

**785<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du lundi 3 octobre 2016

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 17 FEVRIER 2017 (N° 8.317)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 134).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 137).
- III. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 147).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2016**

—  
**Séance publique  
du lundi 3 octobre 2016**  
—

*Sont présents* : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Sébastien SICCARDI, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER, Président du Conseil National.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte notre session d'automne et, par conséquent, cette Séance Publique.

Comme à l'accoutumée, je vous informe que cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site Internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Chers collègues, pour tous ceux qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget, je vous rappelle les dispositions pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes pour les déclarations de politique générale dans le cadre du débat précédant l'examen des chapitres budgétaires,
- trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, étant entendu que plusieurs sujets peuvent être traités dans un même chapitre
- trois minutes, pour finir, pour les explications de vote finales.

**I.**

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS  
PAR LE GOUVERNEMENT  
ET DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES  
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

**M. le Président.**- L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi arrivés au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 6 juillet 2016.

Plusieurs textes nous sont parvenus :

1. *Projet de loi, n° 951, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2016*

Ce texte nous est parvenu le 30 juin 2016. Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. L'étude de ce projet de loi est déjà, bien évidemment, achevée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

2. *Projet de loi, n° 952, portant approbation de ratification du protocole de modification de l'accord entre la Principauté de Monaco et la communauté européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la direction 2003/48/CE du Conseil*

Déposé le 4 août 2016 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Relations Extérieures.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

3. *Projet de loi, n° 953, portant approbation de ratification de l'Accord de Paris adopté à Paris le 12 décembre 2015*

Ce projet de loi nous est parvenu le 14 septembre dernier et je propose, compte tenu de son objet, de le renvoyer également devant la Commission des Relations Extérieures.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

4. *Projet de loi, n° 954, portant création du bail à usage de bureau*

Ce projet de loi, qui fait suite à la proposition de loi, n° 218, introduisant le bail à usage de bureau, votée lors de la Séance Publique du 28 mai 2015, nous est parvenu le 14 septembre 2016 et je propose, compte tenu de son objet, de le renvoyer devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

5. *Projet de loi, n° 955, sur l'aviation civile*

Ce texte a été déposé le 14 septembre dernier et je propose de le renvoyer devant la Commission de Législation. Je précise qu'il se substitue au projet de loi n° 876, lequel a été retiré par le Gouvernement par courrier en date du 16 septembre 2016.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

Monsieur le Ministre d'Etat, souhaitez-vous intervenir ?

Non, très bien, Monsieur le Ministre.

Nous poursuivons l'énumération des textes déposés devant le Conseil National. Mais avant, je voudrais excuser le retard de Monsieur Christophe ROBINO qui est retenu à l'hôpital et qui sera là un peu plus tard parmi nous.

6. *Projet de loi, n° 956, portant fixation du Budget général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2017*

Déposé le 30 septembre 2016 au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

7. *Proposition de loi, n° 223, relative aux dons d'organes post mortem de Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, cosignée par MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Alain FICINI, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Jacques RIT, Pierre SVARA*

Ce texte a été déposé le 26 septembre 2016 et je propose de le renvoyer devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, en votre qualité de premier signataire de cette proposition de loi, je crois que vous souhaitez dire quelques mots sur ce texte.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, chers résidents.

Les rédacteurs de la présente proposition de loi tiennent à rappeler le soutien que porte l'Eglise catholique, apostolique et romaine à cette cause.

Monaco n'interdit pas le don d'organes post mortem mais ne bénéficie pas de cadre légal pour ces dons.

Lors de l'élaboration de cette proposition de loi, les rédacteurs ont donc décidé de retenir trois grands principes : celui de la gratuité des dons, celui de l'anonymat des donateurs et des receveurs ; mais surtout celui du consentement explicite. C'est sur ce dernier point que le texte est novateur.

Contrairement à la France qui tient un registre de refus national, notre petit pays nous permet d'informer et de sensibiliser au plus près de la population. Notre texte propose donc de mettre en place un registre national qui regroupera les personnes consentantes. Une démarche individuelle et volontaire à laquelle ne pourra s'opposer la famille. En revanche, si la personne décédée n'a ni consenti, ni exprimé clairement son opposition au prélèvement d'organes, l'autorisation peut et doit être obtenue auprès de la famille. Les consentants auront évidemment toutes facilités pour accorder, ou retirer, leur consentement.

L'objectif des rédacteurs de cette proposition est d'encourager un maximum de personnes à consentir au don d'organes après leur décès et ainsi pouvoir sauver des vies.

Nous formons le souhait que cette proposition sera examinée rapidement et mises à l'ordre du jour par la majorité sans aucune politique politicienne.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Nous terminons avec le dépôt de la :

8. *Proposition de loi, n° 224, sur le travail d'intérêt public et général (T.I.P.G.) de M. Claude BOISSON, cosignée par MM. Christian BARILARO, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Jacques RIT et Pierre SVARA.*

Ce texte a été déposé le 29 septembre 2016 et je propose de le renvoyer devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

M. Claude BOISSON, en votre qualité de premier signataire de cette proposition de loi, vous m'avez fait savoir que vous souhaitiez vous exprimer sur ce texte.

**M. Claude BOISSON.-** Oui, Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministre, Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Je vais vous donner quelques informations concernant cette proposition de loi d'intérêt public et général. Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, la juridiction peut prescrire à la place de cette peine d'emprisonnement un travail d'intérêt public et social qu'il accomplira soit dans une Institution à caractère public, soit à caractère plus privé ou encore dans une association. Evidemment cela se ferait sous certaines conditions. Tout d'abord, ce sera particulièrement encadré, il est évident que le condamné sera sous le contrôle d'un juge d'application des peines et qu'il devra se baser sur l'application d'un dispositif judiciaire qui devra être établi.

Ensuite, c'est une disposition qui s'applique pour des peines de courte durée, c'est également pour des petits délits, le condamné ne sera pas, bien sûr, rémunéré puisqu'il a une dette sociale envers la société. Cela concernera des personnes de plus de seize ans et cette démarche ne peut être entreprise que sur la base du volontariat, ce n'est pas une démarche coercitive. Ce travail d'intérêt public général peut consister en des tâches de toute nature. Elle peut s'appliquer pour des actions à caractère environnemental, culturel, social, humanitaire même, pour des démarches de solidarité. Je peux par exemple vous citer l'entretien d'espaces verts, le tri sélectif, le nettoyage de plages, divers nettoyages, l'aide à la personne, aux personnes défavorisées, aux handicapés, aux malades, aux gens en difficulté, aux personnes âgées. C'est une démarche réparatrice pour le condamné et utile pour la société. Cela permettra d'impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale du condamné tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles.

Il est essentiel, ce soir, que ce sujet soit publiquement posé. Ensuite, si la majorité des élus valide cette proposition de loi et que le Gouvernement accepte de la transformer en projet de loi, il appartiendra au Gouvernement grâce à un travail technique et pédagogique, avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé, avec la Direction des Affaires Législatives, avec la Direction des Affaires Judiciaires, de développer et donc d'amender la proposition de loi, afin de permettre l'application d'un dispositif qui soit efficace pour le condamné et sécurisant pour la société. J'insiste bien, il n'est pas question de mettre n'importe qui dans la rue et de laisser quelqu'un de dangereux.... j'ai bien précisé certaines conditions.

Si un projet de loi de qualité est voté dans l'avenir, parce que nous avons tous dans notre entourage une personne qui peut être concernée par le travail d'intérêt public et général, il est évident que nous préférons qu'il agisse utilement pour lui et pour la société, plutôt qu'il végète entre quatre murs sauf, et j'insiste, si la peine d'emprisonnement est vraiment nécessaire.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOISSON pour ces explications claires sur la proposition de loi que vous avez déposée.

## II.

### ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. le Président.-** Je vous rappelle qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National doit faire connaître à chaque début de session ordinaire l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de commissions qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer.

Nous allons commencer par Monsieur Marc BURINI en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais donner lecture de l'état d'avancement des textes devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

1. *Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade*

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission le 18 juin 2013.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et d'observations, a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 27 décembre 2013.

Le 18 février 2014, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement pour lui faire part de l'insatisfaction des membres de la commission à la lecture des réponses formulées, et demandant un complément d'information nécessaire à la compréhension du dossier.

Par courrier en date du 23 juin 2014, le Gouvernement apporta un complément d'information.



Toutefois, le 15 juillet 2014, le Conseil National sollicita de la part du Gouvernement la transmission complémentaire, de plans cadastrés nécessaires à une parfaite analyse du dossier. Ces documents ont été reçus le 12 septembre 2014.

La commission demeure dans l'attente de toutes informations de la part du Gouvernement sur l'évolution de ce dossier.

## 2. *Projet de loi, n° 914, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (première partie)*

Le projet de loi, n° 914, a été déposé au Conseil National le 30 juillet 2013 à la suite d'une demande de la commission. En effet, le caractère divers et transversal du projet de loi n° 907 avait conduit la commission à procéder à une étude du texte Livre par Livre.

Dans ce cadre, et afin de permettre un vote des parties du texte en fonction de leur caractère plus ou moins prioritaire, la commission avait demandé, par courrier en date du 21 mars 2013, de scinder le texte en autant de parties qu'il comporte de Livres.

Par courrier en date du 28 juin 2013, le Gouvernement Princier a bien voulu faire savoir au Conseil National que le texte serait fractionné en deux projets de loi : le n° 914 et le n° 915.

Toutefois, les membres de la commission, unanimement insatisfaits du *modus operandi* retenu par le Gouvernement, ont réitéré, lors de la Séance Publique du 2 octobre 2014, leur demande de scinder le texte en autant de Livres qui le composent.

Depuis lors, la commission a transmis au Gouvernement, par courrier en date du 28 mars 2014, le texte consolidé du Livre I, et par courrier en date du 24 juillet 2014 le texte consolidé des Livres II, III, IV et V.

Convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de la méthode sollicitée par la commission qui permettrait en effet d'adopter les réformes envisagées en fonction des priorités, la proposition de loi n° 218, introduisant le bail à usage de bureau a été déposée lors de la Séance Publique du 26 mars 2015.

Cette proposition, depuis lors transformée en projet de loi, reprend *in extenso* les dispositions du Chapitre II du Livre III du projet de loi n° 914 telles qu'amendées par la commission.

Par ailleurs, les dispositions du Livre IV, relatives au droit international privé et traitant plus

précisément des trusts, ont été reprises au sein du projet de loi n° 912, relative au droit international privé. Au-delà du souhait de répondre à une demande des professionnels de la place, cette méthode semblait en effet relever du bon sens.

Le 11 septembre 2015, le Gouvernement a transmis au Conseil National sa proposition de texte consolidé sur l'ensemble du projet de loi.

Compte tenu de l'ampleur de ce texte, le Conseil National se réserve la liberté de réitérer la méthode adoptée pour les dispositions relatives au bail à usage de bureau pour d'autres thèmes issus des projets de loi n° 914 et 915 dont l'urgence appellerait la rédaction d'une proposition de loi. Toutefois, par souci d'efficacité, la commission préférerait que le Gouvernement retire ces deux projets de loi et dépose simultanément autant de projets de loi qu'il y a de Livres dans chacun de ces deux textes. Ce *modus operandi* aurait l'avantage de gagner un temps précieux. Le Conseil National est bien évidemment à la disposition du Gouvernement pour identifier de concert les thématiques qui pourraient être considérées comme présentant un caractère d'urgence.

## 3. *Projet de loi, n° 915, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (deuxième partie)*

Le projet de loi n° 915 est arrivé au Conseil National le 29 juillet 2013 dans le même contexte que le projet de loi n° 914, dont il est la suite.

Intimement liée au sort que le Gouvernement entend réserver au projet de loi n° 914, l'étude de ce texte est suspendue.

## 4. *Projet de loi, n° 946, portant création de l'activité de Multi Family Office.*

Le projet de loi, n° 946, est arrivé au Conseil National le 4 décembre 2015. Il a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2015, et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 211, adopté en Séance Publique le 11 juin 2014.

M. Thierry CROVETTO a été désigné rapporteur lors de la réunion du 10 mai 2016.

La commission est sur le point de finaliser l'étude de ce projet de loi et un texte consolidé sera adressé au Gouvernement au courant de la semaine. Le

Conseil National espère obtenir une réponse du Gouvernement rapidement afin de pouvoir inscrire ce texte à l'ordre du jour d'une Séance Publique de la présente Session.

*5. Projet de loi, n° 954, portant création du bail à usage de bureau*

Le projet de loi, n° 954, portant création du bail à usage de bureau, est arrivé au Conseil National le 14 septembre 2016. Il a été déposé et renvoyé devant la commission lors de la présente Séance Publique, 3 octobre 2016.

Ce projet de loi fait suite à la proposition de loi, n° 218, adoptée en Séance Publique le 28 mai 2015. Comme cela a déjà été indiqué plus avant, cette proposition de loi reprenait in extenso les dispositions relatives au bail à usage de bureau contenues dans le projet de loi n° 914, telles qu'amendées par la commission.

Le 27 novembre 2011, conformément à l'article 67 de la Constitution, le Gouvernement informait le Conseil National de son intention de transformer cette proposition de loi en projet de loi.

Compte tenu du fait que le Gouvernement s'était déjà prononcé, par courrier en date du 11 septembre 2015, sur les dispositions relatives au bail à usage de bureau contenues dans le projet de loi n° 914, le Conseil National ne peut que regretter la longueur des délais de transmission de ce projet de loi.

Toutefois, considérant ce texte comme étant prioritaire, la commission s'est aussitôt emparée de son étude. Ainsi, M. Philippe CLERISSI a été désigné rapporteur et le texte consolidé a été adopté lors de la réunion de la commission du 28 septembre 2016. La commission se prononcera sur le rapport lors de la réunion du 13 octobre 2016 afin de pouvoir inscrire ce texte à l'ordre du jour de la Séance Publique du 27 octobre 2016.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, je vous remercie de votre compte-rendu.

Monsieur le Ministre, je crois que vous souhaitez apporter une précision ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président.

Une petite précision sur la loi portant modernisation de l'activité économique en

Principauté, suite aux différentes discussions que nous avons eues et aux échanges à l'intérieur du Gouvernement, nous allons vous écrire sur ce sujet, nous estimons comme vous qu'une fragmentation supplémentaire du texte est maintenant nécessaire pour faire passer tout ce qui peut être passé.

Donc, je vous confirme ce que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ensemble qui est que tout ce que l'on pourra faire passer pour le bien-être à la fois des activités économiques et de l'activité économique en général en Principauté, sera fait.

**M. Marc BURINI.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Je donne à présent la parole à Monsieur Thierry POYET, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, afin de poursuivre la présentation du travail législatif des textes en cours devant cette commission.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais donner lecture de l'état d'avancement des textes devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*1. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté le 30 janvier 2012 sous la précédente mandature, repris le 16 septembre 2013 par les nouveaux membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et au cours de laquelle Monsieur Alain FICINI a été désigné rapporteur.

Plutôt que de faire la liste exhaustive de toutes les consultations et des échanges de courriers qui sont intervenus dans cet intervalle, je voudrais m'attacher à l'esprit qui a prévalu en commission.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a estimé que le projet de loi se contente de normaliser les pratiques actuelles de l'Administration, contrairement aux vœux du Gouvernement exprimés dans l'exposé des motifs appelant à une Fonction Publique moderne, efficace et reconnaissant les

mérites de ses collaborateurs. De plus, tout en réaffirmant son soutien sans faille et non négociable à l'idée que la qualité de fonctionnaire doit être réservée aux personnes de nationalité monégasque, la commission a considéré que les fonctionnaires et les agents publics doivent être régis par un tronc commun de règles définies par le législateur, car ces règles, à travers les 2 corps, sont largement communes.

Une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence d'une délégation du Gouvernement le 9 novembre 2015 et suite à celle-ci, une lettre a été adressée à S.E. M. le Ministre d'Etat afin de lui faire part du sentiment des élus. Ainsi, alors que certaines questions, dont celle du temps de travail, méritent d'être discutées, un accord semble possible, notamment sur les fiches de poste et les règles relatives à l'avancement. En revanche, un désaccord a subsisté quant à la possibilité pour le Conseil National de définir les règles applicables aux agents de l'Etat et, incidemment, à l'étendue de la compétence du législateur.

Le Gouvernement a indiqué, dans un courrier en date du 22 janvier 2016, qu'il souhaitait que l'Assemblée prépare des amendements sur les points qu'elle estime devoir être davantage discutés. Il a par ailleurs précisé, s'agissant des agents de l'Etat, que le Conseil National est seulement compétent pour définir les cas dans lesquels les emplois permanents de l'administration peuvent ne pas être occupés par des fonctionnaires.

Une commission sera consacrée à ce sujet d'ici la fin de l'année, afin de définir les modalités de reprise de ce dossier.

## *2. Projet de loi, n° 897, relative à l'art dentaire.*

Arrivé au Conseil National le 5 avril 2012, ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses lors de son dépôt en Séance Publique le 21 juin 2012.

L'examen du texte a débuté en commission le 13 mars 2014. Monsieur Christophe ROBINO a été désigné rapporteur de ce texte.

Une liste de questions et d'observations a été envoyée au Gouvernement le 25 février 2015, dont les réponses à ces observations ont été reçues le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Enfin, un texte consolidé a été transmis au Gouvernement par lettre en date du 14 septembre 2016. La commission est dans l'attente d'une réponse du Gouvernement et espère que cette dernière

interviendra dans les meilleurs délais, afin que ce projet de loi puisse être inscrit à la prochaine Séance Publique Législative du 27 octobre prochain.

## *3. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été, le même jour, déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette commission lors de la séance publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas débuté.

## *4. Projet de loi, n° 932, relative à l'accessibilité du cadre bâti*

Transmis au Conseil National le 15 décembre 2014, ce texte a été, le même jour, déposé en Séance publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

La commission a débuté l'examen du projet de loi le 11 septembre 2015 et a désigné au cours de cette séance Monsieur Christophe ROBINO comme rapporteur de ce texte.

Le 25 septembre 2015, la commission a fait part de son souhait d'être rendue destinataire de la substance des textes réglementaires devant être pris pour l'application de la loi relative à l'accessibilité du cadre bâti, réponse reçue le 21 mars 2016.

Pour parfaire l'étude de ce dossier, la commission a procédé à un échange de vues avec une délégation de l'Ordre des architectes, de la Chambre Patronale du Bâtiment ainsi qu'avec la Présidente de l'Association Monégasque des Handicapés Moteurs.

La commission a adressé le 13 septembre dernier, une liste de questions au Gouvernement, puis, elle a reçu, le 30 septembre, Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et Monsieur Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, ainsi qu'une délégation du Gouvernement.

La commission reste en attente des réponses du Gouvernement pour s'atteler à l'élaboration du texte



consolidé qu'elle espère transmettre au Gouvernement au plus vite, afin que ce texte puisse être soumis au vote de l'Assemblée avant la fin de cette session.

*5. Projet de loi, n° 945, modifiant certaines dispositions relatives à la Médecine du Travail.*

Ce texte, arrivé sur le bureau du Conseil National le 4 décembre 2015, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 7 décembre 2015.

La commission a débuté l'étude de ce texte le 16 septembre 2016 et a désigné Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN rapporteur de ce texte. Une première série de questions de la commission a été transmise au Gouvernement le 26 septembre 2016.

La commission procédera prochainement à un échange de vues avec la FEDEM, l'USM et la F2SM au sujet de ce projet de loi. Elle recevra également une délégation du Gouvernement et disposera ainsi de tous les éléments pour élaborer un texte consolidé qu'elle fera parvenir on l'espère au plus vite.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur POYET, je vous remercie.

J'appelle maintenant le Président de la Commission de Législation, Monsieur Thierry CROVETTO, pour qu'il fasse part de l'état des lieux des textes qui sont devant sa commission.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 912, relative au droit international privé*

Le projet de loi n° 912, relative au Droit International Privé a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013 suite à la transformation d'une proposition de loi votée en 2012.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

Les principaux professionnels de la Place ont été consultés par écrit, en 2014, puis la commission, en date du 6 novembre 2014, a missionné un expert, le Professeur Bernard AUDIT.

Ce dernier a présenté son rapport préliminaire d'expertise lors des réunions des 15 et 16 septembre 2015. Deux nouvelles rencontres ont eu lieu les 28 et 29 janvier 2016 et les 27 et 28 juillet 2016. Celles-ci ont permis l'élaboration du texte consolidé par la commission, établi au cours de quatre réunions qui ont été organisées au cours du mois de septembre 2016.

J'ai été désigné rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 21 septembre 2016.

Le courrier de transmission dudit texte, accompagné des explications de la commission est en cours de finalisation et sera transmis au Gouvernement dans la semaine.

Le Conseil National espère parvenir à un consensus avec le Gouvernement afin de pouvoir présenter au vote ce texte très attendu lors de la présente session.

*2. Projet de loi, n° 934, relative à la lutte contre la criminalité technologique*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 27 février 2015, a été déposé en Séance Publique le 26 mai 2015 et renvoyé devant la commission ce même jour.

La commission a débuté l'étude de ce texte le 20 mars 2015. Elle a constaté à cette occasion qu'il existait des liens étroits entre celui-ci et le projet de loi relatif à la sécurité du territoire que le Gouvernement prévoyait de déposer. Elle a donc fait savoir au Gouvernement, par un courrier du 17 avril 2015, qu'elle souhaitait pouvoir disposer du futur projet de loi avant de poursuivre l'étude de ce texte consacré à la criminalité technologique.

Le 14 juillet 2016, la commission a repris l'étude du texte et désigné, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Thierry POYET rapporteur de ce projet de loi.

A l'issue des réunions, la commission a transmis au Gouvernement, le 26 juillet 2016, une liste de questions accompagnée d'un premier projet de texte consolidé.

Des consultations ont été organisées par la Commission de Législation. La Commission de Contrôle des Informations Nominatives a déjà été reçue la semaine dernière.

La commission doit encore recevoir Monaco Telecom, l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (qui a été officiellement créée par une ordonnance souveraine en date du 23 décembre 2015),

la Direction des Communications et une délégation du Gouvernement.

Les membres de la commission espèrent qu'ils disposeront d'ici là des réponses par écrit aux questions qu'ils ont adressées au Gouvernement le 26 juillet dernier pour que les échanges soient le plus constructifs possibles.

La commission souhaiterait, en effet, être en mesure d'inscrire ce texte à l'ordre du jour de l'une des séances législatives de la présente session. Une telle échéance apparaît raisonnable.

### 3. *Projet de loi, n° 955, sur l'aviation civile*

Le projet de loi n° 955, sur l'aviation civile a été déposé sur le Bureau du Conseil National par le Gouvernement le 14 septembre 2016.

Ce texte reprend et complète les dispositions du projet de loi n° 876, déposé sur le Bureau du Conseil National le 6 mai 2010 et qui a été retiré par le Gouvernement le 19 septembre 2016.

En effet, une réunion de travail organisée le 13 janvier 2014, entre autres avec le Chef de Service de l'Aviation Civile, a rapidement dévoilé un texte lacunaire eu égard notamment au développement d'activités aéronautiques nouvelles, telles que les drones, mais aussi en raison de la mise en œuvre de mesures nouvelles sur l'héliport de Monaco.

Suite à cette rencontre, le Gouvernement a fait part de suggestions d'amendements qu'il souhaitait voir apportés à son propre projet de loi, par courrier en date du 5 juin 2014.

Compte tenu de l'ampleur des amendements que souhaitait y apporter le Gouvernement le Conseil National a, à plusieurs reprises, demandé le retrait de ce projet de loi.

La commission prévoit de débiter l'étude de ce texte dans les prochaines semaines et espère présenter ce texte au vote lors de la Session de Printemps.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO, je vous remercie de votre exposé.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission des Relations Extérieures. Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, merci de nous faire part de l'avancement de l'étude des textes déposés devant votre commission.

Je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 950, portant approbation de ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*
2. *Projet de loi, n° 949, portant approbation de ratification de l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers*

Ces projets de loi ont été déposés sur le bureau du Conseil National par le Gouvernement le 28 juin 2016 et ont été renvoyés le même jour devant la Commission des Relations Extérieures.

La commission a débuté l'étude de ces deux textes le 11 juillet 2016 et a, à cette occasion, désigné, à l'unanimité des membres présents, M. Bernard PASQUIER rapporteur desdits projets de loi.

Une liste de questions concernant ces deux textes a été adressée au Gouvernement le 14 septembre 2016.

La commission, qui souhaite adopter les rapports relatifs à chacun de ces textes dans un délai relativement bref, afin de les faire figurer à l'ordre du jour de la Séance Publique législative du mois de novembre, demeure dans l'attente des réponses du Gouvernement.

Elles sont *a priori* espérées pour la commission programmée le 17 octobre en présence du Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.

3. *Projet de loi n° 952, portant approbation de ratification du Protocole de modification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 4 août 2016, a été déposé ce jour en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Relations Extérieures lors de la présente Séance Publique.

La commission a débuté l'étude de ce projet de loi le 13 septembre 2016 et a, ce même jour, désigné à l'unanimité des membres présents, M. Bernard PASQUIER rapporteur dudit texte, en raison des liens qui existent entre celui-ci et les deux précédents projets de loi renvoyés devant la commission.

Pour cette même raison, des questions ont été communiquées au Gouvernement à son sujet, ainsi qu'à propos des projets de loi n° 950 et 949, par un courrier en date du 14 septembre 2016.

Du fait de son objet, ce texte devra être présenté au vote de l'Assemblée en même temps que les projets de loi n° 950 et 949. Aussi, également, la commission espère une réponse rapide du Gouvernement, afin d'être en mesure de pouvoir également inscrire ce texte à l'ordre du jour de la Séance Publique législative du mois de novembre.

*4. Projet de loi n° 953, portant approbation de ratification de l'Accord de Paris adopté à Paris le 12 décembre 2015*

Ce texte a été transmis au Secrétariat Général du Conseil National le 14 septembre 2016. Il a ensuite été déposé en Séance publique et renvoyé ce jour devant la Commission des Relations Extérieures.

A l'occasion de sa première séance de travail en date du 20 septembre dernier, l'unanimité des membres présents a élu le Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, Monsieur Jean-Louis GRINDA rapporteur du texte, avant de s'attacher à l'examen du projet de loi.

La commission a adressé un projet de rapport à ses membres, il sera étudié lors de notre réunion de ce mercredi 5 octobre en vue de l'inscription de ce projet de loi à l'une des Séances Publiques législatives de la présente session.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC en sa qualité de Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je vous en prie.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le

11 juin 2014 et renvoyé devant la commission le même jour. Celle-ci a débuté son étude le 8 avril 2015.

Madame Sophie LAVAGNA a été désignée rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 6 novembre 2015.

Le 22 janvier 2015, une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence de l'assistant judiciaire en charge des dossiers d'adoption auprès de la direction des services judiciaires.

Une liste de questions a été adressée au Gouvernement par courrier en date du 4 mars 2016. Demeurant sans réponse, deux courriers ont été adressés au Ministre d'Etat en date du 20 juillet 2016 et du 19 septembre 2016.

Désireux de présenter ce texte au vote du Conseil National au cours de la présente Session, le Conseil National souhaiterait pouvoir disposer des réponses du Gouvernement aux questions susmentionnées.

*2. Projet de loi, n° 922, relative à la résidence alternée*

Le projet de loi n° 922, relative à la résidence a été transmis au Conseil National le 30 mai 2014 puis déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la proposition de loi n° 203 qui a été adoptée lors de la Séance Publique du 4 décembre 2012.

Bien que l'étude de ce projet de loi ait débuté tardivement, le 13 septembre 2016, la commission est parvenue rapidement au terme de son analyse lors de la réunion du 27 septembre 2016.

Convaincus que la connaissance des réalités pratiques est indispensable à la bonne étude de ce texte, les élus ont souhaité inviter le Président du Tribunal de Première Instance ainsi que le Juge Tutélaire à une réunion de travail. Aussi, un courrier a-t-il été adressé au Directeur des Services Judiciaires en vue de l'organisation de cette rencontre. Poursuivant le même objectif, un courrier a été adressé également au Directeur des Caisses Sociales de Monaco.

Parallèlement, une liste de questions a été adressée au Gouvernement le 29 septembre 2016.

La réponse du Gouvernement ainsi que celles des entités susvisées permettra à la commission d'établir un texte consolidé.

3. *Projet de loi, n° 938, modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom patronymique et instaurant une reconnaissance anténatale de l'enfant à naître*

Le projet de loi n° 938, modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom patronymique et instaurant une reconnaissance anténatale de l'enfant à naître a été transmis au Conseil National le 18 mai 2015. Il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission le 26 mai 2015.

Ce texte fait suite à la proposition de loi n° 208 qui a été adoptée lors de la Séance Publique du 27 novembre 2013.

Suite à la démission de l'ancienne présidente de la commission de sa fonction de rapporteur, il n'a été désigné à ce jour aucun autre rapporteur. Celui-ci sera désigné lors de notre prochaine commission.

Le 30 juillet 2015, une réunion de travail a été organisée avec des représentants du Service de l'Etat Civil de la Mairie de Monaco. Cette fructueuse rencontre a permis la rédaction d'une première version de texte consolidé, lequel a été transmis au Gouvernement le 26 août 2015.

Après trois relances en dates du 30 octobre 2015, 18 janvier et 4 mars 2016, le Gouvernement a transmis ses observations sur le texte consolidé par courrier en date du 18 avril 2016.

En réponse à ce dernier courrier, la commission a adressé au Gouvernement une nouvelle version du texte consolidé le 6 juillet 2016. Cette transmission a été l'occasion d'inviter les Services Juridiques du Gouvernement à une réunion de travail afin de trouver, dans les meilleurs délais, un consensus sur ce texte.

Demeurant sans réponse du Gouvernement, le Conseil National a réitéré sa requête par courrier en date du 19 septembre 2016. Il semblerait toutefois qu'une réunion puisse se tenir très prochainement, ce qui permettrait, dans l'hypothèse où la commission viendrait à le valider, de présenter ce texte très rapidement, peut-être lors de la présente session.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Madame AMORATTI-BLANC.

Nous poursuivons avec Monsieur Daniel BOERI, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Vous m'avez coupé mes effets, Monsieur le Ministre, en m'écrivant à midi, mais cela n'est pas grave.

*Projet de loi, n° 891, relatif à la préservation du patrimoine national*

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national, déposée le 1<sup>er</sup> février 2010 et adoptée en Séance Publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011. Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011, il a été renvoyé devant la commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012, et a donné lieu à de nombreuses rencontres entre la commission et des sachants concernés par la matière.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la commission a transmis une série de questions et observations au Ministre d'Etat, dont les réponses sont parvenues au Conseil National le 22 octobre 2012.

La nouvelle commission, issue des élections de février 2013, s'est réunie une première fois afin de déterminer une méthodologie de travail. A cette occasion, ses membres ont souhaité poursuivre les consultations de personnalités intéressées par ce texte.

Ainsi, la commission a déjà eu l'occasion d'auditionner une quarantaine de personnes dont, je cite : un historien, le Directeur du Nouveau Musée National de Monaco ; le Conservateur en Chef du Nouveau Musée National de Monaco ; trois représentants de l'Ordre des Architectes ; le Président du Comité des Traditions Monégasques ; le Directeur des Archives Audiovisuelles ; le Président de la Chambre Patronale du Bâtiment ; l'Association ICOMOS, un ancien Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture français en charge du patrimoine, ainsi que plusieurs membres du Gouvernement Princier.

A la suite de ces rencontres, la Commission de la Culture et du Patrimoine a débuté l'analyse du projet de loi, laquelle s'est achevée lors de sa séance de travail du 22 avril 2015. Elle m'avait également désigné rapporteur dudit texte lors de sa séance du 18 février 2015.

Une liste de suggestions d'amendements a été transmise au Gouvernement par courrier en date du



13 mai 2015. Sans réponse de la part du Gouvernement, le Gouvernement s'est vu relancé par lettres cosignées par le Président du Conseil National et moi-même, et ce, à deux reprises : la première, datant du 7 mars 2016 et la seconde du 20 juillet 2016. Les membres de la commission demeuraient jusqu'à ce jour, soit presque une année et demie après l'achèvement de l'étude du texte, dans l'attente d'une réponse de la part du Gouvernement, cette attente de future réponse nous est arrivée aujourd'hui à midi, donc je garde espoir mais reste vigilant.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Je demande à présent à M. Jean-Louis GRINDA, Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de donner lecture de l'état d'avancement du projet de loi en cours d'examen devant sa commission.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Vous constaterez que je n'ai pas eu la même chance que M. BOERI.

*Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.*

Le projet de loi n° 860 est arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008 et a été déposé en Séance publique ce même jour. L'historique de l'étude de ce texte avait déjà été longuement détaillé lors de la session de Printemps 2013, il ne sera donc pas repris en intégralité en l'espèce.

En revanche, l'étude de ce texte a été ponctuée d'échanges épistolaires entre le Conseil National et le Gouvernement. Ainsi, concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », et comme cela avait déjà été annoncé lors de la session d'automne 2013, la commission s'est prononcée, à l'unanimité de présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure. Lors d'une réunion en date du 21 février, la commission a entamé une discussion visant à déterminer des solutions alternatives à une contribution financière.

Le 12 mars 2014, la commission a transmis au Gouvernement un projet de texte consolidé. Parallèlement, estimant que certains points méritaient un éclaircissement, une nouvelle liste de questions lui a également été transmise. Les réponses du Gouvernement ont été reçues fin mai 2014.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie s'est alors réunie à différentes reprises afin d'étudier les propositions gouvernementales. Si la majorité des points a été acceptée par le Gouvernement, certaines divergences subsistaient néanmoins. Les membres de la commission ont alors décidé d'adresser au Gouvernement un nouveau courrier, le 20 novembre 2014, afin d'éclaircir cinq points ayant fait l'objet de remarques à l'occasion des séances de travail.

Une année après, soit le 29 décembre 2015, le Conseil National recevait les réponses du Gouvernement, auxquelles la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie répondait le 23 mars 2016, en proposant de nouveaux amendements et espérant ainsi que ledit texte puisse être voté dans des délais raisonnables.

N'ayant toujours pas obtenu de réponses à ses interrogations, les élus ont décidé de relancer le Gouvernement par courrier en date du 6 septembre dernier. A ce jour, la commission demeure dans l'attente des réponses que le Gouvernement entendra donner.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Pour finir, je passe la parole de nouveau à Monsieur Jean-Charles ALLAVENA, en sa qualité de Président de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur ALLAVENA, pour la lecture du compte-rendu du texte déposé devant votre commission, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci. Cela ira plus vite.

1. *Projet de loi, n° 924, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 17 juin 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 2 octobre 2014 et renvoyé le même jour devant la Commission spéciale.

L'examen de ce projet de loi n'a pas encore débuté.



**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National est ainsi achevée...

Monsieur CUCCHI je vous ai oublié ! C'est vrai vous êtes le porte-parole de M. ROBINO et de votre commission également.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

*La proposition de loi n° 222 sur la modification du taux d'intérêt du Contrat Habitation Capitalisation*

Cette proposition de loi modifie la loi n° 1.357 du 19 février 2009 permettant l'accession au droit de propriété aménagé des appartements domaniaux aux Monégasques par la création du contrat « Habitation Capitalisation ».

Cette proposition de loi a été déposée au Conseil National le 28 juin 2016 et renvoyée devant la commission. Celle-ci a procédé à la désignation de son rapporteur, moi-même, elle a étudié le texte, a validé le rapport et j'ai bon espoir que ce texte puisse être voté lors de cette session.

Pour faire un court rappel sur le C.H.C. si on fait le point fin décembre 2015, 636 foyers bénéficiaient du C.H.C. dont 431 par le biais d'un prêt à l'Etat (70%).

Il faut rappeler que le Conseil National a déjà pu obtenir la baisse de l'apport initial passé de 15 % à 10 % de la somme globale et qu'à ce jour le taux d'intérêt du prêt est fixé à 3 %.

Cette proposition de loi n° 222 propose de fixer ce taux en référence au taux Euribor 3 mois majoré d'1 point. Ce taux ne pouvant toutefois excéder 3 %. Ce qui veut dire que le taux étant d'un maximum de 3 % et aujourd'hui le taux bancaire étant de l'ordre de 1 %. Si la proposition de loi est transformée en projet de loi et que ce projet de loi est voté, le taux qui serait appliqué serait de l'ordre de 2 %. Pour être concret – parce qu'il faut que les gens comprennent – si on prend l'exemple d'un emprunt de 300 000 euros, cela fait environ 300 euros par mois qu'économiserait chaque compatriote qui aurait contracté un C.H.C. par l'intermédiaire d'un prêt à l'Etat.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Voulez-vous vous faire le porte-parole de M. ROBINO qui n'est pas encore parmi nous ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Si vous voulez, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je vais vous lire un petit texte qu'il m'a transmis.

Même s'il n'y a actuellement pas de texte à l'étude dans la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je voudrais rappeler que la loi n° 1.425, du 6 mai 2016, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt et qui est à l'origine d'une proposition du Conseil National, a été promulguée le 6 mai 2016 et publiée au Journal Officiel le 13 mai dernier.

Mon prédécesseur M. Christian BARILARO et moi-même avons souhaité la publication dans les meilleurs délais des arrêtés ministériels permettant la mise en application de cette loi, espérant que les étudiants et leur famille puissent en bénéficier dès la rentrée 2016.

Malheureusement, pour des raisons techniques, l'Arrêté Ministériel n° 2016-572 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt n'a pu être publié que le 16 septembre 2016.

Au-delà de l'étude des textes, les représentants de la Commission de l'Education et de la Jeunesse participent à des réunions régulières avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, notamment le Comité de l'Education Nationale et des Commissions d'attribution des bourses en présence de représentants des établissements scolaires, du Gouvernement et de l'A.P.E.M. et je tiens à souligner la qualité de l'accueil que nous y trouvons et le professionnalisme de ces réunions.

Enfin, je réitère mon intérêt et ma disponibilité ainsi que celle des membres de la commission pour évoquer en Commission de l'Education et de la Jeunesse la problématique du sport en Principauté et pour l'étude du projet de loi sur le sport, annoncé par le Gouvernement.

Voilà le texte de M. ROBINO.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Nous passons maintenant à notre troisième point de l'ordre du jour.

## III.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET  
GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT  
POUR L'EXERCICE 2016**

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Celui-ci fera l'objet d'une publication au Journal de Monaco avec l'ensemble de nos débats et, par souci d'efficacité, ne sera pas lu ce soir, en séance, comme à l'accoutumée.

Je donne à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de sa commission.

**BUDGET RECTIFICATIF 2016 :  
EXPOSE DES MOTIFS**

Introduction :

Les évolutions enregistrées entre les Budgets Primitif et Rectificatif 2016 se traduisent par une hausse significative des recettes (+ 76 M€) et dans une moindre mesure de celle des dépenses (+ 68 M€). Ainsi, **l'excédent budgétaire de recettes passe de 6 M€ à 14 M€**. Toutefois, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 54,8 M€.

Ces évolutions intègrent une opération exceptionnelle de transfert, en vue de leur regroupement au F.R.C., des résidences et chancelleries des Ambassades qui étaient encore comptabilisées au Budget de l'Etat (31 M€) en contrepartie de rachats qui seront effectués au Fonds de Réserve Constitutionnel ; **hors impact de cette opération exceptionnelle, les recettes évoluent de + 45 M€ et les dépenses de + 37 M€**.

Les axes majeurs développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

- ✓ assurer au Secrétariat Général un rôle majeur de coordinateur de dossiers à caractère interdépartemental, sous l'autorité du Ministre d'Etat, en faisant évoluer les attributions et les moyens humains de l'entité existante, désormais dénommée « Secrétariat Général du Gouvernement » avec l'encadrement formel d'entités à vocation transversale telle que la Cellule Europe ;

- ✓ conférer une meilleure visibilité à la politique du Gouvernement en matière de stratégie de communication globale avec la création de la Direction de la Communication (analyse et stratégie, relations presse, communication publique) qui se voit dotée de moyens supplémentaires pour développer notamment de nouveaux partenariats ;
- ✓ renforcer les moyens humains et budgétaires de la Direction de l'Administration Electronique et de la Direction Informatique pour accélérer le déploiement du schéma directeur informatique ;
- ✓ mettre l'accent sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics et renforcer les moyens d'intervention du Service des Travaux Publics ;
- ✓ renforcer les moyens en matière de sécurité nationale notamment dans le cadre du projet de loi relatif à la sécurité nationale ;
- ✓ soutenir l'organisation de manifestations sportives de renommée internationale qui participent au rayonnement de la Principauté.

Les recettes affichent une augmentation de 6,6 %, soit **+ 75,9 M€**, expliquée par la hausse de :

- **+ 29,3 M€** de recettes fiscales :

- + 19,5 M€ pour les transactions juridiques : + 16 M€ pour les droits de mutations, + 2,5 M€ pour les droits sur autres actes civils administratifs, et + 1 M€ pour les droits d'hypothèques,

- + 5 M€ pour la TVA issue du compte de partage,

- + 4,8 M€ pour les droits de douane.

- **+ 46,6 M€** de recettes non fiscales :

- + 41 M€ pour les produits et revenus du domaine de l'Etat :

- ◆ + 36,2 M€ pour les recettes du domaine immobilier, dont 35,4 M€ de majoration des produits de cessions (dont : 31 M€ concernent le transfert en vue de leur regroupement au F.R.C. des résidences et chancelleries des Ambassades qui étaient encore comptabilisées en immobilisations du Budget de l'Etat, 2 M€ relatifs au pas-de-porte des locaux « Les Abeilles » et 2,4 M€ aux différentes opérations de cession prévues) et 655 K€ de majoration des recettes du domaine immobilier au sens propre,

- ◆ + 3,7 M€ pour les recettes du domaine financier comprenant une majoration de 3,02 M€ des dividendes de Monaco Telecom,

- ◆ + 1,1 M€ pour les revenus issus des monopoles.

► + 5,7 M€ concernant les produits et recettes des services administratifs : + 3,4 M€ relatifs à la régularisation des investissements du Grand Prix 2015 (à l'instar de l'article de dépenses), + 923 K€ résultant des effets relatifs à un protocole de conciliation datant de 2013.

Les dépenses connaissent une hausse de + 6 %, soit + 67,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2016.

Les dépenses de fonctionnement sont stables (- 218 K€). On note que les dépenses de personnel connaissent une évolution à la baisse de - 0,5 % (soit - 1,5 M€). En revanche, les dépenses de fournitures et travaux augmentent de + 0,6 % (+ 1,3 M€). Les frais financiers affichent une hausse modérée de + 14 K€ (soit + 2,2 %).

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 1,1 % (soit + 2,8 M€), en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives à « l'aide à l'industrie, commerce et tourisme » (+ 2 M€) due notamment à de nouvelles actions de partenariat en matière de communication (+ 1,3 M€), à la participation à l'organisation de manifestations (+ 1,6 M€ dont 1,3 M€ destinés aux manifestations sportives avec principalement l'inscription de 1,2 M€ affectés à l'organisation du tournoi de Boxe) et aux dépenses relatives à la couverture des déficits des établissements publics du domaine social (+ 332 K€) avec la progression des dépenses de prestation d'autonomie de l'O.P.S.. Cette hausse est minimisée par l'évolution des autres dépenses d'interventions publiques relatives au

domaine social et sanitaire chapitre VI (- 1 M€), liée à l'incidence positive sur l'Aide Nationale au Logement de la livraison de l'opération immobilière « Tour Odéon » qui a entraîné une diminution du nombre d'allocataires du secteur libre.

Les crédits d'équipement évoluent fortement de + 18 % (soit + 65,3 M€). On note un ajustement à la hausse des crédits d'acquisitions d'immeubles (+ 71 M€ de rachats prévus au Fonds de Réserve Constitutionnel, dont 31 M€ en contrepartie du transfert des Ambassades au Fonds de Réserve Constitutionnel) et des crédits d'acquisitions de matériel d'équipement (+ 4,1 M€). En revanche, hors reports de crédits, les crédits inscrits relatifs aux opérations de travaux diminuent de - 9,8 M€.

Ainsi, l'excédent budgétaire passe de 5,8 M€ à 13,9 M€.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 54,8 M€ et les crédits de paiement s'élèvent donc à 482,9 M€ pour l'ensemble des investissements. Ceux-ci pourraient être totalement ou partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2016, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de dépenses de - 40,9 M€.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2016 se présente comme suit :

	<b>Budget Primitif 2016</b>	<b>Budget Rectificatif 2016</b>	<b>%</b>
<b>- RECETTES</b>	<b>1 143 261 400 €</b>	<b>1 219 205 800 €</b>	<b>6,6 %</b>
Sect. 1 - Dépenses de Souveraineté	43 849 200 €	43 988 200 €	0,3 %
Sect. 2 - Assemblée et Corps Constitués	7 425 500 €	7 115 800 €	-4,2 %
Sect. 3 - Moyens de Services	267 067 500 €	266 299 300 €	-0,3 %
Sect. 4 - Dépenses communes aux sections 1.2.3	168 375 900 €	169 076 800 €	0,4 %
Sect. 5 - Services Publics	38 735 000 €	38 755 000 €	0,1 %
Sect. 6 - Interventions Publiques	249 205 400 €	1251 998 100 €	1,1 %
Sect. 7 - Equipement et Investissements	362 807 200 €	428 067 500 €	18,0 %
<b>- DEPENSES</b>	<b>1 137 465 700 €</b>	<b>1 205 300 700 €</b>	<b>6,0 %</b>
<b>- EXCEDENT DE RECETTES</b>	<b>5 795 700 €</b>	<b>13 905 100 €</b>	<b>139,9 %</b>

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 71,5 M€ de recettes et 62,7 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget	13.905.100 €
- excédent de recettes des C.S.T	8.769.000 €

## I - RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2016 s'établissent à 1.219.205.800 € et enregistrent une progression de 6,6 % (soit + 76 M€ par rapport au Budget Primitif 2016). Celle-ci provient à hauteur de + 41 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat, de + 29 M€ des contributions et de + 6 M€ des recettes des services administratifs.

### 1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

#### A - DOMAINE IMMOBILIER

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 36,2 M€ et de + 5,2 M€ hors opération exceptionnelle.

► Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et locations immobilières) prévoient une augmentation de + 655 K€. En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées, dont les principales concernent les articles suivants :

◆ L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 1,3 M€ en raison des variations selon les secteurs suivants :

- Secteur habitation à Monaco : + 178 K€.

Les évolutions les plus significatives portent sur :

Les immeubles transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat au 1<sup>er</sup> avril 2016, dans le cadre de l'excédent budgétaire 2015, permettent de prévoir une recette supplémentaire pour le Budget Rectificatif 2016 de + 590 K€.

L'immeuble « Monte-Carlo View » : l'Etat a reçu en dation, d'une part, 4 appartements dont 2 seront mis en location lors de la prochaine Commission d'attribution et, d'autre part, 2 locaux à usage de bureaux qui vont faire l'objet d'un appel à candidatures. Le Budget Rectificatif 2016 prévoit ainsi une recette supplémentaire de + 33 K€. Par ailleurs, la redevance concernant le relogement dans cet immeuble des locaux administratifs du Nouveau

Musée National de Monaco précédemment situés dans la « Villa des Pins », prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'immeuble « Tour Odéon » : - 200 K€. Le Budget Primitif était basé sur une année pleine de loyers minorés de 10% pour les éventuels refus d'attribution. Compte tenu de la Commission d'attribution du mois d'avril 2016, un taux d'occupation à 100% pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2016 est pris en compte. L'ajustement des prévisions sur ces nouvelles bases génère une minoration de 200K€ des recettes correspondantes.

Les Contrats « Habitation-Capitalisation » : - 238 K€. L'impact des contrats sur les recettes de loyers au Budget Rectificatif 2016 est réajusté en fonction de la situation réelle des deux premiers trimestres 2016 et d'une prévision forfaitisée liée à l'hypothèse de conclusion de nouveaux contrats d'ici la fin de l'année.

- Secteur industriel et commercial à Monaco : + 1,4 M€ :

Locaux « Les Abeilles » : l'ensemble des locaux de cet immeuble va faire l'objet d'une location unique dans le courant de l'année 2016. Toutefois, compte tenu d'importants travaux d'aménagement que le preneur va réaliser à sa charge, une période de gratuité lui est accordée pendant la période de travaux ; ainsi, le Budget Rectificatif 2016 ne prend en considération aucune recette.

Zone J – « Centre Commercial de Fontvieille » : + 1,5 M€ relatifs à la régularisation du reste à recouvrer de 2015 (redevance variable liée au chiffre d'affaires 2014) d'une enseigne commerciale qui a été effectuée au premier trimestre 2016.

Commerces « Les Jardins d'Apolline » : + 213,8 K€ afin de tenir compte règlement en 2016 des redevances variables sur les chiffres d'affaires 2014 et celles sur les chiffres d'affaires 2015 qui seront payées sur cet exercice.

Galerie du Métropole : l'écart entre les Budgets Rectificatif et Primitif 2016, d'un montant de + 140,5 K€, est lié notamment au règlement début 2016 de la redevance sur le chiffre d'affaires 2014 (235 K€) et à la diminution des encaissements en 2016 de loyers prévus au Budget Primitif pour le futur attributaire des locaux que devait libérer une association dont le relogement a pris du retard.

Darse Sud : + 144 K€ liés aux restes à recouvrer de 3 commerces au titre des régularisations sur chiffres d'affaires 2014 qui seront payées sur cet exercice.



Zone F – Fontvieille : - 277 K€ destinés à prendre en considération, d'une part, l'impact sur le début d'exercice de la libération des locaux qui sont en cours d'attribution. Toutefois, compte tenu d'importants travaux d'aménagement que le preneur va réaliser à sa charge, une période de gratuité lui est accordée pendant un an et il n'est pas pris en compte de recettes sur cet exercice.

Immeuble « Le Triton » : en raison des locaux libérés fin 2015 et en cours d'attribution, il est constaté une baisse de recettes de - 650K€.

- Secteur habitation en France : - 213 K€ :

Immeuble « Opaline » à Roquebrune Cap Martin et Immeuble « Lou Clapas » à Cap d'Ail : - 203 K€ en raison des ajustements liés au taux d'occupation.

◆ L'article « Récupération de charges » affiche une inscription à la baisse – 681 K€.

Le Budget Rectificatif est basé sur les acomptes de l'exercice 2016 et sur le prévisionnel des régularisations de charges qui seront comptabilisées sur l'exercice en cours. Toutefois, il est constaté que le total des régularisations de charges est globalement négatif à hauteur de - 330 K€, notamment pour l'ensemble « Les Jardins d'Apolline » dont la régularisation de l'exercice 2014, comptabilisée début 2016, présente un solde négatif (- 243 K€). Le Budget Primitif 2016 était basé sur les dernières régularisations de charges connues et comptabilisées en 2014, pour un montant de + 223 K€.

En complément de la baisse de loyers précédemment évoquée, les locaux libérés en 2015 dans l'immeuble « Le Triton » engendrent une baisse de recettes, au titre des récupérations de charges, de - 206 K€ sur cet exercice.

► Les recettes des « **Parkings Publics** » : il a été opéré un réajustement à la hausse de + 131,5 K€ en raison notamment :

◆ de l'augmentation des droits de stationnement (+ 88,3 K€) due notamment aux recettes « horaires » (+ 234,6 K€) prenant en compte la hausse du tarif horaire intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi qu'aux recettes « abonnements Deux-Roues » (+ 7,5 K€). Cette hausse a été relativisée par la diminution des recettes « abonnements VL » (- 115,1 K€) en raison du délai de transfert de la fourrière et donc de la commercialisation des 72 emplacements qui vont être libérés par la fourrière au Parking Saint Nicolas ; enfin, les recettes « Autocars » sont en baisse (- 39,5 K€) en raison notamment de la

perte des emplacements de stationnement au rond-point du Jardin Exotique.

◆ de la croissance des recettes « prestations de services - Stade Louis II » (+ 18,6 K€), qui ont été réajustées en fonction du compte d'exploitation 2015 du parking du Stade.

◆ de la hausse des recettes « enlèvements de véhicules » (+ 16 K€) en raison de la prise en compte d'un seuil d'activité équivalent à celui atteint en 2015.

◆ de l'augmentation des recettes « lavages » (+ 8 K€) qui ont été réajustées en fonction des résultats 2015, ainsi que des résultats constatés au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, des trois stations de lavage des parkings de la Colle, de Saint Charles et de l'Héliport.

► Les recettes des « **Produits de cessions** » affichent un réajustement à la hausse de + 35,4 M€ en raison notamment du transfert, en vue de leur regroupement au F.R.C., des résidences et chancelleries des Ambassades qui étaient encore comptabilisées au Budget de l'Etat (31 M€) en contrepartie de rachats qui seront effectués au Fonds de Réserve Constitutionnel, de la comptabilisation du pas-de-porte des locaux « Les Abeilles » (+ 2 M€) et d'opérations de cession prévues (2,4 M€).

## B – MONOPOLES –

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 1,06 M€, soit + 1,1 %.

### B.1 - MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat sont en légère hausse (+ 205 K€).

L'évolution de cette catégorie de recettes résulte en premier lieu du réajustement à la hausse des recettes relatives au compte de partage postal 2015 calculé en 2016, compte tenu de la progression du chiffre d'affaires Réseau Grand Public (+ 11 %) et notamment du secteur colis et des prestations proposées par la Poste aux entreprises (+ 6 %), soit au global + 677,1 K€, et en second lieu de la croissance des recettes de la Régie des Tabacs (+ 656,5 K€) en raison de la vente de cigares de séries limitées « produits exceptionnels » et de la commercialisation courant 2016 de « dispositifs électroniques ».

Parallèlement, il est procédé à la diminution des recettes de l'article « Eaux – extension réseau » (- 1,3 M€). En effet, cet article est alimenté par le reversement au Budget général de l'Etat d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor



81.25 « Développement des approvisionnements en eau » dont le montant est réajusté en fonction des opérations de travaux prévus.

### B.2 - MONOPOLES CONCEDES

La progression des recettes issues des monopoles concédés (+ 1,4 %, soit + 853,2 K€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

- article 031.106 « S.B.M. » : + 829,4 K€

Une écriture de 829.400 € est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2015/2016 du secteur des jeux, en hausse de 7,3 %, basées sur une redevance calculée au taux de 15 %. L'inscription passe donc de 32.250.000 € à 33.079.400 €.

- article 031.106 « Monaco Telecom » : + 106 K€

Suite à la clôture des comptes 2015 de Monaco Telecom, le prochain règlement procèdera à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2015 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 4,9 %.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » : - 650,2 K€

Il est à noter que la redevance 2015 s'est élevée à 13.948.000 € contre 13.000.000 € en 2014, soit une hausse de + 948.000 €. Le montant des acomptes de la redevance 2015, perçus en 2015, se sont élevés à 12.505.950 € ; ainsi, le solde de la redevance 2015 à percevoir en 2016 s'élève à 1.442.050 €.

Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2016 s'élève à 11.607.750 € soit 90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance pour 2016 (12.897.500 €) conformément à la convention.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2016 s'élève à 13.049.800 €, contre 13.700.000 € de prévus au Budget Primitif 2016. Par conséquent, il est nécessaire de minorer l'estimation primitive de - 650,2 K€.

- article 031.116 « Energie développement durable » : + 600 K€

Cet article enregistre une participation au Budget Général de l'Etat d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor n° 81.21 « Energie Développement Durable » et désormais également du

Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National ». Il retrace le financement d'équipements ou d'investissements dont la nature permet de développer l'utilisation des énergies renouvelables.

Le Budget Rectificatif 2016 permet de retracer ainsi en Recettes l'utilisation de sommes du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » pour le projet de production énergétique solaire sur des bâtiments publics (200 K€ destinés aux toitures des villas des Jardins de l'Unesco et 200 K€ affectés aux travaux d'isolation thermique par l'extérieur de l'immeuble « Herculis ») et l'utilisation de sommes du Compte Spécial du Trésor n° 81.21 pour la poursuite du déploiement de compteurs intelligents dans les installations électriques (200 K€).

### C - DOMAINE FINANCIER

Les recettes du domaine financier affichent une progression de + 3,7 M€.

- article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires » : + 540 K€.

L'estimation primitive reposait sur une moyenne des disponibilités courantes à hauteur de 240 M€ et des disponibilités dédiées à l'opération « nouveau C.H.P.G. » de 90 M€.

A fin avril 2016, les disponibilités moyennes courantes s'élèvent à 255 M€ et celles dédiées à l'opération « nouveau C.H.P.G. » s'élèvent à 120 M€. Cependant, il est à souligner la poursuite de l'effondrement des taux.

L'estimation rectificative est majorée de + 540 K€ essentiellement grâce aux échéances 2016 des DAT « dépôt à terme » progressifs ouverts en 2015 et sur les exercices antérieurs, la somme de 3,55 M€ est ainsi garantie pour l'article. De plus, il est prévu d'enregistrer pour la rémunération des DAV « dépôts à Vue » la somme de 466 K€, pour le Dépôt au Fonds de Réserve Constitutionnel, la somme de 533 K€ et pour les livrets, le montant de 250 K€.

Aussi, cet article passe de 4,3 M€ à 4,8 M€.

- article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières » : + 3 M€.

Cet article connaît une forte hausse (+ 3 M€) en raison des versements prévus au titre des dividendes de Monaco Télécom. Cet article est donc porté de 22,4 M€ au Budget Primitif 2016 à 25,4 M€ au Budget Rectificatif.

- article 041.108 « Intérêts sur CHC » : + 164 K€.

Le Budget Rectificatif est basé sur tous les contrats signés à mi-avril 2016 ainsi que tous ceux acceptés et non encore signés à la même date, soit 1.931.762 €.

Compte tenu de la Commission d'attribution du mois d'avril 2016, il est inscrit pour le Budget Rectificatif 2016 une somme supplémentaire forfaitaire de 10 K€ en prévision des futurs contrats de 2016.

## 2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 5,7 M€).

- article 012.105 « Domaines : produits divers »

L'article passe de 132 K€ à 300 K€, soit une hausse de + 168 K€ qui est due principalement à la régularisation de redevances 2015 de la Société des Bains de Mer pour les locaux situés à New York.

- article 012.110 « Autres recettes »

Cet article enregistre une hausse de + 923 K€ afin de tenir compte du versement d'une somme résultant de l'application des clauses d'un protocole de conciliation signé avec une entreprise industrielle.

- article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

Une majoration des recettes de + 350 K€ est estimée au regard de celles encaissées sur l'exercice 2015 et de la hausse tarifaire appliquée en 2016.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2015. La contrepartie figure en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile » à hauteur de 3.374.700 €.

L'article passe donc de 1.918.000 € au Budget Primitif 2016 à 5.297.300 € au Budget Rectificatif 2016.

- article 012.133 « Tourisme – recettes diverses »

L'inscription rectificative de 483,6 K€ est destinée à clôturer le Compte Spécial du Trésor 81.09 « Année de la Russie ».

- article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 160 K€ à 215 K€, soit + 55 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.453 « recettes diverses ». En effet, suite à la création d'un site web destiné aux ventes à distance, un contrat a été signé avec la Poste ; cette inscription rectificative permettra de retracer l'encaissement des frais d'expédition des colis payés par la clientèle du site. Les dépenses liées au contrat font également l'objet d'une inscription rectificative d'un montant similaire.

- article 012.500 « Stade Louis II »

Le montant des recettes du Stade Louis II passent de 5,7 M€ à 5,9 M€, soit + 232,5 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.501 « Exploitation du parking » : + 123,5 K€ au regard de recettes constatées au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 laissant apparaître une meilleure fréquentation horaire et une optimisation des abonnements. L'article 012.502 « location de bureaux » affiché également une hausse de + 109 K€ liée principalement à des nouvelles locations.

- article 012.602 « Droits divers »

Une majoration des recettes de la Direction des Affaires Maritimes de + 70 K€ est estimée au regard de recettes encaissées sur l'exercice 2015 et de celles générées sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 en matière de droits de naturalisation des navires.

## 3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

### A - DROITS DE DOUANE

- article 013.101 « Droits de douane »

L'évaluation des sommes à recevoir en 2016 suppose la liquidation préalable du forfait douanier de l'année 2015. Les encaissements 2016 sont composés :

- ◆ du solde du forfait douanier 2015 (8,4 M€), arrêté au printemps 2016, après déduction des acomptes versés en 2015 sur la base du forfait douanier 2014 ;

- ◆ des acomptes 2016 (25,4 M€), calculés sur la base du forfait douanier 2015.

La progression soutenue des sommes à recevoir résulte principalement de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 7,9 % au titre de l'année 2015.

Le forfait douanier 2015 s'élève à 31,7 M€ (contre 29,1 M€ en 2014) en raison de l'actualisation du chiffre de la population de la Principauté pour 2015 (soit 38.400 habitants), publié au Journal Officiel de Monaco le 22 avril 2016 et des éléments communiqués par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Ainsi, les sommes à recevoir en 2016 s'élèvent à 33,8 M€ contre une prévision initiale de 29 M€, soit + 4,8 M€.

## B - TRANSACTIONS JURIDIQUES

Ces recettes sont globalement en hausse de + 19,5 M€, évolution relative aux articles suivants :

- ▶ article 023.101 « Droits de mutations » : + 16 M€.
- ◆ Les mutations à titre onéreux de biens immeubles : + 8 M€

En ce qui concerne les droits perçus sur les ventes de biens immeubles relevant du taux 4,5 %, il peut être anticipé une hausse de + 6 M€ au vu des résultats atteints en 2014 (81,1 M€) et en 2015 (79,5 M€). Ainsi, ces recettes passent de 69 M€ à 75 M€ au Budget Rectificatif 2016.

S'agissant des recettes issues des déclarations de changement de bénéficiaire relevant du taux de 4,5 %, l'inscription primitive est passée de 3 M€ à 4 M€ au Budget Rectificatif 2016, soit + 1 M€, afin, là aussi, de se rapprocher des droits perçus en 2015 (4,6 M€).

- ◆ Les mutations à titre onéreux de biens meubles : + 3 M€

En raison de deux opérations à l'origine d'une recette exceptionnelle de 3 M€ enregistrée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (cession de part de sociétés), l'inscription primitive de 4 M€ est portée à 7 M€ au Budget Rectificatif 2016.

- ◆ Donations et successions : + 5 M€

En raison de successions importantes, les droits de mutation à titre gratuit perçus en 2015 (22,7 M€) ont été encore plus élevés que les recettes de l'exercice

2014 (20,9 M€), lesquelles étaient déjà très supérieures aux meilleurs résultats annuels constatés depuis 10 ans (14 M€ en 2004 et 2009). Ainsi, l'inscription est portée à 18 M€ au Budget Rectificatif 2016.

- ▶ article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs » : + 2,5 M€

Il est proposé de porter la prévision de ces recettes à 25,5 M€ pour l'exercice 2016, soit + 2,5 M€.

- ◆ Droit de bail : + 1,5 M€

Après avoir progressé de 1 M€ en 2013 et s'être stabilisée en 2014 (6,5 M€), les recettes du droit de bail ont à nouveau augmenté de 1,1 M€ pour atteindre 7,6 M€ en 2015. Le Budget Primitif 2016 (6,5 M€) est donc porté à 8 M€ au Budget Rectificatif 2016.

- ◆ Recettes Diverses : + 1 M€

Les recettes diverses passent de 10 M€ à 11 M€ au Budget Rectificatif 2016, soit + 1 M€, en raison des recettes du droit perçu au taux proportionnel de 1 %, qui sont revues à la hausse à 9 M€ afin de tenir compte des évolutions favorables constatées depuis 2014 et qui se poursuivent.

- ▶ article 023.104 « Droits sur les hypothèques » : + 1 M€

Dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2016, il a été proposé d'évaluer ces recettes à 3 M€ au vu des évolutions observées depuis 2014 et du dynamisme du marché de l'immobilier, il est donc proposé de porter la prévision de 3 M€ à 4 M€.

## C - TRANSACTIONS COMMERCIALES

- ▶ article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée » : + 5 M€

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, conformément à l'échange de lettres du 26 février 2010, le compte de partage 2015 sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (2014 : 99,4 M€) en fonction du taux d'évolution des recouvrements nets annuels des deux Etats, pondéré à la concurrence de 5/6 (France) et 1/6 (Monaco). Sur la base de cette méthode forfaitaire et au vu des montants définitifs des recouvrements monégasques de l'année 2015 (soit 471,6 M€ de T.V.A. nette) et de l'évaluation révisée de la T.V.A. française pour l'année 2015 annexée au

projet de loi de finances pour 2016 (soit 141,5 Md€ à périmètre courant et 152,7 Md€ à périmètre constant), le compte de partage 2015 peut être chiffré à 102,3 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2016 à 104,6 M€ (sous réserve des montants des recouvrements français au titre des droits d'accises sur les boissons alcooliques de l'année 2015, qui ne sont pas encore connus). Aussi, il est donc proposé de porter l'évaluation des sommes à recevoir en 2016 au titre du compte de partage de la T.V.A. de 100 M€ à 105 M€.

L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe donc de 580 M€ au Budget Primitif 2016 à 585 M€ au Budget Rectificatif 2016.

## II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2016 s'établissent à 1.205.300.700 €, en hausse de + 6 % par rapport au Budget Primitif 2016.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 525,2 M€ sont stables.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 1,1 % à 252 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 18 % pour s'établir à 428,1 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourraient être utilisés sur l'exercice 2016, est de 54,8 M€.

### 1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en légère augmentation de 0,3 %, en raison de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 1,1 %) relativisée par la stabilité des dépenses de fonctionnement.

#### A - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'établissent à 525.235.100 €, et sont stables par rapport au Budget Primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ◆ dépenses de personnel : - 1,5 M€, soit - 0,5 % ;
- ◆ dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 0,5 M€, soit + 0,3 % ;
- ◆ frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 0,8 M€, soit + 1,3 % ;
- ◆ frais financiers : + 14 K€, soit + 2,2 %.

### I. Dépenses de personnel :

#### ► « Les emplois budgétés »

3.781,50 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2016.

Les évolutions au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont les suivantes :

a) 23 créations et 2 régularisations de postes suivantes (dont 1 création de poste est compensée par la suppression d'1 emploi en surnombre) :

◆ 17 créations de postes à l'**organigramme des services administratifs** (dont 1 création de poste est compensée par la suppression d'1 emploi en surnombre) :

- 1 poste de Chargé de mission à la CCAF suite au transfert d'un poste de Chargé de mission de cette entité vers la Cellule Europe ; par ailleurs, 2 postes ont été transférés vers la Cellule Europe (1 de l'IGA et 1 de la DAI),
- 1 poste de Chargé de mission à la Direction de la Communication dans le cadre du développement des nouveaux partenariats,
- 3 postes : 1 Chef de Division et 1 Chef de Section au sein de la Direction Informatique et 1 Chef de Section à la DAEIU au vu des nouvelles missions et objectifs de ces deux Entités,
- 9 postes au sein des Etablissements Scolaires (10 postes dont 2 à mi-temps) suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2015/2016,
- 1 poste de Chef de Bureau à la DRDC compensé par la suppression d'un emploi en surnombre, qui n'a donc pas d'impact en termes d'emplois budgétés,
- 2 postes aux Travaux Publics : 1 poste de Chef de Division et 1 poste de Conducteur de Travaux.

◆ 6 créations de postes **aux organigrammes « discrétionnaires »** et 2 régularisations de postes aux Cultes :

- 1 poste à la Maison Souveraine,
- 2 postes supplémentaires au sein du Groupe de Sécurité,
- 3 postes : 2 Secrétaire-Sténodactylographe et 1 Magistrat à compter de septembre au sein des Services Judiciaires,
- 2 régularisations de postes aux Cultes (1 Secrétaire Diocésain et 1 Attaché Principal Hautement Qualifié),



b) le dégel d'1 poste d'Inspecteur au sein de l'Inspection Générale de l'Administration.

c) Par ailleurs, sont pris en compte :

- 5 autres emplois temporaires (4 « postes mobiles » au sein de la D.RH.F.F.P, 1 poste temporaire de Contrôleur au sein de la Direction de l'Habitat) pour la prise en charge temporaire de situations particulières,

- 4 autres postes **payés et remboursés** au sein des Etablissements Scolaires Privés.

Ainsi, 35 emplois supplémentaires sont valorisés au Budget Rectificatif 2016.

► « **Les charges sociales** »

Les charges sociales sont stables entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2016.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 580 K€, liée principalement

à l'augmentation des prestations médicales (+ 591 K€) cependant compensée pour partie par une diminution des crédits inscrits pour les pensions de retraite (- 316 K€).

► « **Les rémunérations de tiers et indemnités** »

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une baisse de - 1,1 % expliquée par la diminution de - 50 % sur l'article 364.251 liée au transfert de 150 K€ sur un article d'achat de matériel (article 364.351), jugé plus approprié, des dépenses d'achat de matériel informatique pour moderniser le système actuel du SICCFIN.

**II. Fournitures, services extérieurs et travaux** (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	<b>Budget Primitif 2016</b>	<b>Budget Rectificatif 2016</b>	<b>%</b>
Frais de fonctionnement	36 305 500 €	37 246 800 €	2,6 %
Entretien, prestations	49 953 100 €	50 195 700 €	0,5 %
Mobilier et matériel	15 641 600 €	16 349 400 €	4,5 %
Travaux	39 164 100 €	37 764 500 €	-3,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>141 064 300 €</b>	<b>141 556 400 €</b>	<b>0,3 %</b>

Est à noter la création de l'Ambassade de Monaco au Portugal, qui impacte divers articles (« déplacement », « réception », « frais d'administration », « fonctionnement des Ambassades », « achat de matériel », « mobilier des Ambassades », « réparation et entretien des Ambassades », « location de locaux à usage administratif ») des postes diplomatiques (service 316). Le coût global s'élève à 171 K€ et nécessite des inscriptions rectificatives à hauteur de 125 K€, les 46 K€ restants étant absorbés.

► « **Frais de fonctionnement** »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 2,6 %).

En premier lieu, on note l'inscription complémentaire de 198 K€ pour les dépenses de

réceptions des Postes Diplomatiques (article 316.264) dont 187 K€ dans le cadre des festivités organisées pour les 10 ans de l'ouverture des relations diplomatiques entre la Principauté et la Fédération de Russie avec « la semaine de Monaco à Moscou » qui comprend une rencontre bilatérale de haut niveau, l'organisation d'une mission du M.E.B., une conférence-exposition scientifique de la Fondation Prince Albert II et l'exposition organisée par les Archives du Palais Princier, «Romanov et Grimaldi : trois siècles d'histoire“, à la galerie Tretyakov.

On relève aussi la hausse des dépenses de publicité de la Direction du Tourisme (article 357.325 : + 142 K€) dont notamment 50 K€ pour le financement du film documentaire et promotionnel de la destination Monaco « Monaco Lifestyle » sur TV5 Monde. Cette Direction a également inscrit des sommes complémentaires pour les dépenses de



transferts en hélicoptères à hauteur de 180 K€ (article 357.329) en raison de ventes importantes du « Passeport pour Monte Carlo » sur le premier trimestre 2016 dont les modalités d'attribution ont été désormais complètement révisées et qui vont nettement diminuer sur le reste de l'exercice.

Les dépenses relatives aux réparations civiles (article 402.317) affichent, quant à elles, une hausse de + 115 K€ afin de permettre le paiement de dépenses consécutives à des condamnations de l'Etat.

On remarque également la hausse de + 80 K€ des dépenses de soins médicaux et d'hygiène pour les personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt (article 397.312), dont les besoins augmentent régulièrement.

L'augmentation de + 55 K€ des frais d'administration du Musée des Timbres et des Monnaies (article 365.323) correspond à la création d'un site web pour la commercialisation des monnaies et produits divers qui engendre un contrat avec La Poste pour les frais d'expédition par correspondance. Ces montants sont répercutés dans la facturation du produit auprès de la clientèle. Les frais d'administration du Service des Prestations Médicales de l'Etat (SPME) sont eux aussi en hausse de + 30 K€ liée à l'augmentation des frais postaux, des carnets de maternité et des cartes SPME.

Est à noter, enfin, l'inscription de + 38 K€ liée au coût du redéploiement du logiciel de gestion informatique du patrimoine immobilier Abyla (article 388.320).

#### ► « *Entretien, prestations et fournitures* »

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 0,5 %).

Une inscription complémentaire de 309 K€ au titre des prestations de services téléphoniques de l'Administration (article 402.330) est nécessaire afin de régulariser le paiement de dépenses 2015 sur les crédits 2016 (194 K€), d'intégrer les nouvelles créations de fibres internet (41 K€) et l'hébergement de 14 baies informatiques du Gouvernement au Data Center 3 de Monaco Télécom (74 K€).

On relève la hausse de + 70 K€ des dépenses relatives à la chaîne câblée (article 304.347). En effet, une série documentaire sera réalisée en 2016 sur la vie quotidienne en Principauté pendant la seconde guerre mondiale.

Ces hausses sont relativisées par la baisse de - 100 K€ (article 402.336) des dépenses de chauffage des immeubles domaniaux publics (en raison de la

suppression de chaudières au fioul et à un hiver exceptionnellement clément), et par celle de - 70 K€ (article 392.330) des frais de gestion des ressources de la Direction des Communications Electroniques (car les coûts de recouvrement réclamés par l'Union Internationale des Télécommunications pour l'inscription de réseaux à satellite peuvent être étalés dans le temps et la mise en œuvre des nouveaux serveurs pour la zone de nommage « .mc » est décalée à 2017).

#### ► « *Mobilier et matériel* »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 4,5 %.

On relève la hausse de + 227 K€ des dépenses d'achats de matériels de la Direction de la Sûreté Publique (article 322.351) avec l'achat de divers matériels et fournitures pour l'entraînement des personnels (munitions, boucliers balistiques souples, puits balistiques supplémentaires,...), et, dans la perspective du projet de loi portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale, il est nécessaire d'acquérir ou de louer des matériels liés à la mise en œuvre des techniques de renseignement prévues par la loi (dispositifs d'interception, matériels informatiques et de sécurité). S'agissant des dépenses d'entretien de matériel de cette Direction (article 322.350), une hausse de + 24 K€ est demandée pour la maintenance de la Vigilante et la nouvelle version des licences Lotus.

Il est rappelé le transfert de 150 K€ sur l'article « achat de matériel » du SICCFIN concernant du matériel informatique, à partir de l'article « missions et études », comme indiqué précédemment.

On note aussi l'augmentation des dépenses d'achats de matériels du Stade de + 88 K€ (346.351) pour des besoins en matériels et équipements pour l'Espace Saint Antoine afin de permettre l'organisation d'un nombre plus important de manifestations au sein de cette structure.

Sont également à noter la hausse de + 33 K€ des dépenses de mobilier des Ambassades (article 403.355), celle de + 30 K€ des dépenses de protection civile (article 320.358) avec l'achat de deux scopes défibrillateurs pour la médicalisation des manifestations extérieures.

#### ► « *Travaux* »

Ces dépenses affichent une baisse globale de - 3,6 %.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de - 1,5 M€ sur l'article 376.389 « Entretien ouvrages maritimes » afin de transférer les travaux de restructuration lourde des piles des Spélugues (Fairmont Hôtel) sur l'article 703.901 « Bassin Hercule réparation ouvrages existants », qui paraît plus approprié compte tenu de l'importance des travaux.

Cette baisse est notamment relativisée par la hausse de + 52 K€ des dépenses d'entretien et petits travaux des locaux de l'Espace Saint Antoine (article 346.381), pour lequel l'ouverture progressive (locaux supplémentaires et ouverture 7j/7 depuis février 2016) nécessite la rédaction d'avenants aux marchés de maintenance pour des prestations supplémentaires.

On relève également l'augmentation de + 80 K€ des dépenses d'entretien de passages publics (article 378.381) gérées par la Direction de l'Aménagement Urbain pour reconstituer les montants pris en charge par le Compte Spécial du Trésor 84.10 « Avances dommages » s'agissant des remises en état des divers matériels, escaliers mécaniques et ascenseurs après les intempéries du 3 octobre 2015 ; ce montant représente donc la différence entre le total des dépenses et les remboursements des assurances.

### **III. Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés**

#### **► « Services commerciaux »**

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de 3,8 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse de + 500 K€ (article 360.410) des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs (dispositifs électroniques, tabac à chauffer, cigares premium, coffrets exceptionnels en éditions limitées) qui se fait en parallèle d'inscriptions en recettes. La Régie des Tabacs affiche également une augmentation de + 50 K€ des dépenses relatives aux taxes (article 360.412) en lien avec les ventes évoquées.

Est à noter également la hausse de + 400 K€ (article 384.070) des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes dans le cadre du compte de partage postal, liée notamment à la hausse des travaux d'aménagement et de réparations des bureaux de postes de la Principauté (+ 200 K€), qui est relativisée par la baisse de - 160 K€ des dépenses conventionnelles de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (article 361.070), liée à la baisse des frais de fabrication des timbres notamment.

#### **► « Services publics concédés »**

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont globalement stables (+ 0,1 %).

On note tout d'abord la hausse des dépenses de transports publics de + 370 K€ pour l'amélioration du cadencement des lignes 3 et 5 de la Compagnie des Autobus de Monaco (article 504.438).

On relève aussi la hausse de + 50 K€ des dépenses de consommation d'eau (article 503.436) pour tenir compte d'un niveau de consommation qui a été en hausse dès le début de l'année.

Parallèlement, on remarque la baisse de - 400 K€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.4322) en raison de la modification du taux de T.V.A. passant de 20 % à 10 % à partir du second semestre 2016.

### **IV. Frais financiers**

Cette rubrique affiche une hausse de + 2,2 % due aux frais financiers payés par la Direction de la Sûreté Publique (article 322.514 : + 5 K€) car un terminal carte bancaire a été installé en août 2015 à la fourrière et à ceux du Service des Titres de Circulation (article 385.514 : + 14 K€) en raison de l'augmentation des paiements par internet.

### **B. - DÉPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES**

Le montant du Budget Rectificatif 2016 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 1,1 %, soit une hausse de + 2,8 M€. Cette hausse est due principalement aux trois inscriptions suivantes :

- un montant complémentaire de 1,270 M€ a été inscrit dans le cadre des nouveaux partenariats de relations publiques, de relations presse et communication développés dans le cadre de la politique de communication ;
- une somme de 722 K€ a été nécessaire pour couvrir le déficit prévisionnel de l'Office de Protection Sociale au Budget rectificatif compte tenu notamment de l'augmentation des montants versés au titre de la prestation d'autonomie à domicile et en établissement ;
- enfin un montant de 1,2 M€ a été inscrit dans le cadre de l'organisation d'un tournoi international de boxe en Principauté.

## REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

	B. P. 2016	B. R. 2016	Ecart valeur	BP/BR%
<b>Budget Communal :</b>	<b>47 004 600 €</b>	<b>47 004 600 €</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>
<b>2 - Etablissements publics à caractère sociale et sanitaire</b>	<b>38 197 600 €</b>	<b>38 529 500 €</b>	<b>331 900</b>	<b>0,9 %</b>
6021013 Résidence du Cap Fleuri	2 807 600 €	2 713 900 €	-93 700	-3,3 %
602102 Ecole d'infirmières	682 700 €	721 300 €	38 600	5,7 %
602103 Déficit du C.T.S.	1 300 300 €	1 360 000 €	59 700	4,6 %
602104 Off. protection sociale	25 478 200 €	26 200 200 €	722 000	2,8 %
602105 A Qiétude	675 000 €	633 100 €	-41 900	-6,2 %
602106 Centre Rainier III	3 097 700 €	2 744 900 €	-352 800	-11,4 %
<b>6 - Domaine social et sanitaire</b>	<b>28 421 000 €</b>	<b>27 395 600 €</b>	<b>-1 025 400</b>	<b>-3,6 %</b>
606203 Prestations sociales aux étud. monég.	280 000 €	250 000 €	-30 000	-10,7 %
606204 Gratifications et aide sociale	325 000 €	405 000 €	80 000	24,6 %
606209 Aide travailleurs - ind. auxil.	1 688 500 €	1 612 500 €	-76 000	-4,5 %
606222 Aide nationale au logement	9 300 000 €	8 320 000 €	-980 000	-10,5 %
606229 Aide à l'installation artistes	90 000 €	60 000 €	-30 000	-33,3 %
<b>Domaine social et sanitaire</b>	<b>66 618 600 €</b>	<b>65 925 100 €</b>	<b>-693 500</b>	<b>-1,0 %</b>
<b>3 - Etablissements publics culturels et scientifiques</b>	<b>8 317 100 €</b>	<b>8 317 100 €</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>
<b>5 - Domaine éducatif et culturel :</b>	<b>40 846 300 €</b>	<b>40 849 000 €</b>	<b>2 700</b>	<b>0,0 %</b>
605117 Subventions diverses	1 016 300 €	1 066 300 €	50 000	4,9 %
605141 Culture - contributions	1 635 000 €	1 467 700 €	-167 300	-10,2 %
605234 Programme jeunesse	72 000 €	192 000 €	120 000	166,7 %
<b>8 - manifestations culturelles</b>	<b>9 562 000 €</b>	<b>9 708 000 €</b>	<b>146 000</b>	<b>1,5 %</b>
608203 Année de la Russie	0 €	45 000 €	45 000	
608206 Congrès - Contributions	1 296 000 €	1 397 000 €	101 000	7,8 %
<b>Domaine éducatif et culturel</b>	<b>58 725 400 €</b>	<b>58 874 100 €</b>	<b>148 700</b>	<b>0,3 %</b>
<b>4 - Domaine International et Coopération</b>	<b>19 765 000 €</b>	<b>19 665 000 €</b>	<b>-100 000</b>	<b>-0,5 %</b>
604201 Cotisations aux organis. intern.	3 002 000 €	2 902 000 €	-100 000	-3,3 %
<b>8 - manifestations internationales dont :</b>	<b>450 000 €</b>	<b>450 000 €</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Domaine International et Coopération</b>	<b>20 215 000 €</b>	<b>20 115 000 €</b>	<b>-100 000</b>	<b>-0,5 %</b>
<b>7 - Domaine sportif :</b>	<b>6 802 500 €</b>	<b>6 802 500 €</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>
<b>8 - Manifestations sportives</b>	<b>22 670 200 €</b>	<b>24 064 800 €</b>	<b>1 394 600</b>	<b>6,2 %</b>
608104 Epreuves sportives automobiles	20 190 000 €	20 244 600 €	54 600	0,3 %
608132 Manifestations sportives	2 480 200 €	3 820 200 €	1 340 000	54,0 %
<b>Domaine sportif</b>	<b>29 472 700 €</b>	<b>30 867 300 €</b>	<b>1 394 600</b>	<b>4,7 %</b>
<b>8 - Manifestations à caractère économique</b>	<b>7 425 000 €</b>	<b>7 485 000 €</b>	<b>60 000</b>	<b>0,8 %</b>
608205 Congrès - Réceptions	865 000 €	925 000 €	60 000	6,9 %
<b>9 - Aide à l'Industrie et au Commerce</b>	<b>13 199 300 €</b>	<b>15 152 200 €</b>	<b>1 952 900</b>	<b>14,8 %</b>
609208 Etudes économiques	3 939 200 €	4 209 800 €	270 600	6,9 %
609214 Intervention économique	2 870 000 €	3 014 300 €	144 300	5,0 %
609218 Exploitation gare	1 835 100 €	2 103 100 €	268 000	14,6 %
609223 Communication	0 €	1 270 000 €	1 270 000	%
<b>Domaine Economique</b>	<b>20 624 300 €</b>	<b>22 637 200 €</b>	<b>2 012 900</b>	<b>9,8 %</b>
<b>10 - Domaine Développement Durable</b>	<b>6 544 800 €</b>	<b>6 574 800 €</b>	<b>30 000</b>	<b>0,5 %</b>
610201 Aide Développement Durable	1 461 800 €	1 491 800 €	30 000	0,5 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>249 205 400 €</b>	<b>251 998 100 €</b>	<b>2 792 700</b>	<b>1,1 %</b>

## **I. Domaine social**

Au niveau du domaine social, on observe une légère hausse des inscriptions (+ 0,9%) ; en effet, l'Office de Protection Sociale intègre la hausse de ses prises en charge en matière d'aide aux personnes âgées (prestation d'autonomie) et d'aide aux personnes handicapées (auxiliaires de vie chargés de s'occuper des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité).

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent globalement une minoration (- 390 K€) avec cependant des évolutions de sens contraires. Les variations à la hausse des subventions concernent le Centre de Transfusion Sanguine (+ 60 K€) et plus modestement l'école d'infirmières (+ 39 K€) tandis que le Centre de Gérontologie Rainier III (- 353 K€) et, dans une moindre mesure, les résidences de retraite A Qietüdine (- 42 K€) et Cap Fleuri (- 94 K€) nécessitent des interventions revues à la baisse.

En ce qui concerne le C.H.P.G., l'inscription primitive n'est pas modifiée ; elle reflète cependant une évolution négative de la situation budgétaire du C.H.P.G. entre les deux exercices dans la mesure où l'exercice 2015 s'était finalement soldé par un excédent de recettes. C'est la baisse du niveau d'activité de l'établissement hospitalier (diminution de la capacité en lits et du nombre de journées compte tenu des travaux pour le nouvel hôpital) qui est le principal facteur de cette évolution avec une moindre progression des produits hospitaliers alors que les frais de fonctionnement continuent à progresser.

Au Budget Rectificatif 2016, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,092 M€ contre 6,580 M€ au Budget Primitif soit une baisse de 0,5 M€. Le déficit prévisionnel du Budget Rectificatif 2016 du Centre Rainier III est de 2.744.900 €. Comparé au déficit prévisionnel du Budget Primitif 2016, la variation est de - 353 K€. L'explication de cette variation tient à une modification dans la prévision de recettes (produits hospitaliers + 0,8 %) d'une part, à un ajustement à la baisse des dépenses prévisionnelles de 0,6 %, d'autre part.

Pour A Qietüdine, le Budget Rectificatif 2016 se solde par un déficit prévisionnel de 633.100 €, quasiment inchangé par rapport au Budget Primitif.

Le Budget Rectificatif 2016 de la Résidence du Cap Fleuri se solde par un déficit prévisionnel de 2.713.900 €. Celui-ci est en baisse de 3,3 % par rapport au déficit du Budget Primitif 2016 soit une réduction de 93.700 €.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », cinq minoration des crédits inscrits, dont une notable, sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.222 de l'ANL (- 980 K€). L'incidence positive des attributions de logements domaniaux à la Tour Odéon et la diminution du nombre d'allocataires du secteur libre sont nettement supérieures aux estimations primitives faites. Ce Budget devrait ainsi se situer légèrement en deçà du résultat de l'exercice 2015 (d'environ 160 K€), lui-même inférieur au réalisé 2014.

Les lignes « prestations aux étudiants monégasques » (- 30 K€), « Aides aux travailleurs-Indemnités » (- 76 K€) et « aide à l'installation des artistes » (- 30 K€) sont ajustées en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2016.

La seule évolution à la hausse concerne l'article de « gratifications et aides sociales » relatif à l'allocation compensatoire pour les foyers dont l'un des parents au moins est de nationalité monégasque et qui ne peuvent bénéficier d'allocations familiales d'un régime de sécurité sociale. Ainsi, environ 12 foyers supplémentaires seraient susceptibles de bénéficier de cette allocation (soit + 80 K€).

## **II. Domaine éducation et culture**

Ce domaine est en hausse très modérée de 0,3 % en raison de l'augmentation des manifestations et d'ajustements de sens contraires sur les subventions (+ 2.700 €). Au titre des établissements publics (Centre Scientifique et Nouveau Musée National de Monaco), aucune évolution n'est à relever.

Au titre du chapitre 5, les seules inscriptions nouvelles concernent, d'une part, l'article 605.234 « programme Jeunesse » pour l'achat (+ 33 K€) de nouveaux manuels scolaires (demeurant en classe dans le cadre de l'allègement des cartables) dans le cadre de la réforme du collège qui interviendra à la rentrée scolaire de septembre 2016 ainsi que pour l'apurement du C.S.T. 81.45 relatif à la vente des éditions du livre « Histoire de Monaco » (87 K€) ; d'autre part, une majoration des subventions diverses (article 605.117) de 50 K€ est opérée dans le cadre du soutien de l'activité cinématographique en Principauté.

On note, au titre des « manifestations », l'inscription d'une dotation complémentaire de 101 K€ pour les manifestations organisées dans le cadre de congrès (Monaco Fashion Week, association des journalistes francophones, MI Clubbing,...).



### **III. Domaine international et Coopération**

Ce domaine connaît un ajustement mineur à la baisse (- 0,5 %, soit - 100 K€) à 20,1 M€.

La seule évolution concerne, au titre des politiques publiques du chapitre 4, une minoration de 100 K€ au titre de la ligne 604.201 « Cotisations aux organisations Internationales », compte tenu de la stabilisation des taux de change, contrairement aux évolutions anticipées au Budget Primitif et de la minoration liée à la révision à la baisse de la quote-part de la Principauté dans les contributions obligatoires de l'ONU en faveur de la Principauté (0,10 % contre 0,12 %). En effet, la stabilisation des taux de changes, principalement le Franc Suisse et le Dollar et les nouveaux barèmes impactent significativement le Budget prévu (- 700 K€). Cependant, une grande partie des économies (450 K€) sera notamment réaffectée (par virements de crédits) à des aides humanitaires d'urgence dont des interventions en faveur des réfugiés (100 K€) ainsi qu'à la majoration de la contribution volontaire en faveur du Fonds vert pour le Climat au regard de l'engagement de Monaco en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la récente signature de l'Accord de Paris (+ 155 K€) tandis qu'une somme de 100 K€ est restituée.

### **IV. Domaine sportif**

Le domaine sportif connaît une majoration sensible (+ 4,7 %, soit + 1,4 M€) à 30,9 M€.

La seule évolution notable du domaine est liée, au titre des manifestations, à l'inscription sur la ligne 608.132 « manifestations sportives » d'une somme complémentaire de 1,340 M€. Cette somme permettra, en premier lieu, de soutenir l'organisation en Principauté d'un Tournoi de boxe de niveau mondial au mois de novembre (1,2 M€).

En second lieu, une somme complémentaire de 80 K€ sera consacrée au soutien de l'Union Européenne de Cyclisme et la Fédération Monégasque de Cyclisme dans le cadre de l'organisation du 1er Championnat d'Europe de cyclisme sur route du 16 au 18 septembre 2016 avec la prise en charge des frais liés à l'organisation du départ.

Enfin, une somme complémentaire de 60 K€ sera consacrée au soutien de la Fédération Monégasque de Pétanque dans le cadre de l'organisation des Championnats d'Europe Vétérans et Jeunes en octobre 2016 avec une participation aux frais d'hébergement et d'organisation des épreuves.

### **V. Domaine économique**

Ce domaine connaît la plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 9,8 %, soit + 2 M€, à 22,6 M€.

L'article 609.208 « études économiques » est majoré de 271 K€ pour des frais d'études : cette majoration permettra de prendre en charge les prestations d'assistance à l'Administration en matière juridique dans le cadre de la mise en œuvre du projet relatif à l'échange automatique des données financières en matière fiscale tandis que les prestations en matière technique et de développements informatiques sont inscrites parallèlement sur un article de la section d'investissement (article 708.912).

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 144 K€. Cette inscription rectificative permet notamment de prendre en charge l'indemnisation des commerçants de la rue Caroline impactés par les travaux.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus la prise en charge de la remise en état des têtes de câbles pour un montant de 200 K€ (travaux prévus et réalisés en 2015 mais non facturés par la SNCF sur l'exercice considéré) ainsi que le curage du collecteur principal pour 68 K€.

Enfin, un nouvel article est créé au sein du domaine économique, l'article 609.223 « Communication » pour retracer de manière lisible l'ensemble des actions de communication du Gouvernement. Une somme complémentaire de 1,270 M€ est ainsi inscrite dans le cadre notamment du développement de nouvelles actions de partenariats de relations publiques, de relations presse et communication ; cette somme viendra s'ajouter aux sommes inscrites au Budget Primitif sur l'article 609.208 pour les actions de communication du Gouvernement et non encore consommées qui seront réimputées sur cet article. Elle sera plus particulièrement affectée aux partenariats avec les grandes entités communicantes de la Principauté dans les domaines sportif, culturel, associatif et économique (ASM Football, ASM Basket, M.E.B., Les Musiciens du Prince,...).

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève à l'article 608.205 « Congrès- réceptions » une augmentation de 60 K€ en raison de dossiers de réservations de dernière minute de congrès et conventions d'entreprises d'envergure pour le second trimestre 2016, qui devraient se concrétiser.



## **VI. Domaine Développement durable**

L'article 609.210 « Aide développement durable » croît de 30 K€ ; en effet, compte tenu du succès du mécanisme d'incitation à l'utilisation des transports publics pour les abonnés des Parkings Publics, un complément de crédits est nécessaire.

### **2 - Dépenses extraordinaires**

#### **A. DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS, D'INVESTISSEMENTS ET D'ACQUISITIONS**

Le Budget Rectificatif 2016 d'équipement et d'investissement présente une augmentation conséquente de 18 %, soit 65,3 M€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 428,1 M€. Cette hausse provient principalement de la majoration des crédits d'acquisition (+ 71 M€), reflétant le montant inscrit en Rachats au F.R.C.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2016-263 du 31 mars 2016 s'élèvent à 54,83 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2016 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 482,89 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 120,1 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (362,8 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au F.R.C.) aux crédits de travaux qui bénéficient d'importants reports de près de 53 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- ▶ Acquisition d'immeubles : + 71 M€
  - report de crédits de 0,2 M€
- ▶ Travaux d'équipement : - 9,83 M€, soit - 3 %
  - report de crédits de 52,96 M€
- ▶ Matériel d'équipement : + 4,1 M€, soit + 42,9 %
  - report de crédits de 1,65 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

#### **I. Acquisition d'immeubles : + 71 M€**

Une majoration de crédits de 71 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachats au F.R.C. » afin de transférer au Budget de l'Etat un certain nombre

d'acquisitions immobilières préemptées, dans la logique de ce qui a été fait à la clôture de l'exercice 2015, sachant que 31 M€ représentent la contrepartie du transfert des Ambassades du Budget de l'Etat au F.R.C..

#### **II. Travaux d'équipement : - 9,83 M€, soit - 3 %**

- report de crédits de 52,96 M€

S'agissant des travaux, on constate au global une restitution de crédits de - 9,83 M€, soit - 3 % résultant d'ajustements essentiellement à la baisse mais aussi à la hausse sur les opérations en cours. Avec 52,96 M€ de reports de crédits sur l'exercice, les « travaux d'équipement » disposent de 371,4 M€ de crédits de paiement à comparer aux 328,25 M€ du Budget Primitif.

Les ajustements à la hausse résultent avant tout de quatre inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

◆ L'opération « Tunnel descendant » (article 701.908) devant s'achever courant 2016, un montant supplémentaire de 1,43 M€ est nécessaire sur l'exercice sans majoration du coût global du projet ;

◆ L'article 703.901 « Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants » est majoré de + 1,45 M€ afin de couvrir l'inscription nécessaire de 1,5 M€ pour les travaux de restructuration lourde des piles des Spélugues, somme venant en déduction de l'article dédié à l'entretien des ouvrages maritimes 376.389 où cette dépense avait été inscrite au Budget Primitif ;

◆ S'agissant de « l'élargissement du Quai des Etats-Unis – Epi central » (article 703.902), une inscription supplémentaire d'1 M€ est nécessaire au vu du résultat de l'appel d'offres des travaux de Génie Civil.

◆ Pour l'extension de l'Héliport (article 704.928.1), une inscription rectificative de 1,34 M€ permettra de terminer les travaux de réfection des pistes et de financer les études liées aux futurs bâtiments, ainsi que celles relatives à la zone de décollage et d'atterrissage de l'Héliport (FATO longitudinale : Final Approach and Take Off) ;

◆ Une inscription complémentaire de 745 K€ sur l'article dédié aux opérations domaniales intermédiaires (705.908) viendra compléter les crédits nécessaires en 2016 pour l'opération « Soleil du Midi ».

A noter, par ailleurs, la création d'une nouvelle ligne budgétaire destinée au projet de « Ville Intelligente » qui s'étalera sur trois années et qui est dotée de 300 K€ au Budget Rectificatif 2016. Il s'agira

de mettre en place du mobilier urbain dit « intelligent » (abribus, bornes taxi, points d'information dynamique...) grâce à l'installation de multiples capteurs et relais destinés au pilotage de la ville, à la gestion de la mobilité et à l'information des usagers.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des inscriptions complémentaires mineures :

- ◆ Développement Durable & Energies Renouvelables (article 704.994) : + 400 K€ afin d'initier le projet de production énergétique solaire en toiture : des panneaux photovoltaïques seront installés sur les Villas des Jardins de l'Unesco et sur le Ministère d'Etat. Comme indiqué au niveau des recettes, les dépenses relatives à l'installation des panneaux photovoltaïques sur les Villas des Jardins (200 K€) sont équilibrées par le versement d'un montant équivalent en recettes à partir du C.S.T. 82.30 « Fonds Vert National » créé au Budget Primitif et doté de 5 M€, ce qui permet de retracer au sein du Budget l'utilisation des sommes affectés à ce Fonds sur des projets d'équipements ou de financements.

- ◆ Performance Energétique (article 704.994.1) : + 400 K€ afin d'effectuer des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de l'immeuble « Herculis » (200 K€, ces dépenses sont équilibrées par le versement d'un montant équivalent en recettes à partir du C.S.T. 82.30 « Fonds Vert National ») et afin de prendre en charge la poursuite de la mise en place dans les bâtiments publics des compteurs WIT (système de comptage des consommations énergétiques et de fluides ayant permis de réduire les consommations d'énergie de 32 % entre 2006 et 2013) 200 K€, dans la même logique, ces dépenses sont équilibrées à partir du C.S.T. 81.21 « Energie Développement Durable ».

Enfin, dans le cadre de la poursuite des opérations d'« Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979), une inscription complémentaire de 372 K€ est nécessaire, essentiellement pour le renforcement de la puissance électrique du Ministère d'Etat et le dévoiement de réseaux à la Zone J (Fontvieille) ; l'inscription complémentaire de 289 K€ relative à la « superstructure digues nord & sud » (article 703.903) est liée à l'étude pour le relogement des Douanes et l'installation des appontements pour le bateau bus.

Parallèlement, un grand nombre de minorations sur les opérations en cours résulte avant tout des inscriptions suivantes :

- 705.932.1 « Réhabilitation Cap Fleuri » (- 5 M€)
- 711.966 « Centre Commercial de Fontvieille » (- 2 M€)

- 702.903.1 « Voies Publiques Mobilité Durable Triennal » (- 1,2 M€)
- 705.904 « FANB Roqueville » (- 1,3 M€)
- 704.920.1 « Egouts triennal » (- 1 M€)
- 705.930.1 « CR III Centrale d'Energie » (- 900 K€)
- 703.940.5 « Urbanisation en mer – Etudes » (- 700 K€)

Pour l'opération de « Réhabilitation du Cap Fleuri », cette importante restitution de crédits découle d'un retard sur l'exécution des travaux du rond-point suite à des problèmes géotechniques, qui a entraîné en cascade du retard sur la mise en œuvre des lots de démolition puis de terrassement.

Concernant le Centre Commercial de Fontvieille, l'opération ne pouvant démarrer que lorsque les locaux auront été libérés avec notamment, le relogement de la collection de voitures de S.A.S. Le Prince dans le Musée de l'Automobile de la darse Nord et le relogement de la salle du Canton -Espace Léo Ferré- au sein de l'îlot Pasteur, seul 1 M€ de report de crédits est conservé en 2016 pour la poursuite des études.

Par ailleurs, des décalages temporels dans le démarrage de travaux sont à l'origine de certaines restitutions :

- ◆ Sur l'article triennal dédié à la Mobilité Durable sur les Voies Publiques, le démarrage des travaux du passage souterrain Sainte Dévote est reporté à septembre 2016 (- 1,2 M€) ;

- ◆ Un décalage à 2017 sur les travaux de finition des jardins sud est également la cause des - 900 K€ restitués sur l'article 705.930.1 ;

- ◆ Et enfin, suite à des contraintes de phasage et d'impact sur la circulation, les travaux séparatifs des eaux pluviales des égouts de l'avenue de Fontvieille sont également reportés à 2017, ce qui explique la restitution de - 1 M€ sur l'article « Egouts triennal ».

D'autre part, les résultats d'appels d'offres ont permis d'ajuster à la baisse des estimations primitives :

- ◆ Lot « Gros œuvre » pour la reconstruction de FANB Roqueville (- 1,3 M€)

- ◆ Pour le projet d'Urbanisation en Mer, la mission d'assistance technique de l'Etat avait été surévaluée de près de 40% et, par ailleurs, le poste de Chef de Projet est désormais intégré à l'organigramme du Département (- 700 K€).

D'une manière générale, les montants sont ajustés aux besoins réels et actualisés de l'exercice, compte tenu de la multitude de projets en cours et des moyens humains pour leur réalisation. Compte tenu des reports de crédits pour les articles triennalisés, de multiples autres restitutions de crédits sont également opérées pour des montants inférieurs à 600 K€.

### III. Matériel d'équipement : + 4,1 M€, soit 42,9 %

- report de crédits de 1,65 M€

Une forte augmentation de 4,1 M€ (+ 42,9 %) porte le montant investi pour le matériel d'équipement à 13,65 M€, auxquels s'ajoute 1,65 M€ de report de crédits.

◆ La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2015 (+ 3.374.700 €)

◆ Par ailleurs, un nouvel article est créé : 708.912 « Assistance échange automatique » et est doté de 720 600 €, afin de prendre en charge les prestations d'assistance de l'Administration, en matière technique et de développements informatiques, dans le cadre de la mise en œuvre du projet relatif à l'échange automatique des données financières en matière fiscale, conformément aux standards de l'OCDE.

### III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent onze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 63.289.500 € à un solde créditeur de 8.769.000 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

#### a) Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de - 730 K€ en dépenses et de - 120 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe, à la mise en circulation des pièces courantes et de la pièce commémorative « Belle Epreuve » concernant la célébration des 150 ans de la création de Monte-Carlo.

#### b) Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 81.09 « Année de la Russie » a été créé au Budget Rectificatif 2014 pour retracer les contributions des partenariats officiels et les manifestations liées à cet événement. Cette

manifestation étant achevée, une inscription de + 483,6 K€ en dépenses et de + 10 K€ en recettes est effectuée afin de clôturer ce compte.

Une inscription rectificative de + 176,1 K€ en dépenses et + 376,1 K€ en recettes est effectuée sur le Compte Spécial 81.20 « DTC-promotion », afin d'ajuster les montants en fonction des besoins.

Des inscriptions rectificatives de - 3,9 M€ en dépenses et de + 84,8 K€ en recettes sur le Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement durable » et de - 1,4 M€ en dépenses et de - 250 K€ en recettes sur le C.S.T. 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » sont effectuées pour ajuster le montant des dépenses prévues.

Le Compte Spécial 81.45 « Education Nationale manuels scolaires » présente une inscription de + 10 K€ en dépenses afin de permettre de tenir compte des dépenses supplémentaires relatives à la réédition du livre « Histoire de Monaco » et de + 87 K€ en recettes destinés à apurer le solde débiteur constaté au 31 décembre 2015.

#### c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 5.906.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2016.

#### d) Comptes d'avances

Une inscription de + 1 M € en dépenses et en recettes est réalisée sur le Compte Spécial 83.43 « Prestations maladies mairie » afin d'ajuster les montants en fonction des besoins.

#### e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 700 K€ en dépenses et en recettes, afin de faire face aux sinistres constatés.

Le C.S.T. 84.71 « Réhabilitation quai Antoine 1<sup>er</sup> » affiche une inscription de 666,3 K€ en recettes grâce au remboursement de l'assurance, permettant ainsi d'apurer le solde débiteur de ce C.S.T.

#### f) Comptes de prêts :

Le C.S.T. 85.61 « Prêt UVET » présente une inscription de - 60 M€ en dépenses compte tenu de l'avancement du projet.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc faire la lecture sur le rapport sur le projet de loi, n° 951, portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2016.

Le projet de Budget Rectificatif 2016 a été déposé au Conseil National le 30 juin 2016. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'en est saisie sans attendre son renvoi officiel.

L'examen de ce projet a donné lieu à la préparation, en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de plus de 70 questions communiquées au Gouvernement ainsi qu'à une demande de mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mis en place par le Conseil National sous cette mandature.

Les 1<sup>er</sup>, 5 et 6 septembre, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commission Plénière d'Etude budgétaire et ont débattu de l'ensemble des sujets pendant près de 20 heures.

Votre Rapporteur tient à rappeler que le Budget Rectificatif a vocation à corriger ou adapter les inscriptions prévues et votées au Budget Primitif. En effet, l'article 8 de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 indique que – je cite – *« Seules des lois dites loi de budget rectificatif peuvent modifier, en cours d'année, la loi de budget. Elles ont pour but soit d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice, soit d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai »*.

Cette année, contrairement aux deux années précédentes où le Gouvernement avait inscrit des crédits très conséquents pour des opérations d'investissement, ce budget présente essentiellement des ajustements techniques, respectant ainsi l'esprit et le texte de ce que devrait être un Budget Rectificatif.

Pour le Conseil National, le Budget Rectificatif demeure un rendez-vous politique important. En effet, neuf mois après le vote du Budget Primitif qui donne les moyens au Gouvernement de mettre en œuvre les grandes lignes de son action pour l'année, c'est l'occasion pour les Elus d'effectuer non seulement un point d'avancement des principaux dossiers discutés à l'occasion de l'étude du Budget Primitif, mais aussi de revenir sur les événements marquants des neuf premiers mois de l'année.

Si les perspectives économiques de l'année 2016 prévoyaient un affermissement progressif de la croissance mondiale, le Brexit a fortement accentué

l'incertitude économique, politique et institutionnelle dans les pays européens ; bien qu'il soit encore, à ce jour, très difficile de quantifier les répercussions potentielles de cette « sortie ».

En effet, la décision des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, n'a pu qu'ébranler la confiance des ménages et des entreprises, déjà fragilisée.

Votre Rapporteur profite de cette introduction macroéconomique pour souligner l'excellente tenue de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel suite au Brexit.

En effet, le taux de rendement du portefeuille de placement était de 2,3 % à septembre 2016, ce qui constitue un très bon résultat eu égard aux incertitudes des marchés financiers.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale se plaît à penser que la mise en place par le Gouvernement des outils de gestion que le Conseil National appelait de ses vœux depuis trois ans, tels que le logiciel de consolidation, ne sont pas étrangers à cette bonne gestion. L'embauche d'une personne dédiée au Fonds cet été ne peut que rassurer et conforter la représentation nationale quant à la bonne gestion de notre épargne.

Pour en revenir à la situation économique mondiale, la croissance mondiale reste encore incertaine et devrait connaître un taux de croissance de 3,1 % cette année

Le Fonds monétaire international a revu à la baisse la prévision de croissance mondiale pour 2017, ramenée à 3,4 %, soit une baisse de 0,1 point.

Les prévisions de croissance en Chine pour 2016 gagnent 0,1 point, pour se situer à 6,6 %, et le taux de croissance pour 2017 est maintenu à 6,2.

Enfin, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent toujours aussi lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux.

Votre rapporteur ne peut, au nom de chaque Conseiller National, qu'exprimer à nouveau toute la compassion qu'il éprouve pour la ville de Nice et toutes les vies brisées par l'acte odieux et fou perpétré le 14 juillet.

Malgré ce contexte économique mondial toujours fragile, le Gouvernement a établi un Budget Rectificatif 2016, dans la lignée du Budget Primitif 2016 en excédent de près de 14 M€, soit une progression de près de 6 M€ par rapport à la prévision initiale.



Dans la première partie de son exposé, votre rapporteur va s'attacher à décrire ce projet de budget en effectuant une analyse critique.

Les recettes qui s'élèvent à 1 milliard 219 M€ en progression de 6,6 % se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 908 M€ au titre des contributions en hausse de 3,3 % ;
- ✓ 272,9 M€ au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat en hausse de 17,7 % ;
- ✓ 38,3 M€ au titre des produits et recettes des services administratifs en hausse de 17,4 %.

Le chapitre des contributions continue de représenter la très large majorité des recettes de l'Etat s'élevant à 908 M€, soit 74 % de l'ensemble des recettes. Leur progression est estimée à +3,3 % par rapport au Budget Primitif 2016.

La TVA en représente la part essentielle des recettes avec 585 M€ en hausse de 0,9 %. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a constaté que celle-ci progresse moins que lors des derniers exercices rectifiés et que, contrairement aux deux Budgets Rectificatifs précédents, seule la TVA du compte de partage est rectifiée à la hausse.

Votre rapporteur tient à souligner une nouvelle fois la structure des recettes en matière de TVA qui repose en grande partie sur le secteur de l'immobilier et de la construction. La livraison et surtout la vente de programmes immobiliers neufs depuis plusieurs années, maximisent nos excédents budgétaires.

En l'absence de recettes de substitution équivalentes et récurrentes, si ce secteur venait à se contracter, le train de vie de l'Etat, et subséquemment, notre modèle économique et social, en serait aujourd'hui, toutes choses étant égales par ailleurs, extrêmement affecté.

Par le passé, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a mis en évidence dans ses rapports budgétaires des recettes qui revêtaient un caractère exceptionnel ou apériodique ainsi que celles résultant d'ajustements purement comptables qui ne reflétaient ni le climat des affaires, ni des recettes encaissées par l'Etat résultant d'une activité économique réelle.

C'est le cas cette année de l'opération consistant à transférer les immeubles des ambassades appartenant au Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel pour 31 M€. Pour le dire autrement, le Fonds de Réserve achète les six ambassades qui avaient été acquises initialement par le Budget de l'Etat. Ce transfert de 31 M€ ne saurait évidemment

être considéré comme une recette induite par le dynamisme de notre économie. Si cette somme était retranchée au Budget Rectificatif, celui-ci présenterait un résultat négatif de 17 M€. Votre rapporteur reviendra plus avant sur le traitement budgétaire que devra induire cette inscription.

Au risque de se répéter sans se contredire, votre rapporteur souhaite à nouveau inciter le Gouvernement à se pencher de manière urgente sur une diversification indispensable des recettes futures. L'absence d'axe majeur traitant des recettes dans l'exposé des motifs de cette loi de budget rectificatif démontre que ce sujet n'est malheureusement pas assez au centre des préoccupations de l'exécutif.

Pour sa part, le Conseil National ne s'est pas contenté de faire ce constat. Il a été force de propositions dans plusieurs domaines qui contribueront à l'avenir à développer l'économie et les recettes de l'Etat.

La première idée est de se positionner sur des activités nouvelles et porteuses et de le faire savoir. La proposition de loi sur le *Multi-Family Office* votée le 11 juin 2014 et transformée en projet de loi par le Gouvernement sera soumise au vote des élus au plus tôt. Cette activité a pour objectif d'attirer des grands professionnels du secteur financier à l'heure où Monaco doit développer ses activités on-shore et accueillir de nouveaux résidents souhaitant vivre et gérer leurs activités à partir de leur lieu d'implantation. L'effet d'annonce et la communication seront les corollaires indispensables à l'adoption de cette loi.

D'autres activités, encore peu ou pas développées à Monaco pourront s'implanter dans la mesure où le Gouvernement créera les meilleures conditions possibles pour de jeunes entrepreneurs. Dans ce domaine, le projet de pépinières d'entreprise et de développement de filières d'avenir, encouragé fortement par les élus, est un dispositif qui paraît indispensable à l'incubation de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée.

L'idéal serait évidemment de créer l'émulation propice à la création et à l'émergence d'idées nouvelles.

Enfin, lors du Budget Primitif 2016, les Elus avaient exprimé leur très forte préoccupation sur le devenir de certains locaux commerciaux appartenant à l'Etat qui échappent à nos compatriotes, par le biais de cession de parts de personnes morales. Ce sujet, prioritaire aux yeux de l'Assemblée, a fait l'objet de plusieurs réunions avec le Gouvernement depuis le début de l'année.

Ce travail de concertation a été fructueux et nous nous efforcerons à ce qu'il aboutisse à des solutions concrètes dans les mois à venir. Votre rapporteur reviendra sur les avancées obtenues dans ce domaine plus avant.

En ce qui concerne les autres recettes de l'Etat, les produits et revenus du domaine de l'Etat sont en progression de 17,7 %. Néanmoins, comme votre rapporteur l'a déjà souligné, celle-ci est principalement due au transfert des ambassades au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Par ailleurs, l'augmentation des produits et recettes des services administratifs qui atteignent 38,3 M€ n'appelle pas d'observations particulières.

Les dépenses au titre du Budget Rectificatif 2016 s'établissent à 1 milliard 205 millions d'euros en augmentation de 6 % par rapport au budget primitif 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 525,2 M€ au titre des dépenses de fonctionnement;
- ✓ 482,9 M€ au titre des dépenses d'équipement et d'investissements, reports de crédits compris;
- ✓ 252 M€ au titre des dépenses d'interventions publiques.

1. L'évolution des dépenses s'inscrit tout à fait dans la logique d'ajustement du Budget Primitif. En effet, on peut remarquer que les dépenses rectifiées de fonctionnement sont stables à 525 M€, les dépenses rectifiées d'interventions publiques se trouvent légèrement modifiées à la hausse de 1,1 % à 252 M€, et pour ce qui concerne les dépenses rectifiées d'équipements (hors investissement – rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel), une légère baisse de 1,6 % (5,8 M€) est constatée.
2. Cette vision politique du Budget Rectificatif 2016 reflète un souci de préservation de l'affichage des équilibres budgétaires en prenant parfois quelques libertés avec le strict respect d'une orthodoxie comptable de puissance publique.
3. En ce qui concerne les dépenses des sections budgétaires 1 à 5 représentant le fonctionnement de l'administration, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale appelle le Gouvernement à la vigilance en ce qui concerne l'augmentation de ces charges de nature incompressible. Les dépenses de personnel représentant 59 %, soit la part la plus importante, doivent bénéficier d'une gestion des plus performantes et faire l'objet de toutes les attentions.

4. Ainsi la valorisation de 35 emplois supplémentaires présents au Budget Rectificatif conduit votre rapporteur à rappeler que le coût moyen annuel d'un emploi public est de 97.000 €. Il convient donc de s'assurer de sa réelle nécessité voire de son recrutement effectif.
5. Comme déjà évoqué ces dernières années, l'externalisation voire l'élaboration de contrat, pour un temps défini, peut paraître une solution intéressante que nous invitons le Gouvernement à envisager notamment pour le suivi d'opérations de construction définies dans un temps précis. Le nombre de chantiers en cours nécessite sans doute des effectifs, mais il n'est pas certain que nous menions encore 56 chantiers d'envergure de front pendant des décennies.
6. D'autant que ce processus est déjà mis en application pour la modernisation des outils auprès des services informatiques de l'Etat.
7. Votre rapporteur ne saurait être complet sur le fonctionnement de notre Administration sans alerter sur le besoin de modernisation des procédures et des outils ainsi que de développement humain de son personnel. Il devient désormais urgent que cette mise en œuvre, balbutiante depuis des décennies, constitue une véritable « révolution » administrative.
8. Ce constat partagé à mon sens par vous, Monsieur le Ministre d'Etat, est illustré par le faible renforcement des moyens humains (3 personnes en plus) des entités informatiques responsables, ce qui semble limité par rapport à ce chantier et au travail qu'il reste à accomplir.
9. La valorisation de nos effectifs en place paraît également essentielle. De ce fait, le Conseil National appelle de ses vœux, une revalorisation du point d'indice budgétisée tous les ans par le Gouvernement – sans obérer le résultat excédentaire – mais non appliquée depuis quelques exercices. L'indice de la consommation de l'INSEE, seul critère d'un éventuel déclenchement de l'augmentation, ne retranscrit pas l'image réelle du coût de la vie en Principauté.
10. Figurait également au titre des engagements du Gouvernement pour l'exercice 2016, la constitution d'un Fonds Social. Son annonce au Programme Gouvernemental d'Action était présentée comme une avancée intéressante pour le personnel de la Fonction Publique.
11. Les Elus souhaiteraient un réel démarrage du programme d'action accompagné d'une enveloppe budgétaire plus en phase avec le nombre de

- fonctionnaires. Le budget actuel de 30 € par personne ne nous semble pas être à la hauteur d'un tel projet et des ambitions affichées par le Gouvernement, il y a, près d'un an lors du Budget Primitif.
12. S'agissant des dépenses d'intervention, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est attardée sur deux situations.
  13. Tout d'abord, les subventions d'exploitation de l'Hôpital Princesse Grace rectifiées au Budget Rectificatif 2016 passent de 6,9 M€ à 10,4 M€. Cette augmentation conséquente mise en parallèle avec la baisse des produits hospitaliers, plus particulièrement pour les recettes liées aux hospitalisations, est inquiétante. Après 4 années à l'équilibre, un déficit structurel risque de s'installer de manière pérenne.
  14. Votre rapporteur tient également à préciser qu'en additionnant les dépenses liées au maintien à niveau aux subventions de fonctionnement, les besoins réels de cet établissement public seraient désormais budgétés à 25,4 M€ au titre de ce Budget Rectificatif soit plus de 12 % de ses recettes propres.
  15. La section des interventions publiques progresse de 2,8 M€, comprenant une reventilation de crédits de près de la moitié soit 1,2 M€ dévolue à la politique de communication que le Gouvernement a souhaité voir évoluer vers, je cite, « des partenariats avec les Clubs de Football et de Basket professionnels pour la saison sportive 2016-2017 ».
  16. Si les Elus approuvent la décision de mettre fin à une communication institutionnelle qui a coûté fort cher sans pour autant pouvoir en apprécier ni les effets, ni les conséquences, ils n'ont pas réellement saisi la destination effective des fonds destinés aux partenariats, ni même la nature des accords futurs.
  17. Votre rapporteur va maintenant s'attacher aux dépenses d'équipement et d'investissements de la Section 7 de notre Budget s'élevant à un montant record de 482,9 M€ (en incluant les reports de crédit).
  18. Rappelons que les élus avaient souhaité lors du budget primitif 2016, qu'une Commission Plénière d'Etudes sur les Grands Travaux fût organisée en milieu d'année.
  19. C'est à cette occasion, le 21 juin dernier, lors de cette séance privée, que les élus ont appris la décision du Gouvernement de confier à des urbanistes – et ce point est essentiel – la restructuration complète du quartier Plati où est située la Villa Ida, avec la vision la plus large possible.
  20. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous remercie sincèrement Monsieur le Ministre pour la décision ambitieuse et visionnaire que vous avez su prendre peu après votre prise de fonctions. Cette orientation vers le projet dénommé « Très Grand Ida » était celle que la majorité des Elus appelait de ses vœux depuis plusieurs mois.
  21. Ce projet est en effet la première occasion de repenser intégralement un quartier de la Principauté, en construisant des logements neufs, en répondant aux aspirations de nos compatriotes, tout en créant une réelle vie et animation de quartier et en prévoyant en amont les accès et la circulation. Cette opération devrait servir de pilote à toutes les opérations de remembrements futurs. Nous appelons également le Gouvernement à avoir une vision urbanistique et prospective pour le projet d'envergure de l'«Annonciade II ».
  22. Les Conseillers Nationaux sont satisfaits d'avoir été entendus et espèrent voir le résultat du concours d'urbanisme d'ores et déjà lancé lors des discussions du Budget Primitif 2017.
- En outre, depuis trois ans, le Conseil National a fortement incité le Gouvernement à réaliser des opérations dites intermédiaires, de taille plus modeste, permettant de pallier la pénurie de logements notamment pour la période 2018/2019.
- Une opération dénommée Villa del Sol est d'ores et déjà en cours de construction au 5, avenue Saint Roman. Elle comportera 33 logements et 400 m<sup>2</sup> de bureaux qui devraient être livrés en fin d'année 2017.
- Une autre opération est lancée puisque le permis de construire a été déposé. Il s'agit du Soleil du Midi, 29 bis rue Plati qui comportera 26 logements et 450 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces et devrait être livrée au 2<sup>ème</sup> semestre 2019.
- Le Conseil National tient à attirer l'attention sur la nécessité de démarrer dans les meilleurs délais d'autres opérations de ce type, en rappelant que le Gouvernement s'était engagé sur 3 opérations intermédiaires, totalisant 70 appartements, lors des débats sur le budget primitif 2015, soit il y a plus d'un an et demi.
- Votre rapporteur ne détaillera pas ici les différentes pistes en cours de discussions mais ce sujet sera assurément discuté lors du prochain Budget Primitif, c'est-à-dire dans environ un mois.

Concernant encore le logement, lors de nos séances privées, nous avons également insisté sur la nécessité de rénover le plus rapidement possible les appartements restitués par les foyers ainsi que ceux préemptés par l'Etat dans le secteur protégé. Il est indispensable que le Gouvernement mette tout en œuvre pour accélérer ces remises en état et les Elus sont prêts à voter les crédits nécessaires afin de permettre ces rénovations dans les meilleurs délais.

Conscient que le nombre de chantier en Principauté a atteint un niveau difficilement gérable et supportable, votre rapporteur sollicite le Gouvernement afin que la Commission Plénière d'Etude relative aux Grands Travaux, prévue en fin d'année, se porte principalement sur l'étude des phasages de ces innombrables chantiers. Cette gestion des plannings prévisionnels, accompagnée d'une totale transparence du Gouvernement sur les contraintes des différentes opérations, nous permettra de prendre ensemble les décisions pour faire face à ces dépenses et à ces nuisances peu attractives pour les résidents.

A titre d'exemple de chantiers dont le Conseil National n'a pas eu l'ensemble des contraintes à la fois techniques et financières au moment de la présentation du projet, nous pouvons citer le parking des Spélugues. En effet, les Elus n'ont appris que lors des dernières séances privées que 90 places de ce futur parking en totalisant 400 devaient être mises à la disposition de la Société des Bains de Mer.

Ainsi, 22 % des places de ce qui ne devait être à l'origine qu'un parking public seront utilisées par la SBM alors même que ce sujet n'a jamais été évoqué depuis la décision de le réaliser.

Pour mémoire, la construction de ce parking avait été proposée par le Gouvernement lors du vote de la loi de désaffectation permettant la réalisation d'un vaste ensemble immobilier par la Société des Bains de Mer.

Les Elus avaient insisté sur la nécessité de disposer de places de parking public supplémentaires dans la zone du carré d'or, laquelle est une de plus fréquentées de Monaco et pour laquelle 300 personnes sont aujourd'hui encore en attente d'abonnement selon les derniers chiffres communiqués par le Gouvernement.

Le Conseil National aurait souhaité de façon logique que ces parkings soient réalisés sous l'ancien Sporting d'Hiver, ce qui avait été refusé par le Gouvernement arguant des impacts technique et financier avancés par la Société des Bains de Mer.

En lettre du 16 septembre dernier, soit la veille de

l'approbation du rapport, le Gouvernement nous faisait savoir qu'une étude complémentaire avait été menée. Celle-ci fait ressortir que 30 végétaux plus que centenaies devront être abattus, alors qu'en date du 19 septembre 2014, un courrier du Ministre d'Etat nous assurait du contraire.

Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer que des études de cette importance ne soient pas conduites de façon rigoureuse et exhaustive par l'Exécutif avant de s'engager devant l'Assemblée.

Enfin, dans ce même courrier, le Gouvernement nous faisait savoir qu'il s'interrogeait sur l'opportunité in fine de réaliser cet ouvrage, notamment eu égard au parking de dissuasion de 1.820 places qui sera construit à l'entrée Ouest de Monaco.

Dans son rapport du Budget Primitif 2016, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale proposait de débattre avec le Gouvernement sur les chantiers programmés sur plusieurs années et suggérait qu'un document cadre fixant les opérations prioritaires sur 5 ans soit réalisé par les services de l'Etat. Il s'agissait d'imaginer un document prospectif permettant à la Représentation Nationale de mieux appréhender les priorités pour Monaco afin d'effectuer d'éventuels arbitrages.

Cependant, ce montant record alloué à la « construction » de nos équipements d'avenir reste accessoire si son exécution n'est pas conforme aux espoirs portés par la représentation nationale. En effet, au 30 août 2016, seuls 32 % des crédits relevant des travaux d'équipement (hors chapitre 9 avec reports de crédit) ont fait l'objet d'un mandatement. Votre rapporteur s'inquiète donc de l'effet « boule de neige » que conduit la possibilité de procéder à des reports de crédits par rapport à la capacité de l'Etat à gérer les travaux ou faire face à de telles sorties de trésorerie.

Il serait plus sain que Gouvernement et Conseil National se parlent en toute transparence et en toute sérénité ; se disent ce qui est du domaine du possible, du faisable et du réel en temps et en coûts.

Les inscriptions budgétaires dont on sait qu'elles ne seront pas exécutées ne peuvent engendrer *a posteriori* que frustration et ressentiment.

Cette vision et cet état d'esprit semblent partagés entre Gouvernement et Conseil National depuis la fin du mois d'avril et la mise en place d'une nouvelle gestion de nos relations.

Cette année 54,8 M€ sur 100,8 M€ possibles sont venus majorer les crédits déjà conséquents de cette section du budget. Pour mémoire, les reports de



crédits sont la conséquence d'une modernisation de la loi n° 841 relative aux lois de budget votées il y a 10 ans par le Conseil de National.

Cette faculté louable facilitant la gestion opérationnelle d'une opération d'équipement a été détournée au fil des années pour constituer désormais une somme à valoir afin de créer des réserves de crédits transférables au sein d'autres articles de cette section, procédure que l'on constate à nouveau lors de ce Budget Rectificatif. Fort de ce constat, le Conseil National a réfléchi et déposera bientôt une proposition de loi visant un encadrement de cette faculté de reporter les crédits.

Dans son rapport public annuel 2015, la Commission Supérieure des Comptes écrit à ce titre que: « *la gestion des dépenses en capital (qui) traduit une insuffisance des études préalables conduisant à de larges réévaluations, des modifications en cours de réalisation entraînant des surcoûts importants, un suivi défectueux générant souvent des dépenses supplémentaires et de trop longs délais* ».

En termes de gestion des deniers de l'Etat, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est également prononcée pour que l'ensemble des équipements publics financés par des cessions de « droit à bâtir » ou des contreparties, lors de promotions immobilières publics/privés, qui font florès depuis quelques années, fassent l'objet d'un flux financier identifié, conformément à ce qu'est en droit d'attendre l'autorité budgétaire.

Les Elus enjoignent le Gouvernement de se rapprocher sans plus tarder de la Commission Supérieure des Comptes afin de trouver une solution technique pour valoriser toutes ces dépenses en équipements publics. Les Elus sont en droit d'attendre d'un budget qu'il retrace de manière sincère, lisible et exhaustive les recettes et les charges de l'Etat.

Toujours au titre de l'orthodoxie budgétaire, votre rapporteur est sensible, tout comme la Commission Supérieure des Comptes, au respect des règles et lois en vigueur notamment dans l'application de sa politique proactive en matière d'acquisition.

Même si le Gouvernement a la volonté d'afficher un excédent budgétaire contenu, il ne peut en aucun cas se soustraire aux règles budgétaires qu'il a lui-même fixées. Même si l'Assemblée est extrêmement favorable à ce que l'Etat exerce son droit de préemption dans des quartiers stratégiques, une meilleure prévision budgétaire pourrait permettre d'inscrire des sommes plus conséquentes, dès le Budget Primitif, sur la ligne dévolue aux acquisitions d'immeubles (rappelons que seulement 5 M€ étaient inscrits au Budget Primitif 2016). Cette bonne

pratique permettrait de réduire les achats en cours d'année indument financés par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

A ce titre, la Commission Supérieure des Comptes souligne « *le recours (...) à des procédures qui ne sont pas conformes aux règles applicables en la matière et qui affectent la sincérité des comptes, comme la constitution de « provisions » (N.C.H.P.G.) ou la prise en charge par le Fonds de réserve constitutionnel de dépenses relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.*

Il en résulte une confusion et une opacité qui nécessiteraient de revenir à un respect rigoureux des rôles respectifs du budget de l'Etat et du Fonds de réserve constitutionnel, condition d'une gestion saine et transparente des finances publiques monégasques ».

Force est de constater qu'il est procédé à des rachats par dépassement des crédits lors de la clôture du Budget ; alors que ces acquisitions devraient faire l'objet d'une inscription budgétaire adéquate.

A ce titre, la ligne « rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel » a été abondée de 71 M€ au Budget Rectificatif, portant le total des rachats à 79 M€. Cette ligne signifie que nous remboursons cette année 79 M€ à notre créancier : le Fonds de Réserve Constitutionnel.

En outre, la représentation nationale n'a pas toujours conscience de la vision prospective que le Gouvernement adopte dans ses choix de préemption. Votre rapporteur s'inquiète de voir l'action gouvernementale trop dépendante de promoteurs privés tant dans son action de remembrement de surfaces foncières que dans la définition architecturale et technique de ses constructions.

Dans ce domaine, votre rapporteur est donc favorable à une meilleure définition des règles de mise en concurrence pour ce qui concerne les missions architecturales et d'études urbanistiques, gage d'une émulation esthétique des bâtiments garant de l'avenir de notre patrimoine immobilier, à l'instar du Nouveau Yacht Club par Sir NORMAN FOSTER et de l'extension en mer par Renzo PIANO. A ce titre, le Conseil National est toujours dans l'attente du retour du Gouvernement sur le texte amendé relatif à la préservation du patrimoine national.

Comme nous l'avons évoqué en début de rapport au cours de l'analyse des recettes, le Gouvernement souhaite, dans un souci de cohérence et conformément à un avis de la Commission supérieure des Comptes, que l'ensemble des ambassades soit transféré au Fonds de Réserve.

Il faut savoir que l'Etat est actuellement propriétaire de certaines de ses ambassades. 40 % figurent au Budget de l'Etat et 60 % sont détenues par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Le Conseil National est favorable à un regroupement des ambassades. Toutefois, votre rapporteur ne conçoit ce transfert qu'à condition de respecter tant les principes budgétaires que le rôle dévolu au Fonds de Réserve lequel devrait être constitué essentiellement d'immeubles de rapport pour sa partie immobilière : un des rôles majeurs du Fonds de Réserves étant d'optimiser l'épargne de Monaco.

Quant au budget de l'Etat, ce dernier doit également refléter et retracer de manière lisible et sincère l'ensemble des dépenses afférentes à sa politique extérieure au titre desquelles figurent tous ses frais de chancellerie.

Pour ce faire, nous demandons que le Gouvernement s'engage dès le Budget Primitif 2017 à valoriser au prix du marché le loyer des ambassades dont le FRC sera propriétaire et à faire payer ces loyers à travers une ligne budgétaire. Les frais d'entretien et de décoration incombant au locataire devront bien évidemment aussi figurer en dépenses au Budget.

Concernant les travaux d'entretien des bâtiments publics incombant au propriétaire – l'Etat –, votre rapporteur déplore les difficultés chroniques dans le lancement de ces travaux des immeubles domaniaux, lesquelles se traduisent par un taux d'exécution de 15 % sur l'article budgétaire « Travaux Domaines » au 30 août 2016. Les Monégasques constatent ce vieillissement du parc et il faut désormais qu'un effort important soit opéré pour tenir les engagements budgétaires pris devant notre Assemblée et garantir la qualité de nos bâtiments abritant les logements des monégasques.

Votre rapporteur souhaiterait achever cet examen des dépenses du budget afin d'accueillir favorablement l'ouverture d'une ligne de crédit intitulée « Ville Intelligente ».

Si les Elus sont attachés à explorer toutes les pistes tendant à améliorer l'environnement et les conditions de vie à Monaco, ce concept ne doit pas être rangé au magasin des accessoires – fussent-ils à la mode – mais doit réellement être développé et étudié en définissant en amont les objectifs et en s'en donnant les moyens.

A ce titre, il semble que ce projet entre dans le champ de compétence du Fonds Vert, lequel pourrait permettre de nous donner les moyens des ambitions que nous aurons identifiées.

Enfin, votre rapporteur ne saurait conclure son exposé en passant sous silence les investissements conséquents envisagés à l'étranger par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

En effet, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco envisage d'acquiescer la concession du port de Vintimille – concession de 85 ans – afin de remédier au manque d'emplacements des ports de Monaco. Elle réaliserait les travaux nécessaires pour créer un véritable nouveau port touristique qui comprendrait 171 places. Les travaux devraient être achevés d'ici 2019. Le coût total de cette opération devrait s'élever à 80 M€.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale comprend la nécessaire extension à l'étranger pour la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, dans la mesure où elle n'a pas de possibilité en Principauté. Pour autant, d'aucuns pourraient émettre quelques réserves sur l'attrait commercial de ce nouveau port pour les propriétaires de navires de grande taille.

Le Gouvernement entend également investir dans l'aéroport de Nice-Côte d'Azur. Le 28 juillet dernier, l'Etat français a finalement choisi pour sa privatisation le consortium franco-italien Azzurra, constitué du groupe Benetton, de l'aéroport de Rome, et d'EDF Invest.

Depuis de nombreux mois, l'Etat monégasque a fait savoir aux éventuels repreneurs son souhait, de devenir actionnaire de l'aéroport de Nice dans le cadre de sa privatisation. Cet investissement devrait avoisiner les 150 M€s.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale est favorable à cet investissement qui résulte d'une logique à la fois financière et stratégique pour Monaco.

Dans la seconde partie de son rapport, votre rapporteur souhaite mettre l'accent sur trois thèmes et dossiers auxquels notre Assemblée est particulièrement attentive et sur lesquels les élus souhaitent des engagements forts du Gouvernement.

En premier lieu, le Conseil National a été force de propositions et a travaillé de concert avec le Gouvernement sur les locaux commerciaux domaniaux. Les pistes discutées devraient aboutir à un dispositif comportant plusieurs axes.

Le premier axe consisterait à désaffecter certains locaux commerciaux dans des zones précises du domaine public de l'Etat vers le domaine privé de l'Etat. Le Conseil National a suggéré à l'Exécutif de préparer un projet de loi de désaffectation pour les

commerces du nouveau Centre Commercial de Fontvieille.

Cette désaffectation permettrait aux attributaires d'être propriétaire de leur fonds de commerce. Il ne semble en effet pas envisageable que les grandes enseignes que nous souhaitons attirer – génératrices de recettes – puissent accepter de s'implanter sans disposer de la propriété commerciale. Cette mesure est d'autant plus opportune et urgente que le cahier des charges pour les travaux d'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille sera défini en 2017.

Ainsi, l'Etat pourrait également tirer des revenus très conséquents, à l'instar de ce qui a été fait pour le local des « Abeilles », attribué à une enseigne de la grande distribution. En outre, ces revenus pourraient servir à financer une partie des travaux du nouveau centre commercial de Fontvieille. Un centre qui, selon le vœu du Conseil National, doit rester dans le giron de l'Etat, lequel demeurerait unique propriétaire du foncier.

Dans la mesure où l'Etat perçoit un taux de 7,5 % sur les mutations de propriété de fonds de commerce ou de clientèle, une telle opération génèrera des recettes nouvelles pour le Budget de l'Etat en cas de revente.

Enfin, s'agissant des locaux du domaine public, loué par l'Etat de manière limitée dans le temps sous la forme de convention d'occupation précaire, le Conseil National a demandé à ce qu'un cahier des charges strict soit mis en place. En cas de non-respect, la convention pourrait ne pas être renouvelée. Les élus pensent qu'un Etat fort est avant tout un Etat de droit et que les devoirs et les obligations de chacun doivent être définis de façon précise et sans ambiguïté.

Ainsi, chaque fois que des sanctions ou des retraits d'autorisation pourraient être prononcés, ces dernières reposeront sur des règles claires, connues de toutes les parties et acceptées au moment de la signature des conventions

Le Conseil National attend le dépôt de la loi de désaffectation du nouveau Centre Commercial de Fontvieille avant les séances sur le Budget Primitif 2017.

En second lieu, les élus ont souhaité sensibiliser le Gouvernement, en cette période de rentrée scolaire, sur la politique éducative et sportive en faveur de nos jeunes.

Votre rapporteur souhaite vous faire part avant toute chose de sa déception de n'avoir toujours pas trouvé au journal officiel la publication des textes réglementaires concernant la loi sur le prêt étudiant

votée fin avril. Nous espérons que cette loi entrerait en vigueur dès la rentrée universitaire 2016. Voilà un rendez-vous manqué.

Au-delà de l'éducation, ils considèrent que les activités extra-scolaires sont importantes pour l'épanouissement personnel. Ils ont donc relayé une demande forte des jeunes de pouvoir disposer d'un local leur permettant de pratiquer la musique. Le Gouvernement a accepté d'étudier la possibilité de prévoir une salle de répétitions dans l'îlot Pasteur. Nous aimerions que, ce soir, Monsieur le Ministre, vous nous indiquiez si cette réalisation est possible

Le sport est une autre des composantes de la politique éducative de la Principauté, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des individus. Il est difficile désormais de comprendre la politique globale du sport pratiquée à Monaco. Il convient à la fois de lutter contre le manque cruel d'installations sportives tout en améliorant la gestion organisationnelle et participative des entités associatives. Cette attente devrait aboutir par l'élaboration d'un projet de loi par le Gouvernement que le Conseil National espère ambitieux et visionnaire. Toutefois, cet encadrement juridique donnera peut-être des moyens mais les outils nécessaires à la pratique feront toujours défaut.

Conscients que l'exiguïté de notre territoire ne permet évidemment pas la pratique de tous les sports *in situ*, il y a cependant de petits équipements qui peuvent être réalisés.

C'est pourquoi les élus ont sollicité notamment la création de structures sportives pour permettre la pratique de plusieurs sports sur la terrasse du stade des Moneghetti. Encore une fois les sommes demandées semblent exorbitantes : le Gouvernement a annoncé que la construction d'un terrain de padel et de mini calcetto coûterait 3 M€ d'où sa décision de ne pas le réaliser. Pourquoi ne pas savoir faire plus simple et moins cher ? Les enfants n'ont pas toujours besoin de structures munificentes pour s'amuser.

Nous espérons que le Gouvernement pourra réétudier ce dossier et revenir vers nous afin de nous proposer un projet plus modeste et surtout plus réaliste.

En troisième lieu, les élus se sont enquis de l'état d'avancement des études sur la rénovation du Larvotto. A la demande du Conseil National au moment de l'étude de l'extension en mer, le quartier du Larvotto doit faire l'objet d'un projet d'envergure. Le Gouvernement s'est engagé à présenter, dans les plus brefs délais, le projet de rénovation de ce quartier par l'architecte qui a conçu l'extension en mer.

Votre rapporteur aimerait rappeler avant de conclure, que si l'examen des Budgets constitue un moment privilégié de notre vie politique, nos échanges avec le Gouvernement ne doivent pas se tarir au lendemain du vote d'un Budget. C'est par ce vote que notre Assemblée autorise les ressources et les charges de l'Etat pour chaque année permettant ainsi au Gouvernement de mener une politique économique et entériner des programmes.

Mais dans un monde troublé et en pleine mutation Monaco doit, plus que jamais, être un Etat à la fois stratégique, bienveillant et protecteur des biens et des personnes. Un Etat stratégique prépare l'avenir et peut être amené à coordonner des initiatives privées.

L'intérêt commun qui anime Conseil National et Gouvernement appelle entre nos institutions, une écoute, un dialogue permanent dans le respect mutuel et dans le cadre des prérogatives de chacun dévolues par notre Constitution. Ce respect mutuel doit se traduire par une grande franchise et une information ininterrompue sur tous les grands sujets et enjeux touchant et préparant l'avenir du Pays.

Le Conseil National est dans l'attente de l'aboutissement de plusieurs dossiers tant politiques que techniques, et sur lesquels nous devons travailler de concert.

Suite à son exposé, votre rapporteur appelle ses collègues à voter en faveur de ce Budget Rectificatif 2016 tout en attirant l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'apporter dès le Budget Primitif 2017, c'est-à-dire dans les prochaines semaines des avancées concrètes sur les sujets que votre rapporteur vient de détailler.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur BURINI, pour ce rapport détaillé.

Monsieur le Ministre, vous m'avez fait savoir que vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et vous m'avez d'ailleurs communiqué ce matin-même le texte de votre déclaration, lequel a été transmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Bien évidemment Messieurs et Mesdames les Conseillers Nationaux, seul le prononcé fait foi donc,

vous pourrez le constater, il y aura quelques petites modifications par rapport au texte que vous avez reçu ce matin.

Monsieur le Président, je tiens également à remercier Monsieur Marc BURINI, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour ce rapport très complet qui invite à adopter le projet de Budget Rectificatif 2016.

Monsieur le rapporteur, vous avez évoqué à plusieurs reprises, et notamment dans votre conclusion, la qualité des relations qui se doit de prévaloir entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

Je partage entièrement cette approche et je pense aujourd'hui comme vous que les faits traduisent bien cet état d'esprit commun. J'en veux pour preuve certaines avancées législatives récentes : la loi relative au télétravail, celle sur la préservation de la sécurité nationale, et la loi de désaffectation permettant de lancer la création d'un nouveau quartier qui viendra enrichir notre façade maritime.

Tous ces textes n'ont pas été votés sans discussions ni débats, loin s'en faut. Mais ils l'ont été conformément à l'esprit de nos Institutions et dans le respect de nos prérogatives.

Je vous propose, pour l'avenir, de continuer dans ce sens.

Plusieurs projets de textes déposés sur le bureau de l'Assemblée sont en effet de toute première importance. Le plus urgent est certainement le projet de loi portant approbation de ratification de l'accord de Paris sur le climat, car il en va de l'avenir de la Planète et de l'image de la Principauté. Il est probable que cet accord entre en vigueur le 7 novembre prochain, date à laquelle il aura été ratifié par 55 pays responsables ensemble d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre.

Il serait légitime, compte tenu des engagements de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain dans ce domaine, que la Principauté témoigne de son investissement dans la lutte contre le changement climatique en faisant partie des premiers Etats ayant ratifié cet accord.

J'ai pris bonne note, Monsieur le Président, du travail que vous avez engagé et je vous en remercie.

Monsieur le rapporteur ayant parfaitement décrit les grands équilibres de ce texte, il ne me semble pas nécessaire de revenir sur les chiffres donnés.

Je voudrais simplement rappeler le plus important, à savoir le solde dépenses/recettes, qui se traduit par



un excédent prévisionnel de près de 14 M€, soit 6 M€ de plus par rapport à la prévision initiale.

Comme vous le savez les derniers chiffres définitifs publiés par l'IMSEE et qui seront dans le Budget Primitif 2017 confirment la pertinence en 2015 de nos choix avec un excédent multiplié par 8 en 4 ans. Nous devons nous féliciter de la grande maîtrise de nos finances publiques, à laquelle nous arrivons par notre travail commun.

Ces finances publiques saines sont absolument capitales pour la Principauté, elles sont un gage de souveraineté et d'attractivité.

Cette maîtrise se trouve confortée, comme vous l'avez souligné, Monsieur le rapporteur, par la bonne tenue de la partie liquide de notre Fonds de Réserve Constitutionnel.

Cela confirme la qualité de gestion de ce Fonds, cette qualité de Fonds est ancienne en Principauté puisque les mesures adoptées sous l'autorité de Monsieur Jean CASTELLINI ont montré toute leur efficacité et leur pertinence dans des périodes parfois difficiles.

Je remercie à cette occasion les équipes de la Direction du Budget et du Trésor qui veillent à la bonne application de ces mesures avec un dévouement sans pareil.

Vous avez, Monsieur le rapporteur, soulevé plusieurs questions sur lesquelles je souhaiterais vous apporter des réponses. Celles-ci s'inscrivent dans le respect des règles comptables et budgétaires que s'impose le Gouvernement.

La première de vos questions concerne le transfert des Ambassades du Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Sur ce point, je vous confirme dès à présent que les inscriptions nécessaires ont été prévues au Budget Primitif 2017.

Les loyers des Ambassades dont le Fonds de Réserve Constitutionnel est propriétaire seront bien valorisés, comme vous le souhaitez et comme le souhaite aussi le Gouvernement, au prix du marché, et ces mêmes loyers seront pris en charge sur le Budget de l'Etat.

Pour vous donner des éléments chiffrés, une somme de 2,13 M€ a été inscrite au Budget Primitif 2017, au titre des loyers pour l'ensemble des ambassades détenues par le Fonds de Réserve Constitutionnel, sur la base d'un rendement locatif excellent de 3 %.

Ces inscriptions budgétaires sont donc parfaitement claires et en phase avec les règles de la comptabilité publique.

J'en viens à présent au sujet toujours complexe des reports de crédits, il vous préoccupe légitimement au vu des sommes en jeu.

Vous le savez, le principe d'annualité des crédits pour les dépenses d'équipements constitue un exercice délicat pour les services chargés de les gérer.

Je rappelle que les crédits votés annuellement constituent la limite supérieure des dépenses autorisées.

Si de nombreux facteurs peuvent entraver la progression normale d'une opération, il convient d'éviter d'y ajouter une limitation excessive des crédits alloués. Celle-ci pourrait en effet conduire à des arrêts de chantier, en contradiction avec les engagements contractuels autorisés par les crédits votés.

Le dispositif des reports de crédits a été instauré afin de venir lisser cette notion d'annualité budgétaire des crédits. Il permet également de limiter les demandes de crédits rectificatifs.

Une analyse plus précise des chiffres montre que les plus gros reports et les plus faibles taux de consommation par article concernent des chantiers qui n'ont pas pu démarrer. Les causes de ces retards sont généralement exogènes, liées à la maîtrise foncière par exemple ou à la finalisation des programmes.

Si je partage avec vous la nécessité de chercher à mieux les anticiper, dans une démarche transparente et sincère, il ne me semble pas que ces raisons justifient la limitation des crédits alloués.

Par ailleurs, Monsieur le rapporteur, vous interpellez le Gouvernement sur la qualité des études préalables menées en matière de travaux publics. A titre d'exemple, vous regrettez que le Conseil National n'ait pas eu communication de l'ensemble des contraintes liées à l'opération du parking des Spélugues dont vous venez de parler dans le cadre du Budget Primitif 2015.

Il me semble nécessaire de rappeler, sur le volet technique, que le lancement des travaux d'une opération est précédé de différentes étapes de programmation et d'étude qui permettent de préciser progressivement l'ensemble de ses contraintes.

C'est ce que nous avons fait, il est toujours possible de s'améliorer.

Dans cet esprit, je vous ai écrit le 16 septembre 2016 pour vous apporter les éléments dont nous disposons.

Vous m'avez répondu le 28 septembre et avez souhaité que des études complémentaires puissent être réalisées. Elles porteraient notamment :

- sur l'impact de ce chantier en termes de nuisances pour la population ;
- sur les besoins en parking de manière générale en Principauté et plus particulièrement dans ce quartier ainsi que sur les modes de transport envisagés entre les parkings dits de dissuasion (« Testimonio II » et « Entrée de Ville ») et les différents autres quartiers de la Principauté ;
- sur le schéma général de circulation, ainsi que les modifications apportées à celui-ci pendant les travaux de ce parking ;
- sur l'impact sur les végétaux de cette zone eu égard notamment au code de l'arbre ;
- enfin sur différents éléments ayant trait à l'aspect financier de ce projet.

Le Gouvernement a naturellement pris note de vos préoccupations.

Je peux ce soir vous assurer que nous allons effectivement engager et mener à bien l'ensemble de ces études même si beaucoup de celles-ci ont déjà été faites. Elles nous permettront de poursuivre ensuite nos discussions sur cet important projet qui touche le « Carré d'Or », comme vous l'avez rappelé, de Monte-Carlo.

Autre sujet en matière de respect des règles budgétaires : la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est prononcée pour que l'ensemble des équipements publics financés par des cessions de « droit à bâtir » ou des contreparties fasse l'objet d'un flux financier identifié lors de promotions immobilières publiques/privées.

Nous avons regardé avec attention et avec les services compétents cette procédure qui avait notamment été retenue dans le cadre de l'opération d'échange dite « Malbousquet/La Poterie ».

Le Gouvernement va donc se rapprocher de la Commission Supérieure des Comptes afin de la faire valider, s'il était notamment envisagé de la généraliser.

S'agissant à présent des questions soulevées par Monsieur le rapporteur concernant la gestion des préemptions par l'Etat, je tiens tout d'abord à préciser que le Gouvernement a majoré par rapport à 2015 les crédits alloués. La somme inscrite au Budget Primitif 2017 s'élève à 12 M€. Ce montant constitue une somme provisionnelle minimale, susceptible de variations en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Il est, et vous le comprendrez facilement, difficile de déterminer à l'avance le volume immobilier qui

sera mis en vente. Mais vous partagez avec nous le souci de continuer cette politique pour le bénéfice de l'Etat. Nous la poursuivrons donc dans les meilleures conditions budgétaires possibles.

Le recours au Fonds de Réserve Constitutionnel n'intervient en la matière que comme une avance temporaire, régularisée dès le budget suivant.

S'agissant de l'entretien général du parc immobilier de l'Etat, je peux vous confirmer qu'il s'agit d'une préoccupation constante du Gouvernement Princier et de ses services.

Vous soulevez la faible consommation des crédits au mois d'août, mais vous savez comme moi, Monsieur le rapporteur, que la plus grande partie du paiement s'effectue à la fin des travaux, ce qui constitue d'ailleurs une règle de bonne gestion des deniers de l'Etat pour avoir l'assurance d'être satisfait des prestations servies.

Je profite de l'évocation de ce sujet pour répondre à Monsieur le rapporteur quant aux problématiques liées à la préservation du Patrimoine, car elles sont complexes.

En témoignent les récents échanges intervenus entre le Gouvernement et le Conseil National sur ce sujet. En 2013, la Commission de la Culture et du Patrimoine, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président – je m'adresse là au Président BOERI – a repris l'étude du projet de loi n° 891, relatif à la préservation du patrimoine national, déposé sur le bureau de l'Assemblée, je le rappelle, le 7 novembre 2011.

Les propositions de modifications du projet de loi, communiquées par courrier du Conseil National en date du 13 mai 2015, étant très substantielles, le Gouvernement a engagé ensuite une profonde réflexion sur les amendements présentés par la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Le Gouvernement est tout aussi attaché que le Conseil National à la préservation et à la valorisation du Patrimoine de la Principauté. C'est effectivement une priorité.

Nous serons en mesure de vous répondre prochainement avec des propositions très concrètes, et je tiens à vous rassurer, Monsieur le Président Daniel BOERI, sur ce point.

Je voudrais à présent en venir à une partie primordiale du projet de Budget Rectificatif 2016, à savoir les recettes.

Comme l'a indiqué Monsieur le rapporteur, ces dernières s'élèvent à 1 milliard 219 millions d'euros, soit une progression de 6,6 %.

Derrière ce montant record se trouve un modèle économique qui a fait ses preuves, mais qui doit bien entendu sans cesse s'adapter, se moderniser.

C'est le sens de notre travail, et c'est pourquoi je souhaite répondre aux différents points soulevés à ce sujet dans votre rapport.

S'agissant en premier lieu des recettes de T.V.A., il est vrai que, lors des deux derniers exercices, leur collecte dans les secteurs de l'immobilier et de la construction a enregistré une progression particulièrement soutenue (+ 30 % en 2014, + 20 % en 2015), ce dont le Gouvernement ne peut que se féliciter.

Pour autant, il serait hâtif d'en déduire, Monsieur le rapporteur, que les recettes de T.V.A. du budget de l'Etat proviennent en trop grande partie des secteurs de l'immobilier et de la construction, au point que si ces secteurs venaient à se contracter, l'équilibre des finances publiques en serait extrêmement affecté.

En effet, même en période de forte activité dans l'immobilier et la construction, les recettes provenant de ces deux secteurs sont restées, en moyenne sur les trois exercices 2013 à 2015, inférieures à 30 % du total des recettes de T.V.A. de l'Etat.

Au demeurant, même si l'hypothèse d'un moindre dynamisme des recettes de T.V.A. des secteurs de l'immobilier et de la construction ne peut évidemment être écartée à moyen terme, rien ne laisse prévoir une baisse d'activité de nature à remettre en cause la place traditionnellement occupée par ces deux secteurs d'activité au sein de l'économie monégasque.

Monsieur le rapporteur évoque en outre la nécessité de se positionner sur des activités nouvelles et porteuses.

C'est précisément ce que le Gouvernement s'emploie à faire depuis plusieurs années. Je peux vous assurer que nous allons continuer dans cette voie, car elle est effectivement celle de l'avenir.

L'exemple des *Multi Family Office* que vous citez, Monsieur le rapporteur, est d'ailleurs parlant. Le Gouvernement a rempli son rôle en déposant un projet de loi. Son vote par le Conseil National constituera sans nul doute un vecteur d'attractivité supplémentaire pour Monaco.

Dans le même ordre d'idée, le projet d'incubateur/accélérateur est aussi un projet d'avenir, auquel nous travaillons.

Une réunion a été organisée le 16 septembre dernier entre le Département des Finances et de l'Economie et la direction de Monaco Telecom, afin d'établir une stratégie.

Il s'agira d'apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise domiciliée à Monaco. Une structure juridique dédiée sera créée en ce sens.

Les prochaines étapes seront de définir l'enveloppe budgétaire, l'équipe de pilotage et le lieu d'installation. Un lancement est souhaité pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Comme vous le voyez, le Gouvernement est attentif aux nouvelles sources de développement, tout en continuant d'ailleurs d'accueillir des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire plus traditionnelles. Il veille ainsi à la diversification des activités, indispensable à la pérennité de l'économie monégasque.

Je terminerai mon propos sur les recettes de l'Etat en abordant un sujet qui fait actuellement l'objet d'une réflexion commune entre le Gouvernement et le Conseil National, à savoir les locaux commerciaux domaniaux dont vous avez parlé.

Je rappelle que, suite aux échanges intervenus avec le Conseil National, la nécessité d'uniformiser les conventions d'occupation précaire octroyées pour ces locaux commerciaux domaniaux relevant du Domaine Public de l'Etat a été soulignée.

A cette fin, un groupe de travail a été formé et plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les élus. Un certain nombre de critères, dont, notamment, les modalités de mise à disposition et d'exploitation de ces locaux, a été défini.

D'une manière générale, pour les locaux du Domaine Public, les conventions feront l'objet de modifications, afin d'être identiques quels que soient les quartiers.

Dans certains d'entre eux, nous pourrions d'ailleurs envisager des désaffectations pour mettre en place un droit au bail qui assurerait davantage de revenus à l'Etat et une plus grande transparence dans la cession des titres d'occupation.

Le Gouvernement approuve la demande du Conseil National de mise en place d'un cahier des charges strict qui définisse les droits des commerçants mais également leurs devoirs.

Concernant la désaffectation du Centre Commercial de Fontvieille, le Gouvernement n'y est pas hostile. La mise au point du texte de loi implique un travail important, puisqu'il s'agit de définir des surfaces, mais également des volumes. Une partie non négligeable des surfaces à déclasser n'est pas encore connue ; elle dépendra du projet définitif d'extension.

Vous comprendrez donc que le dépôt d'un projet de loi d'ici à la fin de l'année n'est pas envisageable. Mais nous partageons les mêmes objectifs et nous allons continuer à y travailler ensemble.

Je souhaite à présent en venir aux dépenses, en commençant par les dépenses dites « d'interventions publiques ».

Les interrogations de Monsieur le rapporteur portent plus spécifiquement sur les subventions d'exploitation du C.H.P.G. et sur les partenariats avec les clubs sportifs professionnels de la Principauté.

Pour ce qui concerne tout d'abord l'Hôpital Princesse Grace, le rapport indique que les subventions d'exploitation rectifiées au Budget Rectificatif 2016 passent de 6,9 M€ à 10,4 M€.

Ce chiffre cumule subventions d'exploitation et subventions d'investissement.

Or, si les subventions d'exploitation du C.H.P.G. au Budget Rectificatif 2016 évoluent, elles demeurent quasiment stables. Elles passent en effet de 2.414.800 M€ au Budget Primitif, à 2.513.100 M€ au Budget Rectificatif 2016, contre 2.427.500 M€ réalisés en 2015.

Par ailleurs, Monsieur le rapporteur s'inquiète de l'apparition d'un déficit après cinq années d'excédent. Je veux d'abord préciser que ce déficit demeure contenu.

Et je veux aussi rappeler le contexte qui a entouré la préparation du Budget Rectificatif 2016 qui prend en compte des risques potentiels de perte d'activité. Il s'agit tout d'abord des aléas inhérents aux travaux et plus spécifiquement des fermetures de chambres, notamment pour rénovation en cardiologie, en obstétrique, en pneumologie et en psychiatrie.

Les données d'activité sur les premiers mois de l'année montrent le bien-fondé de cette prudence.

Les autres dépenses sont donc des dépenses d'équipement et de travaux qui ne sauraient être confondues avec la subvention d'équilibre.

S'agissant à présent des partenariats avec les clubs sportifs professionnels, permettez-moi tout d'abord de me réjouir avec vous des bons résultats de nos équipes de football et de basket-ball qui sont au sommet de la hiérarchie française et qui nourrissent légitimement des ambitions européennes. Il est donc de la responsabilité du Gouvernement de les accompagner le mieux possible.

Je ne peux que me réjouir également que les élus partagent la volonté du Gouvernement de réorienter notre politique de communication.

Ces partenariats s'inscrivent en effet dans une stratégie globale que j'ai appelée « Monaco parle de Monaco ». Et bien évidemment, dans cette stratégie, nos équipes, à ce niveau de notoriété internationale, représentent un vecteur essentiel.

Le Gouvernement a donc décidé de s'associer davantage à ces clubs. Plus concrètement, il s'agira de : soutenir leur projet sportif ; de permettre aux équipes de mieux porter les valeurs de Monaco ; d'accompagner les clubs dans leurs relations avec leurs concurrents, ainsi qu'avec les instances dirigeantes nationales et internationales ; d'accompagner les clubs dans leurs relations avec la presse ; de mutualiser les moyens, en particulier médiatiques, en mettant à leur disposition des ressources opérationnelles à savoir : attachés de presse, journalistes, opérateurs et producteurs de contenus ; enfin, il s'agira de conseiller et d'accompagner les clubs pour améliorer le lien avec leurs fans.

Si les élus le souhaitent, le Gouvernement se tient prêt, bien évidemment, à communiquer, à vous communiquer la convention signée avec le club de basket-ball, ainsi que le projet de convention avec le club de football, qui pourrait être signé suite à l'adoption du Budget Rectificatif 2016.

Je souhaite à présent en venir à l'un des thèmes majeurs abordés en fin de rapport, à savoir la politique éducative et sportive en faveur des jeunes.

S'agissant en premier lieu des textes réglementaires sur le prêt étudiant, je rappelle qu'ils ont été publiés au Journal Officiel du 23 septembre dernier.

Dans ce cadre, et pour faciliter les démarches administratives des étudiants, j'ai pris un arrêté ministériel prescrivant le contenu du dossier à produire à l'appui de la demande d'aide.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'implantation d'une salle de répétition de musique pour les jeunes à l'îlot Pasteur, je vous confirme qu'une solution volumétrique a pu être trouvée.

En concertation avec la Mairie, nous allons nous assurer que la réalisation de cette salle soit en totale adéquation avec les attentes exprimées.

Dans le domaine du sport, je tiens à préciser que le projet de loi en préparation se veut naturellement ambitieux.

Il ne pourra pas cependant répondre seul aux difficultés que rencontrent les associations sportives monégasques en quête d'infrastructures et d'équipements.



En effet, l'exiguïté de notre territoire, la croissance du nombre d'associations, dont les conditions d'agrément devront désormais être mieux définies et mieux encadrées, les performances de certains clubs, ainsi que les exigences sans cesse évolutives des ligues, notamment en termes d'homologation, rendent complexe une gestion optimisée des espaces sportifs.

L'accession de l'A.S.M. Basket en Pro A par exemple, la saison dernière le montre. La qualification obtenue dès cette année pour une compétition européenne imposera une disponibilité quasi-exclusive de la salle omnisports Gaston Médecin au profit de cette seule équipe, rendant encore plus compliquée la gestion des créneaux horaires des autres associations.

Mais soyez-en sûrs, nous sommes déterminés à examiner toutes les solutions possibles, car la pratique du sport constitue l'un des axes forts de la politique du Gouvernement.

Dans cet esprit, je serai en mesure, dès l'examen du Budget Primitif 2017, d'annoncer des propositions concrètes qui contribueront je pense à améliorer la situation. Ces propositions incluront le réaménagement du complexe des Moneghetti dont vous avez parlé.

J'en viens à présent à un autre thème majeur de votre rapport, toujours dans le domaine des dépenses, celui qui concerne cette fois-ci la gestion des ressources humaines au sein de la Fonction Publique.

Il s'agit en effet d'un thème primordial, tant pour la qualité de notre service public que par le poids qu'il représente sur le plan budgétaire. C'est pourquoi il importe d'être à la fois prudent et précis.

Monsieur le rapporteur appelle ainsi l'attention sur la nécessité de maîtriser les créations de postes, qui constituent par nature des dépenses pérennes pour l'Etat. Mais il demande aussi la revalorisation du point d'indice... qui constitue une autre dépense toute aussi pérenne pour l'Etat !

Il y a là un début de paradoxe lorsque notre souci commun est de maîtriser nos finances publiques sur le long terme.

Chaque création de poste prévue au Budget Rectificatif a été considérée, une à une, comme nécessaires au bon fonctionnement du service public monégasque.

Ce dernier doit en effet faire face à un nombre d'administrés et d'infrastructures en constante augmentation – ce qui est heureux – ainsi qu'au développement de nouveaux secteurs d'activité qui nécessitent des compétences toujours plus poussées.

Maintenir l'excellence du service public monégasque implique de s'adapter, et donc de s'en donner les moyens.

Conscient des dépenses engendrées par ces créations de postes, le Gouvernement ne les propose que lorsque cela est absolument indispensable.

Il demeure pour autant attentif comme vous le souhaitez et ouvert aux alternatives mentionnées par Monsieur le rapporteur.

Le recours à des prestataires externes est en effet déjà privilégié lorsqu'un projet nécessite l'intervention d'une compétence ponctuelle, notamment dans le domaine de l'informatique.

Pour ce qui concerne l'idée d'un recours à des contrats temporaires en matière de travaux publics, l'idée pourrait être séduisante mais celle-ci ne résiste pas au constat. En effet, les personnes en charge de la direction et de la conduite des chantiers n'interviennent pas sur un seul projet et sont appelées à mener des missions pérennes, du fait de l'importance de nos dépenses d'équipement et d'investissements.

Toujours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, Monsieur le rapporteur en appelle à une « révolution » administrative pour moderniser nos procédures, nos outils, ainsi que le développement personnel des agents.

Le Gouvernement partage absolument cette ambition. Certaines inscriptions de ce Budget Rectificatif, qui se confirmeront d'ailleurs dans le Budget Primitif 2017, vont dans le sens d'investissements importants en la matière. Qu'il s'agisse de moyens financiers ou humains, un coup d'accélérateur est prévu, avec notamment plusieurs créations de postes comme vous l'avez relevé au sein de la Direction Informatique et de la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers.

Pour revenir à la demande de revalorisation du point d'indice formulée par Monsieur le rapporteur, je tiens à préciser que le Gouvernement est, là encore, ouvert à la discussion.

Toutefois, pour que celle-ci ait lieu avec franchise et clarté, il convient de garder à l'esprit un principe essentiel de bonne gestion : la revalorisation du point d'indice a pour objet de maintenir le pouvoir d'achat des personnels par rapport à l'inflation.

Depuis plusieurs années, la plupart des pays de la zone euro ne peuvent plus garantir l'application de ce principe dans le cadre de leurs politiques d'austérité.

A Monaco, non seulement non l'appliquons, mais nous faisons même mieux puisque, compte tenu des majorations antérieures accordées, les personnels de la Fonction Publique bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'une avance cumulée sur l'inflation d'environ 1 %, sachant que cette dernière est quasi nulle.

L'erreur serait par ailleurs de placer ce débat sur le terrain du mérite de nos agents. Celui-ci est incontestable pour le chef du Gouvernement que je suis. D'ailleurs, il est récompensé par les avancements, promotions et mobilités dont bénéficient chaque année environ 50 % des effectifs, ce chiffre a été souligné par le rapport de la Commission Supérieure des Comptes.

Cet état de fait a conduit à une évolution de la masse salariale d'environ 2,5 % chaque année depuis 2 ans, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Et puisque la voie de la revalorisation du point d'indice ne se justifie pas pour l'instant, le Gouvernement serait plutôt favorable à l'attribution, comme l'an passé, d'un surplus de pouvoir d'achat sous forme de prime forfaitaire.

Cette solution présente l'avantage de ne pas constituer une dépense pérenne, et donc de ne pas peser sur les budgets à venir dont nous ne pouvons pas anticiper le contexte dans lequel nous serons obligés de les voter dans les années à venir.

Pour mémoire, sur la base d'un complément de 300 euros par personne, retraités compris, sur le bulletin de paye de décembre, le coût total de cette mesure avait été en 2015 de l'ordre de 1,8 M€. Le Gouvernement est favorable à la reconduction à l'identique de cette mesure en cette fin d'année 2016, compte tenu des bons résultats budgétaires qui devraient être enregistrés.

Je souhaite vous apporter également des précisions sur la structure du fonds social qui va être mise en place au bénéfice des fonctionnaires et agents de l'Etat avant la fin de l'année.

Cette structure proposera un ensemble d'avantages et d'offres dans divers domaines liés notamment aux loisirs, à la culture ou aux voyages. Nous avons sollicité les représentants des commerçants de Monaco afin que ceux-ci puissent bénéficier prioritairement des retombées économiques de cette mesure. Nous en tirerons un premier bilan lorsque le dispositif fonctionnera et sera donc en place.

J'en viens à présent à des projets qui pourront contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Monégasques, des résidents et des personnes qui viennent travailler en Principauté ou simplement la visiter.

Je commencerai à cet égard par évoquer le projet de « ville intelligente ».

J'ai bien pris note de l'accueil favorable que vous avez réservé à ce projet et à l'inscription d'une ligne de crédit et je souhaite vous assurer de l'importance primordiale que le Gouvernement attache à ce projet.

Suite aux questions que vous m'avez adressées pour l'examen de ce Budget Rectificatif 2016, je vous ai communiqué les principales actions envisagées dans ce domaine. Celles-ci poursuivent toutes un même but : mettre les nouvelles technologies au service de l'amélioration du cadre de vie.

Bien sûr, cette ambition est liée à des actions financées par le Fonds Vert, comme par exemple celles portant sur une meilleure gestion des flux énergétiques.

Mais elle va au-delà des enjeux environnementaux. C'est pourquoi il me semble préférable de conserver deux lignes budgétaires distinctes pour que nous puissions avoir ensemble un débat sur les moyens que nous y consacrerons.

Enfin je voudrais simplement dire un mot concernant le port de Vintimille.

Nous en sommes à l'heure actuelle au stade du projet. S'il se concrétisait, l'engagement de l'Etat, tel qu'évoqué en Commission de Placement des Fonds, se limitera à 30 M€ maximum sur 3 ans, le reste du financement étant assuré par le recours à un pool bancaire par la S.E.P.M..

Bien évidemment, cet achat ne pourra aller à son terme que si le Gouvernement obtient des autorités italiennes toutes les assurances nécessaires au niveau de la sécurité des investissements, des travaux et de l'exploitation.

J'aborde pour terminer le thème le plus important du rapport, celui des grands travaux.

Pour le projet « Très Grand Ida », le Gouvernement est très sensible à vos remerciements.

Nous avons, je le confirme, une approche partagée sur ce dossier.

Les résultats de la consultation en cours sont attendus pour le 30 novembre prochain, c'est-à-dire quelques jours avant nos Séances Publiques sur le Budget Primitif. Nous pourrions à cette occasion vous transmettre les visuels, mais sans l'analyse de nos services. Dès lors, je vous propose de prévoir une C.P.E. au début de l'année prochaine sur le remembrement de ce quartier qui représente un enjeu considérable pour la Principauté.

Pour ce qui concerne le projet « Annonciade II », vous demandez Monsieur le rapporteur au Gouvernement, je cite : « d'avoir une vision urbanistique et prospective ». Je rappelle que, d'une part, l'opération Annonciade II a fait l'objet d'une étude globale, au niveau du quartier, en 2014 qui vous a été présentée à l'occasion des C.P.E. Grands Travaux ; d'autre part j'ai annoncé, à plusieurs reprises, l'établissement en cours par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité d'un document intitulé « Monaco à horizon 2030 » dont l'objet est précisément d'explicitier la planification de la politique d'équipement de la Principauté.

Ceci étant rappelé, l'étude réalisée par la DPUM sur cette opération comprend les points suivants :

- une approche programmatique urbaine large ;
- le programme du casernement mixte de la Force Publique ;
- les études d'accessibilité et de circulation et l'élaboration d'un schéma de mobilité à l'échelle du quartier ;
- l'inventaire des considérations techniques ;
- les tests de faisabilité volumétrique.

Elle permettra d'établir une stratégie globale au regard des opportunités foncières, des besoins recensés et des propositions émanant du secteur privé.

Dans cette logique, le Gouvernement est effectivement partisan d'utiliser pour « l'Annonciade II » la méthode de consultation de grands cabinets d'urbanistes retenue pour l'opération « Très Grand Ida ».

Concernant à présent les opérations intermédiaires et les rénovations d'appartements, le Gouvernement tient à rappeler qu'environ 651 appartements seront proposés à la location aux nationaux pour la période comprise entre 2016 et 2021, conformément au tableau présenté en Commission Plénière d'Etudes.

Pour mémoire ce document comprend les quatre opérations immobilières programmées, « L'Engelin », « Villa del Sol », « Soleil du Midi » et « Testimonio II », plus les appartements de restitution rénovés et les logements sous loi 1.235 réhabilités, même si vous considérez que ces derniers ne devraient pas être pris en compte alors même qu'ils sont prioritairement attribués à des Monégasques. Le Gouvernement est disposé pour autant à traiter de ce point de définition avec vous.

En outre, tous les appartements domaniaux libérés au cours de l'année 2016 seront remis en état pour être inclus à la prochaine Commission d'attribution prévue

au printemps 2017. A titre indicatif, une soixantaine d'appartements environ devrait être concernée par ces opérations.

L'Administration des Domaines poursuit aussi son effort particulier sur la réfection des logements relevant du secteur ancien ou acquis dans le cadre de la loi 1.235, en vue de leur réaffectation.

Une quarantaine d'appartements a été rénovée depuis le début de l'année 2016 dont une trentaine environ a déjà fait l'objet d'une affectation à des foyers monégasques.

Parallèlement, je confirme que le Gouvernement continue ses recherches et démarches en vue de la réalisation de nouvelles opérations immobilières à moyen et long terme, en plus des projets « Très Grand Ida » et « Annonciade II ». Mais l'étude et la concrétisation de l'achat d'unités foncières requièrent beaucoup de précautions, surtout si, comme le soutient le Gouvernement, et vous en êtes évidemment d'accord, un prix d'achat raisonnable doit être en permanence recherché.

Toujours dans le domaine des grands travaux, j'aborde à présent la problématique des phasages de chantiers.

Je ne peux que souscrire aux propos de Monsieur le rapporteur sur le fait que le nombre de chantiers en Principauté a atteint un niveau difficilement gérable et supportable...

Les services techniques du Gouvernement, particulièrement la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, ont d'ailleurs anticipé ce sentiment en missionnant deux études en 2015. Elles ont permis d'évaluer les mouvements de camions, les effectifs des actifs induits par les chantiers de construction en cours ou à venir d'ici 2020 et de mesurer leurs impacts sur le modèle de circulation en Principauté.

Il en résulte que les pics seront importants entre octobre 2017 et janvier 2018 pour les camions, et entre octobre et décembre 2018 pour les travailleurs.

Un phasage précis et chronologique de ces chantiers, avec le détail par phase de travaux, est en cours de formalisation. Il permettra d'examiner objectivement la situation, mois par mois.

De plus, au travers du site web info chantiers, le Gouvernement a souhaité communiquer, en temps réel, sur les éventuels impacts que ces chantiers pourraient avoir sur les mobilités piétonne et routière.

Cet outil de communication offre aux Monégasques, aux résidents, aux salariés pendulaires

ainsi qu'aux touristes, une vision sur l'ensemble des travaux et des perturbations qu'ils pourraient occasionner. Il devrait ainsi aider chacun dans la préparation de ses déplacements.

Il n'en demeure pas moins que nous devons mieux intégrer l'impact des travaux dans nos réflexions. Je pense donc comme vous qu'il est nécessaire que nous nous penchions sur leur calendrier lors de la prochaine C.P.E. sur les Grands Travaux.

Enfin, pour en terminer sur ce thème des grands travaux, je voudrais vous apporter les précisions demandées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur la rénovation du Larvotto.

Le Gouvernement s'est engagé fin juin à ce qu'une réflexion alternative soit confiée à l'architecte principal du projet d'urbanisation en mer, Monsieur Renzo PIANO. Ce dernier a démarré son travail en septembre par une analyse du site, mais il reste toutefois quelques précisions de programme à apporter par l'Etat, notamment au niveau des surfaces bâties, pour que la réflexion de l'architecte soit mieux cadrée.

Le programme fixé, qui est déjà bien cerné, sera ainsi définitivement complété et arrêté dans quelques semaines.

En termes de calendrier, je souhaite en outre revenir sur « les plus brefs délais » mentionnés dans votre rapport, je cite « plus brefs délais ».

L'Etat souhaite que le travail avec l'architecte et la S.A.M. Anse du Portier permette la meilleure coordination possible des deux chantiers : urbanisation en mer d'un côté et rénovation du Larvotto de l'autre.

En particulier, la présence de matériels et d'équipes sur site lors des phases de réalisation des aménagements et des superstructures de l'urbanisation en mer devrait permettre une optimisation et une rationalisation des travaux d'aménagement du Larvotto.

Au-delà de ces considérations techniques, j'attire votre attention sur le fait que le projet de réaménagement du Larvotto se déroulant à proximité immédiate de la mer, il devra faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

D'un point de vue contractuel, il est essentiel que la responsabilité environnementale du chantier d'urbanisation en mer reste clairement identifiable en cas de pollution accidentelle, sans possibilité de confusion avec un quelconque chantier mitoyen.

Je vous confirme que le Gouvernement reviendra

vers le Conseil National lorsque les études auront suffisamment avancé, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, au moment d'entamer la discussion et l'examen de ce Budget Rectificatif 2016, je souhaiterais vous dire enfin que le dialogue et l'expression de toutes les opinions doivent nous conduire à agir dans l'intérêt général de la Principauté et de sa population en toute circonstance.

Travailler pour l'intérêt général, c'est d'abord s'inscrire dans la fidélité au Prince Souverain, à Ses décisions et à Ses ambitions pour la Principauté, comme je le rappelais devant vous lors de mon premier discours, ici même, le 27 avril dernier.

Les décisions du Gouvernement suivent en cela la feuille de route qui m'a été délivrée par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II.

Mes priorités seront donc les Siennes, à savoir le renforcement et l'adaptation du modèle monégasque, le développement de l'attractivité et du rayonnement de la Principauté et enfin la conduite de grands projets structurants.

Le Gouvernement compte sur le concours du Conseil National, sur sa capacité de proposition et sur son sens de l'intérêt national pour avancer dans cette voie.

Et le Conseil National peut compter sur le Gouvernement pour lui apporter les informations qui lui sont nécessaires à la qualité de nos discussions mais nécessaires aussi à l'adoption des textes qui seront débattus.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, souhaitez-vous relever quelques points ?

Nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.**- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je relèverai tous les points au cours de nos débats, notamment sur les reports de crédits, parce que cela mérite des explications, il y a peut-être des malentendus sur la sous-traitance, l'externalisation, etc...

Ce que j'aimerais surtout dire c'est qu'il est vrai que ce Budget Rectificatif était assez technique. Il n'y avait pas de grands sujets, de grandes inscriptions à



part l'inscription aussi technique des rachats par le Fonds de Réserve Constitutionnel des Ambassades, etc...

Ensuite il y avait la ligne sur le Parking des Spélugues qui n'était pas rectifiée, qui était à 5 M€ au Primitif. Elle ne figure même pas au Rectificatif et pourtant elle est venue s'inviter dans le débat.

Ce que je voulais dire afin qu'il n'y ait pas de malentendu, c'est que le rapport n'incrimine pas du tout les services techniques de l'Etat sur un travail qu'il n'aurait pas opéré en amont. Ce que j'incrimine c'est qu'à l'époque le Gouvernement n'a pas mené d'étude ou alors s'il l'avait fait, il n'en a pas rendu destinataire le Conseil National puisqu'aujourd'hui on a trois faits nouveaux qui changent tout le profil de ce projet.

Je prends bien note de votre réponse où je pense que eu égard aux nouveaux éléments, il faut prendre du recul parce que beaucoup de choses ont changé par rapport à ce qui avait été dit il y a deux ans. Il convient peut-être de faire des études complémentaires, attendre avant d'entamer ce projet. Je pense en effet que ce serait plus sage pour tout le monde.

Au titre de nouvelles relations institutionnelles et je crois que vous en êtes d'accord, moi j'aime bien qu'on me traite en adulte, quitte à ce qu'on m'explique comme à un enfant ! Peut-être que c'est ce qu'il aurait fallu faire à l'époque plutôt que d'arracher un vote sur quelque chose, aujourd'hui, qui peut être difficilement réalisable.

C'est tout ce que je voulais dire, mais surtout je n'incrimine pas les services techniques de l'Etat qui font leur travail, ce n'est pas du tout ça.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Avant de vous donner la parole concernant les interventions de politique générale, je souhaiterais vous dire quelques mots.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues.

Comme l'a rappelé le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ce Budget Rectificatif se conforme à la définition donnée par nos textes en comportant principalement des ajustements techniques, soumis à notre approbation.

Mais au-delà de la technique et des chiffres qui le composent, il ne faut pas oublier que chaque ligne de

ce budget traduit les engagements politiques qui impacteront la vie de notre pays, de nos compatriotes, celles des résidents qui ont choisi de nous faire confiance en s'installant à Monaco, mais aussi ceux à qui la Principauté permet d'avoir un emploi.

Monsieur le Ministre, je regrette que certaines remarques du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale aient été perçues comme une critique à l'égard des services concernés.

Notamment en ce qui concerne le Parking des Spélugues ! Je préciserai donc que c'est une critique envers une méthode de travail, rattachée au passé, dans laquelle des informations omises, ont malheureusement orienté le vote dont découle ce sujet.

Pour beaucoup d'entre nous, ce vote exprimait la confiance et la bonne conscience du travail bien fait. Or, il n'y a rien de plus désagréable de constater que l'après-bonne conscience est l'occasion de violentes migraines !

Lors de nos nombreux échanges, vous avez soulevé, Monsieur le Ministre, votre incompréhension quant à la défiance qui pouvait exister entre Conseil National et Gouvernement.

Je vous répondrai que nos deux Institutions, au-delà des textes qui les régissent ne sont, comme le disait PROUDHON, qu'humaines, tout humaines, rien qu'humaines, et que dans ces rapports par définition humains, la défiance ne peut faire place à la confiance qu'à travers un dialogue sincère et la réalisation concrète des engagements que nous prenons ensemble.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire à première vue, dans un pays dont l'un des principaux atouts est d'être une ville-Etat, rien n'est simple. Ceci nous impose de nous assoir régulièrement autour d'une table pour trouver ensemble des solutions équilibrées, en privilégiant la franchise, l'efficacité et le pragmatisme.

Monsieur le Ministre, c'est ce que nous avons commencé à construire, en organisant des rencontres régulières, et en réorganisant les méthodes de travail entre nos deux Institutions.

Il me reste à préciser sur ce point que le Conseil National ne souhaite pas que le Gouvernement prenne des engagements à la va-vite, pour lui faire plaisir dans la perspective d'un vote favorable. Ni qu'il fasse un usage abusif des arguments d'autorité. Il souhaite trouver en lui un partenaire en vue d'œuvrer pour le bien commun dans le respect de nos prérogatives constitutionnelles.

A titre d'exemple, je dirai que lorsque le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale évoque le secteur immobilier en mentionnant le risque de contraction et *l'impact qu'il en résulterait sur le train de vie de l'Etat et sur notre modèle économique et social*, il parle d'expérience, puisque c'est une époque que nous avons connue il y a un peu moins de 8 ans lors de la chute de LEHMAN BROTHERS.

Nous ne devons pas considérer l'impulsion de notre développement économique comme une fin en soi, mais comme le moyen d'assurer la cohésion sociale de notre pays.

Or dans tout pays, et nous n'échappons pas à la règle, souveraineté, cohésion sociale et modernisation ayant toujours progressé ensemble, il suffit qu'un de ces éléments soit fragilisé pour que l'ensemble de la structure soit fragilisée.

A ce titre, je tiens à aborder le respect de la priorité nationale et les inquiétudes soulevées par nos compatriotes quant à l'impact des négociations avec l'Union Européenne sur le critère de la nationalité.

Ils nous ont demandé, comme au Gouvernement, non seulement de défendre la priorité nationale en matière professionnelle mais bien au-delà de préserver le critère de la nationalité monégasque, et les droits qui lui sont attachés.

Je pense pouvoir me faire ici l'interprète de tous les Conseillers Nationaux en précisant que le respect de notre Constitution n'est pas négociable. Nous ne pouvons imaginer qu'il n'en soit pas de même pour le Gouvernement.

C'est pourquoi, en accord avec l'Exécutif, nous avons demandé et pu obtenir, dans le cadre de nos prérogatives constitutionnelles, qu'une délégation du Conseil National composé de trois élus participe en tant qu'observateur aux réunions des conférences des organes parlementaires spécialisés dans les affaires communautaires plus communément appelé le COSAC.

Cet organisme interparlementaire réunit les commissions des parlements nationaux spécialisées dans les affaires européennes et les représentants du Parlement européen. Ainsi nous pourrions, toujours dans le respect de nos prérogatives constitutionnelles lors de ces réunions rencontrer nos homologues, convaincre et expliquer pourquoi le critère de nationalité est si vital pour nous.

Je vous propose maintenant, chers collègues, de vous donner la parole.

Alors, dans l'ordre, j'ai vu se lever la main de Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Mes chers compatriotes la majorité issue des urnes en février 2013 avait choisi d'offrir la Présidence de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie à un membre de la minorité. Je rappelle à toutes fins utiles qu'elle poursuivait ainsi la pratique engagée par Jean-François ROBILLON lorsqu'il était Président.

C'est donc votre serviteur qui, en accord avec ses deux collègues, a accepté de prendre cette charge. Si rien ne me prédisposait en cette matière particulière, il me faut bien dire aujourd'hui que cette fonction a contribué à une prise de conscience accrue des problèmes soulevés par le monde moderne en général et le développement de notre Principauté en particulier.

Confiant à la qualité des relations entre le Conseil National et le Gouvernement, je me suis lancé avec sincérité dans l'examen du projet de loi portant Code de l'environnement. Nous attendons les réponses du Gouvernement depuis maintenant une année. Je rappelle à nouveau que le projet de loi a été déposé en 2008, bientôt 10 ans, Monsieur le Ministre d'Etat.

De la même manière, après un examen sérieux de la situation, j'ai souhaité remettre en cause le bien-fondé de maintenir une usine d'incinération en ville. Force est de constater aujourd'hui et tous mes collègues élus en sont les malheureux témoins, que les informations transmises par l'exécutif jusqu'à un tout récent rapport – et je tiens à remercier le Ministre d'Etat de l'avoir commandité et transmis – n'était que parcellaire, voire inexact. Une prochaine C.P.E. permettra peut-être d'y voir plus clair.

Fort des informations transmises dans ledit rapport, je ne peux hélas que condamner avec la plus grande sévérité le manque de transparence dont les élus et donc les Monégasques ont été les victimes jusqu'alors dans un dossier qui préoccupe toute la population.

Votre souhait de transparence, Monsieur le Ministre d'Etat, ouvre une nouvelle voie dont la Principauté a grand besoin. En fonction des débats qui seront les nôtres d'ici quelques jours et de leur résultat effectif, je reviendrai ou pas sur ces événements lors de l'examen du vote du Primitif 2017.

Par ailleurs, le cadre de vie faisant partie intégrante de la commission que j'ai l'honneur de présider, le groupe Union Monégasque lors d'une récente C.P.E. a pu faire part au Gouvernement de l'exaspération de

la population quant à la multiplicité des chantiers en cours et à venir. La bonne santé de notre économie ne peut être un prétexte raisonnable pour poursuivre dans une voie aussi lourde de conséquences. Il est grand temps de se poser les bonnes questions quant à ce que nous voulons faire de notre pays. Qui viendra si installer s'il n'y fait plus bon vivre ? Qui voudra même y rester ? Voilà une vraie question politique au sens du bien commun, le seul qui doit nous animer.

J'ai demandé, avec mon groupe, une réflexion en profondeur sur le phasage des chantiers et surtout plaidé pour un droit à la tranquillité au moins aussi important pour la population que le droit à la sécurité des biens et des personnes. Je pense, Monsieur le Ministre d'Etat j'ai écouté votre discours, que vous m'avez au moins en partie entendu.

Un plan d'urbanisme, Monsieur le Ministre d'Etat, fut-il techniquement bon, ne peut représenter à lui seul une politique prospective. Le projet politique monégasque vaut certainement mieux que cela.

Monsieur le Ministre, je vous sais sensible à ces arguments, j'attends maintenant du Gouvernement d'être fort et courageux, ainsi qu'un traitement rapide des dossiers évoqués. Faut-il rappeler à cette tribune les engagements environnementaux de la plus Haute Autorité de ce pays pris dans le cadre de la COP21 ? Ces retards, ce manque de transparence jusqu'à votre arrivée récente ne seront plus acceptables, du moins en ce qui me concerne.

Je vous remercie beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Mesdames et Messieurs.

Si je me limite à observer les éléments financiers et les résultats économiques, ce Budget Rectificatif est très satisfaisant.

Mais, parce que nous ne sommes pas dans un monde idéal où le Gouvernement pourrait anticiper ou adhérer à toutes les interrogations et aux préoccupations de la représentation nationale, en y apportant les solutions, parce que nous avons aussi des divergences que nous devons discuter, je m'attacherai tout particulièrement dans ce budget à veiller à ce que les engagements pris par le Gouvernement Princier, depuis le début de la mandature, soient rigoureusement respectés, dans un esprit de continuité, sauf si des éléments peuvent en justifier incontestablement l'évolution, la suspension ou la suppression d'un projet.

Je pense notamment à des remises en question que je désapprouve pour l'instant, concernant l'éventuel changement de localisation de la future usine de traitement des déchets, le report de la construction du parking des Spélugues, et je suis convaincu que malgré les efforts du Gouvernement en matière de réalisation de logements domaniaux, l'écart entre une demande croissante par rapport à l'offre, s'accroît de manière inquiétante ; il faut donc de nouvelles solutions dans l'urgence pour se prémunir dans l'avenir des difficultés que nous rencontrons maintenant et jusqu'à fin 2017.

Je m'attacherai aussi à attirer votre attention sur les besoins urgents d'effectifs et d'achat de matériel innovant à la Sûreté Publique pour garantir notre sécurité nationale.

Je souhaite que nous soit présenté, j'avais noté avant la fin de l'année mais j'ai entendu Monsieur le Ministre, ce que vous avez dit, donc je reprendrai votre engagement au premier semestre 2017, un projet de la rénovation du bord de mer du Larvotto qui s'inscrit dans celui de l'extension en mer.

Je profiterai de ce budget pour vous demander que soit prévu au Budget Primitif 2017 les sommes importantes correspondantes aux nouveaux référentiels relatifs aux grilles indiciaires de rémunération des personnels non médicaux du C.H.P.G., suite aux réformes intervenant dans la Fonction Publique Hospitalière française et à la garantie pour les salariés monégasques d'un différentiel supérieur d'au moins 7,14 %, mais bien plus pour certaines grilles et catégories. En effet, comme vous êtes en train d'élaborer le Budget 2017, je me permets d'introduire cela dans le Budget Rectificatif, mais je pense que le Gouvernement, qui a sûrement entendu l'hôpital, est déjà préoccupé par ce sujet et a déjà pris en compte ces éléments.

Amené, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, à passer quelques soirées avec vous, j'interviendrai sur tous les sujets pour œuvrer dans « l'intérêt public et général », assumant ainsi ma fonction d'élu représentatif du « groupe politique Horizon Monaco », 1<sup>er</sup> groupe politique existant dans cet hémicycle, conformément à l'application du Règlement intérieur que presque tous les élus avaient défendu avec détermination et conviction avant son vote.

**Merci de votre écoute.**

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

A la lecture de ce rapport sur le Budget Rectificatif 2016, il me semble évident que l'esprit qui devrait animer ce type de document a été préservé. Il nous propose, en effet, des rectifications à la marge et non pas, comme nous avons pu le constater par le passé, des inscriptions budgétaires conséquentes dont nous prenions parfois connaissance sur le siège, autrement dit, au tout dernier moment.

Partant, pour ce qui me concerne, l'orthodoxie budgétaire étant respectée, je n'ai pas grand-chose à ajouter et je vais donc profiter de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer en public pour axer mon intervention sur un thème qui me tient à cœur. Non sans une certaine perspicacité, je dois le reconnaître, vous anticipez la hâte qui m'anime d'aborder enfin mon sujet de prédilection, autrement dit, le commerce et son organisation dans la Principauté. Je vous parlerai donc ce soir de l'AS Monaco Football Club !

Le propriétaire actuel a repris le club dans une situation catastrophique à la fin de l'année 2011 puisque je le rappelle, nous étions alors derniers de ligue 2, en passe de perdre le statut professionnel. Après avoir investi plusieurs millions dans l'achat de joueurs lors du mercato d'hiver, ce qui n'est jamais évident, mais il fallait parer au plus pressé, le club se hisse finalement en fin de saison à une honorable 8<sup>ème</sup> place. L'année suivante, l'actionnaire majoritaire restructure le club, poursuit sa politique ambitieuse et nous offre un titre de champion de France de ligue 2, ce qui n'est pas rien quand on connaît la difficulté de ce championnat. A l'issue de la première année en ligue 1, après qu'une pluie de stars ait inondé les vestiaires de notre club, l'équipe termine à la deuxième place du championnat, derrière l'invincible Paris St Germain. Jusque-là, tout allait bien. Mais, en fin de saison, l'incompréhension a commencé, la suspicion s'est installée, la faute sans doute à une communication maladroite de la part de l'équipe dirigeante... Car sinon comment expliquer cette erreur fondamentale qui consistait à mettre en avant nos joueurs les plus emblématiques sur tous les supports de communication pour tenter d'augmenter le nombre d'abonnements, alors qu'ils étaient déjà partis ! Dès lors, une période de désamour s'en suivit, aussi bien chez les supporters que chez les institutionnels qui avaient tous la désagréable impression de voir le club devenir un théâtre au sein duquel l'ensemble des intervenants se livraient à un

jeu spéculatif malsain. Faute d'explications convaincantes, le nouveau projet était totalement incompris.

Si j'ai été parmi les premiers alors à refuser que l'on inscrive une ligne de crédit dédiée à la réfection du centre d'entraînement de la Turbie, j'étais guidé par ce genre de considération où tout me portait à croire que l'on nous prenait pour des imbéciles après nous avoir fait miroiter monts et merveilles.

Je le regrette d'autant plus aujourd'hui que je ne connaissais qu'en partie les divers problèmes auxquels devait faire face le nouveau propriétaire, aussi bien avec la ligue qui lui imposait d'installer son siège social en France, le condamnait à payer 50 M€ pour concurrence déloyale vis-à-vis des clubs français, lui demandait par ailleurs de se soumettre au fair-play financier, qu'avec le manque endémique de recettes propres qui, à l'heure actuelle, sans une réfection complète du Stade Louis II, ne peuvent plus évoluer. Je conçois aisément que les responsables du club aient pu, pour le moins, considérer cet acharnement pour un manque évident de gratitude. Mais tout cela, c'est du passé...

Il faut savoir que depuis deux ans, le club a la meilleure croissance parmi le top 50 européen sur les principaux réseaux sociaux, et qu'aujourd'hui il est fait référence à ce club et à sa gestion dans tous les magazines sportifs télévisuels, que ce soit sur Canal +, Bein Sport ou l'Equipe 21. Que tous les experts, les spécialistes, les exégètes en la matière rendent hommage à l'équipe dirigeante, que son modèle de gestion fait florès dans l'Europe entière, enfin, que nous sommes craints et respectés partout en France mais aussi, et c'est symptomatique de l'aura de cette équipe, lors de nos participations aux prestigieuses compétitions internationales...

Il est ainsi bien dommage de constater que le club n'engrange bon an mal an que 120 M€ de recettes propres alors que Paris, par exemple, est assuré d'en percevoir 4 fois plus !

Par conséquent, pour tout ce que nous apporte l'AS Monaco FC en termes d'image, pour lui permettre de multiplier ses recettes et de faire face au *fair play* financier sans forcément devoir vendre chaque année ses joueurs cadres et ceux à l'avenir prometteur, je vous demande de dégager les sommes nécessaires au financement de la rénovation totale du Stade Louis II. Il ne s'agit pas ici d'un simple rafraîchissement mais d'une redéfinition complète de l'ensemble et si je n'oublie pas que le stade Louis II est un stade généraliste, l'AS Monaco FC, pour des raisons d'Etat comme pour le grand prix de formule 1, doit se



l'approprier avec une nouvelle couleur de sièges bien plus identitaire, une très nette augmentation des loges VIP, de nouveaux salons privés, une décoration intérieure repensée, et pourquoi pas, si la technique le permet, de nouvelles tribunes rétractables qui le rendraient un peu plus chaleureux.

A l'heure où vous avez abandonné la communication institutionnelle qui coûtait plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année, reportez ces sommes sur ce formidable vecteur de communication qu'est l'AS Monaco FC, je pense très sincèrement que nous n'aurons pas à le regretter.

Je profite des quelques secondes qui me sont encore données pour rendre hommage ici à Pierre SVARA qui, en son temps, alors Président de l'AS Monaco FC, est parvenu à hisser le club en finale de champions league lors de la saison 2003/2004.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Nous écoutons à présent, Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais regretter les remarques faites par le Gouvernement après la mise en service du tunnel descendant Albert II. Je rappellerai, en effet, que l'ensemble de la représentation nationale, soit 21 élus à l'époque, avaient voté contre cette construction. Le souhait principal, notre souhait principal était la possibilité de créer un double sens de circulation permanent. Ensuite, le regret était que les parkings de l'îlot Charles III ne seraient construits que bien après sa mise en service que l'abouchement aval se ferait dans une zone de travaux gigantesques. Par le fait que le budget de l'Etat est voté dans son ensemble sans tenir compte des votes chapitre par chapitre, le Gouvernement a pu mener à bien la construction de cet ouvrage.

Le Gouvernement, dans sa dernière conférence de presse, se félicitait du fait que cette construction ait pu être réalisée malgré l'avis du Conseil National. Je ferai deux remarques, c'est ce qui est ressorti en tout cas dans la presse : la première au plan pratique, il semble en effet qu'une partie notable de la circulation vers Fontvieille est détournée du boulevard du Jardin Exotique. Après une année au moins de fonctionnement et d'évaluation des risques que sont l'absence des voies de dégagement pour les poids lourds en détresse, le respect des normes européennes

de neutralisation du trafic en amont en cas de queue supérieure à 100 mètres, l'absence de report de point noir de circulation en d'autres points comme les ronds-points du Cimetière et du Canton, si donc après une année les bénéfices étaient avérés je reconnaîtrai publiquement l'amélioration de la circulation.

Sans en douter, mes collègues présents lors de la précédente mandature, soit quatre en plus de moi, dans cette Assemblée, qui avaient voté contre alors, feront de même.

La seconde remarque est au plan politique et constitutionnel. Si l'ensemble de la représentation nationale a voté contre ce projet, il ne s'agit pas d'une folie collective ou d'un aveuglement communicatif. Un vote unanime ne peut être expliqué que par un manque de persuasion du bien fondé d'un programme de la part du Gouvernement. Les explications d'alors n'ont pas été suffisantes. La principale d'entre elles a été que l'autorisation française risquait d'être caduque si l'on ne perçait pas ce tunnel rapidement. Un investissement de 100 M€ n'est pas une broutille. Les Conseillers Nationaux avaient pris leurs responsabilités.

Il est cependant triste pour la démocratie monégasque que le Gouvernement se réjouisse en public d'avoir pu passer outre l'avis unanime des représentants des Monégasques. Je ne vois dès lors qu'une alternative constitutionnelle. Soit le Gouvernement Princier met ainsi en exergue publiquement que si l'on veut insuffler plus de démocratie dans notre Principauté il convient de rétablir l'amendement budgétaire, celui-ci existait, je le rappelle, dans notre première Constitution de 1911, soit il dit haut et fort que l'avis des élus des Monégasques est inutile et il conviendrait alors de supprimer, je dis bien supprimer, purement et simplement le chapitre Conseil National dans notre Constitution.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Nous écoutons à présent, Monsieur PASQUIER.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci Monsieur le Président.

Que dire de ce Budget Rectificatif ? J'ai l'impression de me répéter année après année et comme nous arrivons rapidement à la fin de la législature, je commence à désespérer d'être entendu un jour.

Enfin, je suis entendu mais je n'ai pas encore eu gain de cause. De toute évidence, mettre un peu d'orthodoxie et de démocratie, je répète, démocratie, dans notre processus et nos pratiques budgétaires est un travail de très longue haleine pour lequel une législature ne suffira certainement pas.

Je vous ai écouté, Monsieur le Ministre, et je suis d'accord avec vous. Nos finances publiques sont saines, les comptes sont équilibrés, il faut bien sûr s'en féliciter mais comme les années précédentes, les questions que je me pose, que je vous pose, Monsieur le Ministre, sont les suivantes : ce Budget Rectificatif comprend-il vraiment toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté ? Ensuite, ce budget national exprime-t-il vraiment la politique économique et financière de notre pays ? La réponse à ces deux questions est claire, c'est non ! Si j'ai tort montrez-moi s'il vous plaît où se trouvent les dépenses afférentes à la construction d'un poste de police avenue Princesse Grace ? Où se trouvent les dépenses liées à la construction de Testimonio II comprenant des appartements domaniaux, une crèche, une école internationale, des parkings ? Montrez-moi, s'il vous plaît, où je peux trouver les recettes qui permettent de financer ces dépenses publiques ? Car ce sont bien des dépenses publiques n'est-ce pas ?

Comme je l'ai dit plusieurs fois en séance privée, et n'en déplaise à certains, la nature d'une dépense n'est pas affectée par son mode de financement, que ce soit par des recettes budgétaires, par des ventes d'actifs, par des emprunts ou par des dons. Une dépense publique reste une dépense publique.

Au-delà de ces recettes et de ces dépenses invisibles, il y a d'autres dépenses publiques qui sont financées directement par le Fonds de Réserve Constitutionnel, je veux parler ici des acquisitions foncières destinées, entre autres, à la construction d'appartements domaniaux. Je suis le premier à reconnaître que l'Etat fait tout son possible pour acheter, par l'intermédiaire du budget ces acquisitions du Fonds de Réserve Constitutionnel en cours d'année, mais il serait de toute évidence beaucoup plus orthodoxe que ces acquisitions soient financées directement par le budget puisque ce sont des dépenses publiques et que les Conseillers Nationaux ont le droit et le devoir de voter ces dépenses.

Dire que ces rachats par le Fonds de Réserve Constitutionnel sont validés par la Commission de Placement des Fonds escamote le fait que cette commission est consultative. Même si elle ne l'était pas, le Conseil National n'a jamais, à ma connaissance, délégué à la Commission de Placements des Fonds l'autorisation de valider des dépenses publiques.

J'en viens aux ambassades. La décision du Gouvernement de faire racheter par le Fonds de Réserve Constitutionnel les ambassades qui se trouvaient sur les comptes de l'Etat pour environ 30 M€ est pour le moins saugrenue car c'est bien l'inverse qu'il fallait faire. Au-delà de majorer les recettes de 30 M€, vos 6 % Monsieur le Ministre ne sont pas 6 %, c'est moins. D'une manière artificielle, cette décision va à l'encontre du bon sens et de la politique affichée par le Gouvernement de retirer du bilan du Fonds de Réserve Constitutionnel des actifs qui n'auraient jamais dû s'y trouver. Les immeubles domaniaux, la ZAC St Antoine. Eh oui, les ambassades ! Ces ambassades ne paient pas de loyer au budget, elles n'ont rien à faire au Fonds de Réserve Constitutionnel. Comment voulez-vous juger d'une manière impartiale la performance du Fonds de Réserve Constitutionnel si celui-ci est, pardonnez-moi l'expression, plombé par des actifs non productifs ?

Je vous ai écouté, Monsieur le Ministre. Rendez-vous pour le Budget Primitif 2017 dans quelques semaines.

Mais tout cela notre rapporteur l'a dit dans son excellent rapport. Vous allez me dire que je suis trop négatif, pointilleux... Pour vous prouver le contraire, je voudrais vous féliciter sur un point particulier. Mes collègues se souviendront sans doute qu'en toute fin de la séance de vote du Budget Primitif 2016, tard dans la nuit, M. GRINDA avait découvert dans les Comptes Spéciaux du Trésor une ligne de 60 M€ intitulée « Prêt UVET ». Pour rafraîchir les mémoires, prêt UVET, UVET c'est notre usine d'incinération. Ceci avait créé à juste titre un certain émoi dans l'hémicycle puisque à notre connaissance aucune décision n'avait été prise quant à la reconstruction de cette usine d'incinération. Permettez-moi de souligner que l'amendement budgétaire aurait permis aux Conseillers Nationaux d'éviter, une fois de plus, d'avalier des couleuvres en votant un Budget Primitif comprenant cette ligne. La bonne nouvelle, c'est bien évidemment que cette ligne de prêt UVET a disparu du Budget Rectificatif. J'ose espérer que la suppression de cette ligne signifie que le Gouvernement a décidé de ne pas reconstruire l'usine d'incinération *in situ*... A suivre donc ! J'attends avec impatience la Commission Plénière d'Etude de la semaine prochaine qui nous permettra de discuter du traitement de nos déchets dans le cadre de la COP21 que vous avez mentionné, de la nécessité de réduire nos émissions de carbone, de la santé de nos enfants et, de l'image de notre pays. Etant retenu à Strasbourg lundi prochain, je ne serai pas en mesure de participer au vote de ce Budget Rectificatif, je m'en excuse, mais

je ne voudrais pas que mon absence soit interprétée par certains comme une esquivé pour ne pas voter. Alors, je vous le dis clairement ce soir, si j'étais présent lundi soir avec les informations dont je dispose aujourd'hui, je voterai contre.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci Monsieur PASQUIER.

Monsieur SVARA, je vous en prie.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Jamais un Budget Rectificatif n'aura affiché un montant de recettes aussi élevées, dépassant le seuil de 1.2 milliard d'euros.

Jamais un Budget Rectificatif n'aura affiché un montant de dépenses aussi élevées, dépassant également pour la première fois le seuil de 1.2 milliard d'euros.

Au sein de ces dépenses, jamais les dépenses d'équipement et d'investissement n'avaient atteint un montant de près de 500 M€, en l'occurrence 483 M€.

Pour la troisième année consécutive, un Budget Rectificatif nous a présenté un excédent.

L'ensemble de ces prévisions rectificatives atteste, s'il en était besoin, et sans excès d'optimisme ou d'autosatisfaction, de la bonne santé des finances publiques et du pays, dans une conjoncture toujours favorablement orientée sur un budget.

Ces bons résultats confirment qu'avec des recettes en progression constantes et une évolution maîtrisée des dépenses, les budgets sont désormais ramenés à l'équilibre, voire excédentaire même, conformément à la volonté du Gouvernement et du Conseil National.

Je m'en réjouis d'autant plus que l'excédent attendu en 2016 prend en compte, cette année, le rachat par le budget de l'Etat du Fonds de Réserve Constitutionnel, de biens fonciers et immobiliers, non productifs, à concurrence de 79 M€.

Pourquoi ces rachats ? Parce que si avant 2003, les Conseillers Nationaux avaient donné leur accord pour que des opérations en capital non rentables, lourdes et coûteuses pour le budget de l'Etat soient financées par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel, cette pratique allait cesser en 2004. Il n'était pas de bonne gouvernance d'utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel, qui n'a pas vocation à financer des dépenses publiques, dans ce genre d'opérations.

Le Conseil National avait obtenu du Gouvernement qu'il soit définitivement mis fin à ce genre de pratiques, non conformes à l'orthodoxie budgétaire. Depuis cette date, il est acquis que le Fonds de Réserve Constitutionnel ne financera que des opérations présentant un intérêt patrimonial, ou ayant la nature d'un placement générant une rentabilité suffisamment élevée.

Le Conseil National avait également obtenu l'engagement du Gouvernement de rembourser, chaque fois que cela serait possible, les sommes indûment financées par le passé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. De tels rachats, conformes aux recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, permettent au Fonds de Réserve Constitutionnel de retrouver sa vocation originelle et constitutionnelle.

La bonne santé de notre économie et de nos finances publiques aura permis de procéder cette année à une série de rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel, à concurrence de 79 M€, lesquels viennent enrichir les liquidités du Fonds.

Et j'en viens tout naturellement à la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Depuis très longtemps, le Conseil National se posait des questions légitimes, je crois, sur les performances nettement insuffisantes réalisées année après année par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Il se posait des questions et il en posait également au Gouvernement sur les raisons pour lesquelles, systématiquement, le Fonds de Réserve Constitutionnel sous-performait les indices comparables. Aucune réponse positive et claire ne nous avait été donnée, et l'on ne pouvait que constater, chaque année, un manque à gagner qui en devenait presque indécent.

Il a fallu attendre 2013 pour que le problème soit pris à bras le corps par le Gouvernement. Alors que majorité et opposition appelaient le Conseiller des Finances et de l'Economie à réagir, celui-ci, en expert avisé, a pris les premières mesures qu'il convenait pour changer les choses : réunir les différents gestionnaires du Fonds pour les mettre devant leurs responsabilités et leur faire comprendre que d'autres gestionnaires pourraient être appelés à les remplacer si les performances ne s'amélioraient pas ; se doter d'outils de gestion modernes, performants, adaptés à la gestion d'un tel Fonds ; embaucher une équipe, en tous cas aujourd'hui une personne dédiée, compétente, expérimentée, dont l'unique objectif est d'améliorer le rendement du Fonds de Réserve Constitutionnel, tâche particulièrement ardue lorsque

l'on connaît la situation des marchés financiers aujourd'hui et obtenir, de chaque gérant, des réductions de coût réalisées sur les transactions financières et sur les frais de gestion.

Résultat de toutes ces actions menées par le Gouvernement : après les 9 premiers mois de l'année, la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel est en augmentation de 2,3 %, alors que les taux sur les marchés financiers sont particulièrement bas, et certains indices boursiers, avec lesquels on ne doit d'ailleurs pas se comparer, sont en légère baisse.

Alors Monsieur le Conseiller, je ne peux que vous féliciter, sans aucune réserve, de ces premiers résultats et reste persuadé que le Fonds de Réserve Constitutionnel est, aujourd'hui, entre de très bonnes mains.

Pour finir, je voulais remercier le Président du Conseil National d'avoir reçu dans le petit hémicycle les dirigeants de l'A.S.M. Foot professionnel, et de leur avoir permis de s'expliquer dans la plus grande transparence sur le projet de l'A.S.M. pour les années futures.

Par manque de temps, je serai moins disert que mon collègue Philippe CLERISSI, sur le sujet ; toutefois l'idée de refaire les loges du Stade Louis II, pour augmenter le nombre de membres VIP jusqu'à 2000 membres, membres qui viendraient de toute l'Europe pour profiter des installations luxueuses du stade et qui pourraient passer le week-end en Principauté, est une idée intéressante.

Mais je sais, en tous cas j'espère, que les dirigeants de l'A.S.M. ont bien compris que c'est à Monaco et dans les communes limitrophes, qu'ils trouveront le plus grand vivier de supporters, fidèles et passionnés, susceptibles de remplir le stade et de soutenir leur équipe toute l'année.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SVARA.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Nous voici ici réunis pour le 4<sup>ème</sup> Budget Rectificatif de cette législature. Je salue à cette occasion la création du premier groupe politique Horizon Monaco rendue possible grâce à la nouvelle loi d'organisation et son Règlement intérieur.

Je salue également les élus présents qui auront la lourde tâche à mes côtés, d'être garants du projet politique sur lequel nous avons été élus, dans toute sa dimension. La création de ce groupe politique s'inscrit dans la clarté et la transparence que nous devons à nos compatriotes. Les Monégasques ont droit très vite de savoir à qui ils ont à faire ici, dans cette enceinte, et finalement de quoi est composé cet assemblage de circonstances, ce patchwork d'individualités à plusieurs têtes au Conseil National, aujourd'hui.

Pour le Budget Rectificatif mon attention s'est d'abord portée au titre des recettes sur la politique de préemption du Gouvernement demandée et soutenue par nous depuis février 2013 et même avant. L'Etat en préemptant stratégiquement dans certains quartiers se rend enfin incontournable et agit comme un opérateur, mais la conséquence fâcheuse est l'envolée des prix de l'immobilier reliée en cela par les acteurs directs et indirects de cette profession.

Cela a un coût certain pour les finances de l'Etat et je demande donc au Gouvernement et à la tutelle des finances une vigilance accrue sur les prix et, notamment, avec les grands remembrements qui nous attendent.

Concernant le cadre de vie je ne cesse depuis 30 mois d'alerter nos autorités exécutives sur le phasage des chantiers dépendant de l'Etat.

Nous nous réjouissons tous du dynamisme de notre économie mais cela ne peut se faire, parfois, en prenant en otage les compatriotes, les scolaires, les résidents et celles et ceux qui viennent travailler chez nous.

Indirectement lié à ce sujet, le parking des Spélugues dont certains ici ont demandé le report ou l'arrêt, en séance privée, a fait partie d'un accord politique en octobre 2014, lié au vote de la loi de désaffectation d'une partie du domaine public, afin de permettre l'opération immobilière de la S.B.M. Place du Casino. Cet accord nous lie tous ! Vous, Gouvernement, nous, Conseillers Nationaux ; nous avons été 16 à le voter. Je ne suis ni ingénieur agronome, ni ingénieur béton, ni un technicien, je n'ai donc pas à rentrer *a posteriori* dans des arguments techniques de déplacement de végétaux ou autres que le Gouvernement connaissait parfaitement. La position du groupe Horizon Monaco est simple, le Gouvernement doit respecter ses engagements concernant cet ouvrage et la construction en taupé de ce parking vital pour Monte-Carlo.

Concernant les produits de cessions, la volonté de transférer du budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel certaines ambassades pour près de



31 M€ ne me satisfait pas. J'ai plaidé depuis des années pour qu'un nettoyage de bilan puisse intervenir au Fonds de Réserve Constitutionnel et au budget, afin de limiter à terme, le jeu d'écritures entre les deux qui rendent illisible le budget de l'Etat et sa présentation.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel doit regrouper des biens de rapport, cela répond à ses statuts, je ne comprends pas cette recette sortie d'un chapeau de 31 M€ au profit du Budget Rectificatif qui sinon serait déficitaire. Je suis pour une relecture patrimoniale du Fonds de Réserve Constitutionnel et du budget de l'Etat.

Concernant la situation des logements de nos compatriotes nous avons acté l'opération « Soleil du midi » que nous avons soutenue dès le départ, qui porte à près de 350 le nombre de logements obtenus en 38 mois. Mais deux opérations intermédiaires manquent face aux engagements de l'Etat.

Par ailleurs, nous apportons notre plein et entier soutien à l'investissement au titre du F.R.C. de l'aéroport de Nice Hup international dont le développement est très prometteur. Nous espérons que Monaco pourra être partie prenante en ayant un siège au Conseil d'Administration.

Notre confiance n'est, en revanche, pas de la même nature sur l'investissement dans le Port de Vintimille dans le cadre des activités de la SEPM. J'ai depuis le début de ce projet émis de sérieuses réserves sur la fiabilité de cette opération, sur ses conditions politiques et juridiques, parce qu'elles ne me semblent pas réunies. Nous demandons d'ailleurs des précisions sur la responsabilité de l'Etat *via* la SEPM vis-à-vis de ce pool bancaire dont vient de parler Monsieur le Ministre.

Sur les baux commerciaux, le groupe Horizon Monaco a un principe simple, nous ne sommes pas favorables à désaffecter le domaine public de l'Etat vers le domaine privé car on aliène ainsi la propriété de l'Etat et la notion de domaine public est une notion d'intérêt général.

Les grandes enseignes qui souhaitent venir à Monaco dans le domaine public se conforment aux lois et aux coutumes en vigueur en Principauté. Oui, à un cahier des charges strict, non, à basculer dans le domaine privé car l'Etat en perdra le contrôle et les commerçants monégasques seront à terme évincés. C'est en tous les cas notre vue des choses. Le Gouvernement sur ce sujet a tout en main pour imposer des solutions équitables et respectueuses des lois et des règlements en vigueur.

Je terminerai par un sujet majeur pour notre communauté nationale, les négociations avec l'Union Européenne.

Je vais rappeler, si besoin était, la position d'Horizon Monaco, elle est simple, claire et constante. Nous avons toujours émis de sérieuses réserves sur l'ouverture des négociations avec l'Union Européenne, à partir du moment où la stratégie de la Principauté ne serait pas claire sur nos fondamentaux. L'un des points angulaires de ces discussions porte, vous le savez, sur la préservation de la priorité nationale et de ses critères. Cette notion est une ineptie pour les gens de Bruxelles. Pour nous, il s'agit d'un droit constitutionnel si nous respectons à la lettre l'article 13 de la Constitution, l'article 14 précise, stipule, qu'il appartient au Conseil National collégiateur de ratifier cet accord. Pour nous il faut donc que cet accord emporte l'adhésion de la représentation nationale bien avant la ratification, tous les enjeux sont là.

J'espère que l'ensemble de ces sujets feront l'objet de débats fructueux et constructifs dans le cadre de ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur NOUVION.

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Vous le savez bien, je suis une élue qui a des valeurs et je voudrais donc commencer cette intervention en rappelant un principe simple.

Cher Thierry POYET, par principe et tant sur le fond que sur la forme, je souhaiterais à l'avenir qu'un Président de commission ne fasse pas publier un communiqué dans la presse au nom de la commission qu'il préside, en l'occurrence je me réfère au sujet du C.H.P.G., alors qu'aucun débat n'a eu lieu, et qu'aucune position, absolument aucune, n'a été arrêtée au sein de la dite commission.

C'est tromper les Monégasques.

Et je crois qu'il s'agit là d'une position de principe importante pour le bon fonctionnement de la Haute Assemblée. Que chacun de nous prenne une position en son nom, c'est une chose.

En tant que Président d'une commission, et sans consultation des membres de cette dernière, c'est, comment dirais-je... Un peu baroque !

Les principes dont nous parlons tous doivent se vérifier dans les faits. Je suis sûr que cela n'était qu'une malencontreuse erreur de ta part, gageons-le.

Je suis aussi une élue qui a des convictions, et vous le savez tous, je n'abandonne jamais une cause.

Avant de vous livrer le résultat de ma réflexion, objet de mon intervention, je souhaite éclairer nos compatriotes sur les raisons de ma démarche.

Déléguée au Conseil de l'Europe depuis 2013, je me suis rapidement intéressée à la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite convention d'Istanbul, que Monaco a ratifiée le 6 octobre 2014.

Cette convention agit sur : la prévention des violences, la protection des victimes, les poursuites judiciaires contre les auteurs des violences et encore sur le suivi des politiques intégrées, c'est à dire sur les plans d'actions, les feuilles de route.

Cette convention crée aussi un organe indépendant, le GREVIO. Il est en charge de veiller à l'application de la convention par les Etats signataires.

Il détecte les ajustements nécessaires à introduire dans les législations nationales et formule des recommandations.

La Principauté est avec l'Autriche l'un des premiers pays à être sous monitoring du GREVIO et j'ai pu lire avec attention le rapport que Monaco lui a fourni.

Je me suis aussi intéressée à une autre convention que Monaco a ratifiée en 2005, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, le CEDAW et son protocole facultatif ratifié en mai 2016 qui accorde au comité de contrôle, l'autorité et les moyens de traiter les plaintes déposées directement devant lui.

La Principauté étant, je dois l'avouer, une assez bonne élève, je me suis attachée à décortiquer l'article 11 de ladite convention qui traite de l'égalité dans la sphère économique et notamment l'alinéa 1-b, sur « le droit aux mêmes possibilités d'emploi, y compris l'application des mêmes critères de sélection en matière d'emploi » et l'alinéa 1-d sur « l'égalité salariale pour un travail d'égale valeur ».

J'en viens donc au rôle des élus dans le suivi des conventions ratifiées par leurs pays.

Nous devons entreprendre toutes les démarches pour faire évoluer les sociétés, grâce à l'adoption de la

législation et j'en profite pour demander au Président du Conseil National de faire amorcer rapidement, l'étude du projet de loi, n° 908, relatif au harcèlement et à la violence au travail.

J'en profite aussi pour dire, par souci d'information pure et exacte à mes compatriotes et malgré vos propos, Madame AMORATTI-BLANC, qu'un rapporteur pour le projet de loi n° 938 relatif au nom patronymique a bien été désigné le 22 juin 2016. Je crois que c'était sous votre présidence.

Les parlementaires peuvent aussi, entre eux, discuter de bonnes pratiques et il n'est pas anodin de prendre en considération ce qui marche chez les autres.

De même nous pouvons infléchir la politique du Gouvernement grâce à l'examen de la loi budgétaire et finalement profiter de ces 6 minutes qui nous sont accordées 2 fois par an pour faire des propositions.

*In fine*, rendre sa place à l'action conjointe des Gouvernements et des Parlements.

En décembre 2015, vous ne l'aurez pas oublié, je proposais au Gouvernement, au moment de l'examen du Budget Primitif 2016, de faire une grande campagne d'affichage contre les violences.

Grace à l'excellent travail du Département de la Santé et des Affaires Sociales, que je tiens à remercier, et à la mobilisation de toutes les associations, cette campagne sera, j'en suis certaine, un succès.

J'en profite aussi pour remercier le Département de l'Intérieur, et plus particulièrement Madame le Directeur de l'Education Nationale, pour avoir mis en place une formation des élèves à la médiation par les pairs.

Cette médiation vise à résoudre les conflits et le harcèlement en milieu scolaire. Avec mon collègue Christian BARILARO, nous vous avons interpellé à plusieurs reprises sur la problématique du harcèlement à l'école et force est de constater que vous avez réagi au mieux à cette forme de violence qui touche de plus en plus de jeunes avec des conséquences parfois graves.

Monsieur le Ministre, au regard des conventions internationales qui lient la Principauté, je ne saurais trop vous engager à nommer un fonctionnaire sur un poste dédié, qui agirait sur toutes les problématiques liées aux droits des femmes.

Ce fonctionnaire assurerait la liaison entre tous les Départements de votre Gouvernement, par une action transversale, et donc la cohésion de l'action gouvernementale sur ces questions.

Il serait aussi votre interface avec les entreprises du secteur privé et pourrait les aider à prendre les mesures nécessaires à la prise en compte de l'égalité salariale, l'accessibilité pour les femmes à des hauts postes de direction et leur participation dans les Conseils d'administration.

Il s'agirait pour le Gouvernement de donner naissance à une politique nouvelle pour transformer l'égalité de droit en égalité réelle.

Dans ce domaine, il n'est jamais trop tard pour aller plus loin, il n'est jamais trop tard pour renforcer notre action.

C'est l'appel solennel que je vous adresse ce soir, Monsieur le Ministre.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur POYET vous souhaitez répondre, je crois ?

**M. Thierry POYET.-** Oui, merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, je ferai ma déclaration ensuite.

Madame FRESKO-ROLFO, vous parlez de valeurs mais comme dans des réunions privées qui se déroulent ici on cite des cas personnels et que dans le domaine public vous amenez ces discussions au nom de votre mouvement.... Vous parlez de valeurs !!!

Alors, effectivement lorsque Thierry POYET prend la parole, il est aussi Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je n'ai pas parlé au nom des membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses mais en tant que Président de cette commission.

Je n'ai fait que cela et j'ai effectivement affirmé et j'affirme aujourd'hui que les débats privés doivent rester privés, c'est ce que l'on a toujours demandé surtout lorsqu'on cite nominativement des personnes. J'en ai fini sur ce point...

**M. Claude BOISSON.-** ... Monsieur le Président, les débats à ce stade ne sont pas prévus dans le Règlement intérieur !

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** .... Normalement non, mais permettez-moi de répondre. Je n'ai absolument pas parlé du contenu de nos débats privés, je vous demande juste de ne pas prendre de position au nom de la commission alors que le sujet n'a pas fait l'objet d'une discussion.

**M. Thierry POYET.-** Il y avait quoi dans votre communication publique ?

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-**... En commission.

**M. Thierry POYET.-** ... Dans la communication publique, il y avait quoi ?

**M. le Président.-** Je vous demande d'arrêter s'il vous plaît, Monsieur POYET, Madame FRESKO-ROLFO.

*(Brouhaha,  
M. Thierry POYET et  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO  
continuent à parler hors micro).*

**M. le Président.-** Monsieur POYET si vous souhaitez poursuivre votre déclaration de politique générale, vous pouvez continuer.

**M. Thierry POYET.-** Avec plaisir, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Le Budget Rectificatif est l'ajustement des dépenses et des recettes de l'exercice afin de s'assurer des bonnes conditions de clôture de l'exercice en cours dans les toutes prochaines semaines. L'ajustement est à la marge, les discussions ne devraient se porter que sur les lignes qui sont modifiées sans empiéter sur le rôle du Budget Primitif. Et, lorsqu'en plus l'activité économique est là, que les tendances positives se confirment, bref, tout laisse à penser que ce rectificatif ne sera qu'une formalité.

Sauf que voilà, finalement ce rectificatif ne ressemble en rien aux autres passés. Nouveau Ministre d'Etat, nouveau Président dans l'Assemblée, volonté conjointe de gagner en efficacité dans notre travail en interne mais aussi dans notre collaboration avec nos échanges.

Au titre de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses je peux mesurer la différence. Le cap est fixé, le Président de l'Assemblée et celui de la commission collaborent, ensemble, pour arriver au but et aux côtés du Gouvernement aussi, les échanges électroniques, les rencontres pour exposer les questions et les réponses font que le travail est plus productif.

Les Monégasques sont les premiers gagnants de ces modifications, ne l'oublions pas. Le seul objectif qui m'anime est de finir la mandature avec moins de textes en souffrance lors de notre arrivée au printemps 2013.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a présenté deux textes à la session de printemps, le Télétravail et la Vente de Médicaments par Internet pour les Pharmacies, et la session d'octobre devrait consacrer les projets de lois relatifs à l'Art Dentaire et à l'Accessibilité.

Nous sommes dans la dernière ligne droite, je ne doute pas, Madame et Messieurs du Gouvernement de faire de tout cela une réalité très prochainement.

Mais, même s'il y a des avancées concrètes et positives, tout n'est pas pour autant parfait.

Permettez-moi d'évoquer ce soir, Monsieur le Ministre, le projet de loi n° 895 relatif à la modernisation du statut de la Fonction Publique. Vous le savez sans doute, ce projet de loi est à l'étude de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et l'ensemble des élus, l'unanimité des élus, a regretté que le Gouvernement ait fait le choix de séparer le texte régissant celui des fonctionnaires de celui des agents de l'Etat. Pourquoi ? Parce que déjà, que ce soit dans le titre de la loi ou dans l'exposé des motifs, on ne parle que de modernisation de la Fonction Publique, laquelle est composée des deux corps. Ensuite, les règles qui s'appliquent à l'un, s'appliquent aussi à l'autre à quelques exceptions près. Justement, permettez-moi d'affirmer encore une fois ce soir que le Conseil National n'a jamais voulu enlever quelque prérogative ou quel qu'avantage que ce soit aux fonctionnaires. Oui, nous souhaitons que le statut des fonctionnaires soit réservé aux personnes de nationalité monégasque. Pour autant, nous veillerons aussi à ce que les autres personnes soient traitées convenablement avec humanité car elles œuvrent aussi, à leur niveau, à la qualité du service public.

Et c'est aussi s'occuper de la priorité nationale que de vouloir intégrer dans le statut de la Fonction Publique le principe même du recrutement. Que ce soient des fonctionnaires, des agents de l'Etat, voire même des suppléants.

Je voudrais saluer le travail de Patrick RINALDI et la D.F.M. pour avoir songé à introduire le principe de fiche de poste. Non pas décrivant ce que la personne qui a déjà été choisie devra justifier mais ce que la fonction dans sa généralité nécessite comme compétences en toute transparence. Et parce que nous n'aurons jamais au sein des nationaux toutes les compétences et toute l'expertise que nécessite

aujourd'hui l'excellence que veut incarner Monaco, alors n'ayons pas peur de faire venir des savoir-faire en Principauté, avec l'engagement d'un transfert de compétences à un compatriote, mis dans une situation d'adjoint, le temps de son perfectionnement, si je peux m'exprimer ainsi. Cette situation existe, mais trop peu à mon goût. Les Monégasques sont de plus en plus diplômés, il est de notre responsabilité de donner toutes les chances aux nationaux pour servir leur pays dans des conditions de développement personnel motivantes.

D'ici la fin de l'année le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et les élus devront se positionner.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier, il est capital pour moi.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur FICINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Les interventions de politique générale sur le prochain Budget Primitif 2017 seront certainement plus engagées que celles de ce soir sur ce Budget Rectificatif 2016, lequel, avouons-le ne présente ni surprise ni inquiétude.

Comme l'a souligné le rapporteur, ce Budget Rectificatif 2016, il n'en ressort essentiellement que des ajustements à la marge, techniques, contrairement aux deux dernières années, respectant ainsi l'orthodoxie budgétaire en la matière.

Alors, parler de quoi si tout va bien ?

Sinon peut-être d'un avant-goût du Budget Primitif 2017, notamment sur deux points qui inquiètent les élus. Le plan triennal d'investissement et le recrutement au sein de la Fonction Publique pour lesquels nous reviendrons à coup sûr lors de son étude.

Le plan triennal d'investissement, celui-ci énonce les opérations d'investissement correspondant à des structures nécessaires pour notre Principauté, sauf qu'à ce jour on relève que plusieurs écritures n'ont toujours pas fait l'objet de réalisation par la mise en route des chantiers correspondants, comme l'îlot Charles III, les voies publiques et mobilité durable, les opérations intermédiaires domaniales et des travaux



domaines, pour ne citer que les plus importantes. Cela génère des reports de crédits pour cette année de près de 58 M€ avec une exécution à 32 % des crédits alloués avant les trois derniers mois de l'exercice. Cela est difficilement acceptable.

On ne peut qu'inviter le Gouvernement à ne plus faire figurer dans ce programme triennal des écritures dont il sait à l'avance qu'il ne pourra pas les réaliser durant cette période. Les élus que nous sommes votent des budgets sur des opérations qu'ils jugent nécessaires mais voir ces crédits afférents qui ne sont pas utilisés nous dérange.

Ces reports de crédits récurrents vont d'ailleurs amener la majorité des élus dans cet hémicycle à vous déposer une proposition de loi pour encadrer ces reports de crédits, propositions dont ils espèrent que le Gouvernement la transforme dans les meilleurs délais, en projet de loi.

Concernant la Fonction Publique il y a, depuis notre élection en 2013, une frénésie de recrutements de fonctionnaires ; un certain nombre de postes ont été créés, certes il y eu la création de services nouveaux qui ont nécessité ces recrutements, comme le Haut-Commissariat à la Protection des Droits et à la Médiation, l'Agence de la Sécurité Nationale, la cellule URBAMER, la cellule de transition énergétique, mais les demandes des services ne cessent d'affluer.

Comme relevé dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le coût annuel d'un emploi public est de l'ordre de 97 000 euros. Je vous laisse faire le calcul de la charge de ces recrutements sur le budget de l'Etat, nous l'avons fait, en rappelant au passage le côté pérenne de cette dépense.

Aujourd'hui, notre économie peut supporter cette charge, mais demain qu'en sera-t-il si une crise comme celle que nous avons connue il n'y a pas si longtemps venait à se produire ? Cette remarque m'amène à rappeler cette mobilité au sein de la Fonction Publique dont on ne cesse de parler mais qui reste encore aujourd'hui un vœu pieu, il faut absolument la mettre en œuvre car on ne pourra pas continuer cette politique de recrutement au rythme actuel.

A ce titre, l'externalisation, voire l'élaboration de contrats à durée définie, comme suggéré dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, est réellement une piste à explorer. De cela nous en reparlerons en décembre lors de l'étude du Budget Primitif 2017.

Pour revenir sur ce qui nous préoccupe, à savoir le Budget Rectificatif 2016, je reviendrai tout au long de

ces deux jours de débats sur les sujets pour lesquels j'ai interpellé le Gouvernement lors de ce budget pour en connaître à la fois les retours et me conforter sur le vote de ce budget.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur FICINI.

Madame ROSSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Valérie Rossi.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Comme le rappelle Monsieur le rapporteur, ce Budget Rectificatif 2016 procède à des ajustements techniques qui permettent est d'arriver à un excédent de 14 M€.

C'est satisfaisant mais il faut rappeler que la somme de 31 M€, enregistrée au titre des recettes, et obtenue par le rachat par le Fonds de Réserve Constitutionnel des ambassades n'est pas une recette issue d'une nouvelle croissance économique, mais d'un ajustement technique.

En cette rentrée politique, c'est le moment de balayer les différents sujets qui nous préoccupent, qui préoccupent tous les Monégasques.

Circulation, Europe, politique de soutien au sport, S.B.M., logements et chantiers de toutes parts, sur tous ces sujets nous avons des questions.

Ces sujets sont certes récurrents et les questions sont souvent insistantes et répétitives mais c'est peut-être parce que nous attendons des réponses honnêtes et claires, celles que les Monégasques attendent, celles dont on a besoin pour être en confiance.

A mon niveau, j'en resterai pour commencer à vous assurer de ma plus grande vigilance sur l'évolution des négociations avec l'Union Européenne.

Il n'est pas question de laisser penser que le principe même de l'ADN national des professions réglementées soit remis en cause.

Elue des Monégasques et respectueuse de notre Constitution, je peux assurer les représentants des différentes professions réglementées de mon total soutien.

L'Assemblée est au travail et j'espère que le Gouvernement apportera aux différents Présidents de commissions les éléments de réponses qu'ils attendent pour continuer à voter les textes importants pour la

modernisation et l'adaptation législative de nôtre Principauté.

Vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, nous vivons une période sportive intéressante sur le plan des résultats, mais au-delà nous devons continuer de nous poser la question des soutiens financiers aux diverses associations sportives et ce de manière équitable et juste. Ainsi, nous attendons avec impatience les conclusions de la loi sur le sport.

De même, Monaco doit mettre de manière urgente en adéquation son offre d'équipements sportifs scolaires, amateurs et professionnels, avec la politique d'excellence que veut prôner le Gouvernement mais aussi et surtout avec la réalité de nos besoins pour nos enfants. Vous en avez parlé, Monsieur le Ministre dans votre réponse et nous sommes heureux d'avoir sensibilisé le Gouvernement à cette problématique et sommes impatients de connaître vos propositions lors du prochain Budget Primitif 2017.

Je finirai cette intervention par ce qui nous touche tous ici à Monaco. Permettez-moi d'insister de nouveau, mais la problématique de la circulation ne s'est pas résorbée lors de la mise en service du tunnel descendant.

Certes, le premier pas est fait mais la route est longue mais connaissons-nous vraiment le chemin ? Est-ce que le Gouvernement a établi un plan d'action précis ? Quelle est concrètement la prochaine étape ? Il faut continuer le travail et il faut en faire un sujet majeur de la politique gouvernementale. C'est ma demande ce soir et c'est urgent.

Les questions sont nombreuses et j'espère que nos débats apporteront les réponses attendues afin de voter ce Budget Rectificatif 2016.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROSSI.

Monsieur Thierry CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Si l'on regarde le budget qui nous est présenté ce soir, on peut en déduire que l'économie de la Principauté se porte parfaitement bien, que le temps est au beau fixe et qu'il n'y a aucun nuage à l'horizon.

Cette vision serait exagérément optimiste ! Je

voudrais mettre l'accent sur les risques et les dangers qui sont présents ou potentiels, pour éviter qu'ils ne viennent détériorer la situation économique et financière de Monaco.

L'économie de Monaco se porte bien, mais je suis toujours interpellé de voir que le chiffre d'affaires des entreprises monégasques hors activités financières, continue de reculer. - 1 % en 2015, - 1 % sur les 6 premiers mois de l'année et - 14 % depuis décembre 2012.

Notre fleuron, la Société des Bains de Mer (S.B.M.) accumule des pertes d'exploitation : -137 M€ au cours des 6 derniers exercices tous négatifs, (dont -31 M€ pour le dernier en date). Sur la même période, son concurrent français le Groupe PARTOUCHE a accumulé un résultat d'exploitation positif de 192 M€ au cours des 6 exercices tous positifs !

Les mauvais résultats financiers, le manque de stratégie claire et le mauvais climat social (en témoigne un taux d'absentéisme important) m'amènent à m'interroger : Comment l'actionnaire majoritaire peut continuer de faire confiance à la direction de la société ?

Le Gouvernement est revenu vers nous pour évoquer des problèmes liés à la construction du parking des Spélugues. Je le rappelle, ce parking était un lot de consolation dans la négociation de contreparties pour la désaffectation du Sporting d'hiver.

Nous avons pris connaissance récemment de nouveaux éléments concernant son coût et les nuisances qu'il engendrerait (circulation, arbres à déplacer), mais je rappelle que l'Etat, qui est par ailleurs actionnaire majoritaire de la S.B.M., avait refusé à l'époque d'imposer à la société de creuser des étages supplémentaires au parking des Boulingrins (opération qui aurait été financée par l'Etat), car la direction de la société ne le souhaitait pas.

N'y avait-il pas une sorte de conflit d'intérêts ?

N'a-t-on pas oublié de privilégier l'intérêt général ?

Ce fut l'une des raisons de mon vote contre cette loi de désaffectation... C'est un énorme gâchis, et c'est maintenant au Gouvernement de trouver une solution !

Nous ne pouvons pas baser éternellement notre modèle économique sur les retombées directes et indirectes de l'immobilier, parfois elles-mêmes largement « sponsorisées » par l'Etat...

Nous devons moderniser notre économie, avoir un cadre juridique attractif et sécurisant. C'est le sens des projets de loi sur les *Multi Family Offices*, sur le bail à

usage de bureau et sur le Droit International Privé (tous 3 issus de propositions de loi). Nous souhaitons pouvoir voter ces textes d'ici la fin de l'année.

Nous attendons d'avoir plus d'informations sur la pépinière d'entreprises que nous appelons de nos vœux depuis des années et qui sera un atout pour diversifier à terme notre économie.

Nous devons réinventer le Monaco de demain, sans nous donner de limites. Nous devrions nous inspirer de Bill ATKINSON, ingénieur chez Apple, je cite : « *Ignorant que personne ne l'avait fait avant moi, j'étais persuadé que c'était faisable* » c'était à propos du Macintosh.

Nous appelons également à une plus grande orthodoxie budgétaire en évitant les justifications du type, « on a toujours fait comme cela », et à ne pas utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel comme un « budget bis », et à n'y faire rentrer que des investissements rentables et vendables.

Ainsi si c'est le Fonds de Réserve Constitutionnel qui va racheter des ambassades, il devra, en effet, percevoir des loyers de la part du budget. Vous nous avez confirmé que ce serait le cas Monsieur le Ministre, avec une rentabilité annoncée de 3 % et je vous en remercie.

Inversement, les immeubles domaniaux d'habitation situés à Monaco devront dès que possible – comme c'est le cas d'ailleurs sur cet exercice – figurer au budget de l'Etat.

C'est aussi pour une meilleure lisibilité des comptes de l'Etat que nous souhaitons encadrer les reports de crédits et valoriser les désaffectations du domaine public afin d'arrêter d'entendre le fameux : « cela ne coûte rien lorsque l'Etat se déleste de précieux mètres carrés... »

Concernant les relations entre nos deux Institutions, Monsieur le Ministre, je ne sais pas si c'est dû aux changements de personnes ou au changement de la méthode, c'est sans doute dû un peu aux deux, mais je trouve qu'elles se sont nettement améliorées, et j'apprécie le pragmatisme dont vous faites part.

Ce fut notamment le cas pour le projet très Grand IDA, défendu à juste titre par Jean-Michel CUCCHI, et qui sera, je l'espère, la première restructuration d'un quartier qui en a fort besoin, avec un véritable travail urbanistique.

Je souhaite que les débats qui vont suivre soient constructifs et me permettront de voter favorablement ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Alors que nos travaux reprennent en cette rentrée 2016, je voudrais revenir sur un sujet qui a déjà été au centre de nombreux débats dans cet hémicycle, je veux parler bien sûr des négociations avec l'Union Européenne. De nombreuses réunions mais finalement à l'heure où je parle, peu d'avancées concrètes communiquées au Conseil National.

Monsieur le Président, cher Christophe, je me souviens des discussions souvent enrichissantes et instructives que nous avons eues au sujet des débats, lorsque vous étiez encore un jeune élu de la Haute Assemblée, sur les négociations concernant l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe. Vous m'avez toujours fait part de votre inquiétude et de votre sentiment que tout était joué *a priori*, sans vraiment qu'il soit tenu compte des spécificités de notre micro-état. C'est pourquoi, je ne doute donc pas que vous comprendrez les miennes à l'heure de la négociation d'un accord d'association entre Monaco et l'Union Européenne. Elles sont fondées sur un point simple que nous ne cessons de rappeler, je crois, depuis de longs mois : en vertu de notre Constitution, nous aurons, nous, Conseillers Nationaux, à examiner et à ratifier le projet d'accord.

Qui peut imaginer l'hypothèse dramatique dans laquelle nous rejeterions ce dernier ? Cela entraînerait inévitablement, chacun l'imagine aisément, une grave crise constitutionnelle, une crise de notre régime.

Il faut donc à tout prix éviter cette situation.

Et pour cela, il n'y a qu'une seule solution : l'information du Conseil National, qui passe par l'approfondissement du travail en commun avec le Gouvernement. Ce n'est que de cette manière que nous arriverons à un équilibre qui permettra un large consensus dans le pays.

Car je veux le dire avec force, c'est bien de cela dont il s'agit : nos compatriotes sont inquiets face au contexte mondial et à l'Europe qui nous entoure.

Vous savez toutes et tous à quel point j'ai toujours défendu la notion d'ouverture pour les Monégasques, et, en particulier, pour nos étudiants. Oui, nos jeunes Monégasques doivent s'ouvrir au monde, vivre en Europe, avoir la capacité d'étudier et de travailler ailleurs, et toujours garder la possibilité s'ils en ont l'envie de revenir en Principauté avec la garantie de trouver leur place.

Mais le respect de notre identité comme de notre souveraineté, n'est en rien incompatible avec l'idée que je me fais d'un pays ouvert.

Ce qui est en jeu, en l'occurrence, c'est bien notre capacité à protéger notre modèle social unique et nos particularismes, à commencer par la priorité nationale. Cette priorité nationale, dans ce contexte-là, ne consiste pas uniquement à veiller à assurer des postes à nos compatriotes ou le maintien d'un droit au logement, mais simplement à sauvegarder un principe intangible, une façon de maintenir un lien séculaire.

Nous ne devons pas concevoir cette notion de priorité nationale de la même façon dans un pays de 9 050 ressortissants comme le nôtre ou dans une nation de 65 millions d'habitants. Il n'y a aucun relent de xénophobie ou de volonté de repli sur soi quand on défend notre identité ou nos spécificités. Il ne s'agit pas non plus d'empiéter sur le domaine réservé du Souverain en matière de conduite des affaires extérieures de l'Etat en contrevenant à l'article 13 de notre texte constitutionnel, mais notre responsabilité d'élus sera forcément engagée à un moment ou à un autre de cette négociation.

Je crains, comme l'a souvent répété Laurent NOUVION, l'existence d'une machine européenne qui dilue, qui broie, qui écrase à plus ou moins long terme les particularismes et les identités. Nous savons pourtant toutes et tous que c'est la défense permanente de cette identité qui a permis au pays d'être tel qu'il est après plus de 7 siècles d'histoire.

Monsieur le Président, je voudrai donc que vous puissiez nous faire état du niveau d'information qui est à ce stade le vôtre, dans le respect strict et absolu des compétences de chacun, dans le respect, bien entendu, de légitimité du Gouvernement à mener seul les négociations diplomatiques au nom du Souverain.

Quels sont les trois élus qui participeront aux réunions de la Conférence des Organes Spécialisés dans les affaires communautaires, le COSAC ?

Qu'en est-il des avancées actées par votre prédécesseur avec le Président du Sénat français, visant à la création d'un groupe parlementaire entre nos deux chambres sur ce sujet européen ?

Qu'en est-il, plus globalement, du devoir d'information auprès des Conseillers Nationaux sur les différents points durs de la négociation ?

Qu'en est-il, enfin, du processus en lui-même et du calendrier décidé avec les instances de l'Union Européenne ?

Ne vous méprenez pas, à travers notre information, ce sont les compatriotes que nous souhaitons voir informés. Vous savez toutes et tous que l'inquiétude est réelle. Nous n'avons pas le droit à l'erreur, car le sentiment de dépossession des peuples par l'Union Européenne est présent partout sur le continent et que la solidité, la souveraineté et la cohérence de notre pays en dépendent.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BARILARO. Je vous répondrai au fur et à mesure de l'avancée des débats.

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

En tout premier lieu je souhaite rectifier ma déclaration sur l'état d'avancement des textes de ma commission.

Il a bien été désigné deux rapporteurs le 22 juin, M. Jean-Louis GRINDA qui nous rapportera le texte sur le contrat de vie commune et un autre rapporteur sur le projet de loi n° 938 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom patronymique et instaurent une reconnaissance anténatale de l'enfant à naître, il s'agit bien de Mme Valérie ROSSI. Je la prie de m'excuser de cette erreur.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

Monsieur le Président, chers collègues,

J'ai toujours pensé que les débats autour du Budget Rectificatif permettaient de nous orienter vers le Budget Primitif de façon forte et déterminée, que ce soit du côté du Gouvernement ou du côté du Conseil National.

Si ces séances budgétaires nous permettent de suivre les différentes avancées dans tous les domaines que recouvrent le budget de l'Etat, ils permettent aussi à certains d'étaler leurs intentions au grand jour. Car à chaque prise de parole polémique, les masques tombent un peu plus. Comme vous l'avez entendu



juste avant, il s'agit d'étudier les comptes budgétaires et non de régler ses comptes avec certains élus.

Le Budget Rectificatif permet donc de faire un point d'étape et de rappeler au Gouvernement les engagements pris lors du Budget Primitif en décembre 2015. Cette session d'automne présentera plusieurs projets et propositions de lois. Il y a un texte de loi supplémentaire qui vient s'ajouter à la longue liste de ceux que notre équipe a réussi à faire voter depuis quelques mois. Et non des moindres, la loi relative à la préservation de la sécurité nationale. Voici un texte essentiel et très important sur la sécurité et sur lequel dans un délai très court et imparti, nous avons pris nos responsabilités. Même s'il n'est pas parfait, loin s'en faut.

Un autre texte très attendu est celui sur la désaffectation permettant l'extension en mer. Un projet très ambitieux, un sujet sur lequel le Conseil National s'était enfermé dans des postures intenable, et grâce à une nouvelle méthode de travail, nous avons quand même sauvé l'honneur du Conseil National en obtenant que la rénovation du Larvotto soit à la charge de l'opérateur.

Si certains continuent de s'enfermer dans des postures, je veux leur dire que justement nous devons travailler tous ensemble pour le bien de Monaco et des Monégasques.

Le temps des élections viendra et je trouve dommage de passer son temps à en parler dans la presse pour tenter de se relancer.

Certains avaient d'ailleurs déjà, au bout d'un an de mandat, annoncé leur intention de poursuivre ensuite.

C'est faire peu cas de la confiance temporaire que les électeurs nous font tous les cinq ans, non pas pour que nous nous projetions sur la législature suivante mais pour que nous travaillions correctement et équitablement pour eux lors de la période de notre propre mandature. Une partie des élus a repris les commissions délibérément refusées après le 27 avril et tous les assument par esprit de responsabilité, en dehors de tout esprit partisan et de clan, et cette équipe, et non cet attelage majoritaire, peut compter sur le travail efficace, dépolitisé et neutre de la part de tout le personnel du Conseil National.

Qu'il me soit permis ici et ce soir en notre nom à tous de les féliciter car la charge de travail est énorme et leur dévouement exemplaire.

Je remercie également le Président Christophe STEINER d'avoir su, en quelques semaines à peine, remettre le Conseil National sur la voie du travail législatif et surtout sur la voie d'un fonctionnement sain, totalement transparent et dénué de toute

paranoïa. Je peux vous garantir que l'étude du Budget Rectificatif cette année n'a rien à voir avec l'étude du Budget Rectificatif de 2015.

Au niveau de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille que je préside, je débiterai le travail autour de la proposition de loi sur le contrat de vie commune déposée en son temps par la minorité issue des urnes : Union Monégasque. Je remercie le futur rapporteur de cette proposition de loi, Jean-Louis GRINDA, pour sa disponibilité et son écoute sur ce sujet.

Cette capacité à travailler avec tous les conseillers qui sont désireux de le faire, me paraît déterminante pour l'avenir de notre cohésion nationale.

Il y en a certains qui préfèrent toujours travailler en solo sans partager les informations – c'était devenu une habitude auparavant – ni même de partager les propositions de loi, ce n'est pas mon cas et je rappelle que nous travaillons non pour nos aspirations personnelles mais pour tous les Monégasques et pour l'intérêt général.

Ceux qui continuent de se faire valoir sur des sujets à tendance polémique sont de nature à cliver volontairement dans l'opinion et à diviser à terme notre petite communauté nationale.

Je souhaite que nos débats aient la tenue qu'en attendent les Monégasques, et non un règlement de comptes, cette même tenue cette hauteur de vue que le Conseil National a retrouvées, en se concentrant fortement sur le travail législatif qui est notre mission première. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Monsieur ELENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de détendre un peu l'atmosphère.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Monégasques,

Ce soir, mon intervention portera sur le sport. Sujet qui peut paraître plus léger mais très important pour nos compatriotes. Il y a deux ans, ici même, j'ai demandé une projection à 3, 5 et 10 ans sur l'utilisation des différentes infrastructures sportives de la Principauté.

A ce jour, le Conseil National n'a rien reçu à ce sujet. Afin que chacun puisse prendre conscience de la

situation à laquelle les sportifs et les associations sportives de Monaco sont confrontés, voici un rapide état des lieux.

Aujourd'hui le stade de foot des Moneghetti n'est plus homologué. Cela oblige certains jeunes de Monaco à s'exiler à Roquebrune, Menton, Beaulieu, voire plus loin, pour pratiquer leur passion pour le football. Le club de rugby s'entraîne et joue à Blausasc, les gymnases disponibles pour le handball, le volleyball et le basketball sont saturés. Mes amis du tennis de table sont toujours en attente d'une salle adaptée à leur discipline. Le club de squash est obligé de refuser des membres car il est complet. Certains résidents très friands de ce sport sont obligés d'aller le pratiquer à Nice.

Vous conviendrez qu'en termes d'attractivité, on peut mieux faire.

Je vais m'arrêter là.

Monsieur le Ministre rassurez-vous je ne vais pas vous demander la construction d'un gymnase ou d'un stade sur la future extension en mer. Néanmoins, les mois passant, la situation devient de plus en plus problématique. Il est temps qu'ensemble nous trouvions une solution à tous ces problèmes.

Ce soir, je souhaite qu'une Commission Plénière d'Etude sur ce sujet soit organisée. Une des pistes à explorer serait la construction d'un complexe sportif aux portes de Monaco. Cela permettrait aux sportifs de notre pays de pouvoir pratiquer dans de bonnes conditions leur passion.

Toutefois, afin d'éviter tout malentendu, il me paraît important de reconnaître la qualité des infrastructures sportives existantes mises à la disposition des sportifs par le Gouvernement Princier. Je souhaite aussi remercier la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour son excellent travail quotidien et reconnaître que je suis impressionné par l'énorme travail effectué par son service des sports en ce qui concerne la gestion des créneaux horaires.

Je terminerai sur la récente décision du Gouvernement Princier qui a eu l'excellente idée de s'appuyer sur les équipes de football et de basket professionnels pour véhiculer la valeur du sport et contribuer à l'image positive et dynamique de Monaco. Seul bémol à ces décisions, l'oubli du sport féminin, mais je reste persuadé que cet oubli pourra être corrigé rapidement.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur ROBINO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

En tant que responsable de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, c'est avec intérêt que j'ai appris que le Gouvernement Princier allait légiférer sur la pratique et l'organisation du sport en Principauté.

En effet, comme le rappelait dans son rapport le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le sport est une des composantes essentielles pour l'épanouissement des individus.

Je souhaite qu'à l'occasion des réflexions menées quant à l'élaboration du projet de loi sur le sport, on en profite pour se pencher sur la problématique dans son ensemble.

Il existe un manque évident d'installations sportives que ce soit dans le cadre des activités scolaires, associatives ou du sport de haut niveau, obligeant des enfants et des résidents à se rendre dans des installations de communes voisines et parfois fort tard.

Chaque année, il devient de plus en plus difficile d'organiser l'occupation des structures existantes entre les activités sportives scolaires, les nombreux clubs et associations et les clubs professionnels qui légitimement doivent pouvoir y accéder.

Il devient urgent de mettre en place une gestion globale et participative de ces activités, permettant ainsi une plus grande collaboration entre les entités associatives et les activités dépendantes de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Certaines installations existantes sont vieillissantes, voire ne sont pas ou ne sont plus homologuées pour accueillir des compétitions de niveau national ou international.

Le sport est un des aspects emblématiques de la Principauté, alors où en est-on du projet de transformation du Stade Louis II qui permettra de donner à nos équipes professionnelles un environnement propice à leur évolution ?

Quelle solution peut-on espérer pour la construction de nouvelles installations polyvalentes qui nous font tant défaut ?

Au titre de l'éducation je me félicite à nouveau, Monsieur le Ministre, que l'arrêté ministériel rendant effective la loi 1.425 du 6 mai 2016 portant création d'une aide financière de l'Etat, facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt ait été publié.

Ces textes viennent compléter des bourses d'études généralement allouées tous les ans par le Gouvernement Princier. Pour autant, je m'interroge sur leur opportunité, comme nous l'avons fait pour les critères d'attribution des logements domaniaux, de réactualiser certaines règles régissant l'attribution des bourses, notamment, sur la prise en compte du coût réel de certaines études à l'étranger à la condition, bien sûr, que celles-ci soient poursuivies dans des établissements reconnus au titre des grandes écoles

Je voudrais maintenant évoquer nos inquiétudes quant au résultat de la S.B.M., au taux d'absentéisme évoqué, notamment dans le secteur des jeux, au coût pour l'Etat de la réalisation du parking des Spélugues dont il nous faut maintenant compenser le rachat du tréfonds à la S.B.M., à la multiplicité des chantiers et des difficultés de circulation.

Je pourrais évoquer encore nos attentes concernant le réaménagement du Larvotto ou encore l'extension du Centre Commercial de Fontvieille, mais vous nous avez partiellement donné la réponse.

Mais, soyons positifs, le budget se porte bien. Ses bons résultats et le souci constant que le Gouvernement Princier manifeste pour préserver notre qualité de vie et notre modèle social ont sans doute permis que nous soyons entendus au sujet de la création d'un fonds pour la dépendance. Il s'agit d'un sujet majeur, il nous faut établir au plus vite un diagnostic précis pour les décennies à venir sur l'évolution de la dépendance en Principauté, afin, si besoin, de faire évoluer les structures existantes et anticiper les mesures à prendre.

Dans le même registre il faut rappeler l'engagement de la Haute Assemblée et de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses présidée par Thierry POYET, aux côtés du Gouvernement, envers les personnes handicapées en évoquant le vote de la loi n° 1.410 sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées et, bien sûr, l'étude en cours du projet de loi, n° 932, relatif à l'accessibilité du cadre bâti, comme nous nous y étions tous engagés.

Si les sujets ne manquent pas, je ne voudrais pas anticiper sur les débats qui vont animer nos soirées et pour l'instant je vous remercie de votre écoute.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues,

Au moment de nous pencher sur ce Budget Rectificatif je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur des sujets qui me préoccupent.

Nous sommes ici pour cela mais aussi pour suivre avec vous les engagements pris devant les élus des Monégasques. Ce budget est certes technique mais autour de lui de nombreux sujets seront débattus et approfondis au cours de ces Séances Publiques, ce dont je me réjouis à titre personnel.

Je souhaiterais par exemple savoir quelle politique en faveur de la circulation le Gouvernement entend mener.

J'attends de savoir avec quelle détermination les droits fondamentaux des Monégasques seront protégés et pérennisés dans le fameux dossier de la négociation avec l'Union Européenne.

J'attends de savoir comment vous allez accompagner les associations sportives qui portent haut les couleurs de la Principauté en Europe, pour qu'elles puissent s'appuyer sur des infrastructures sportives adaptées au monde moderne et au minima requis dans l'économie du sport.

J'attends enfin de connaître votre philosophie générale lorsqu'il s'agit de penser les réformes importantes qui seules permettront à notre modèle économique et social avancé de se pérenniser dans le temps.

Tout un programme me direz-vous, mais oui. Le Budget Rectificatif est aussi un moment lors duquel selon moi, on peut entrer davantage dans la vraie politique, celle que le Gouvernement entend mener pour dérouler la feuille de route du Souverain en tenant compte des aspirations des Monégasques à travers nous.

Je finirai en vous parlant de l'Europe.

En ce moment si décisif pour notre pays que chacun devine si important sans parfois mesurer ni les contours ni les enjeux, il faut que notre Assemblée s'exprime dans la sérénité et la force. La sérénité car il ne servira à personne et surtout pas à l'image que renvoie notre pays que nous nous écharpions ici, sur ce sujet. Non, au contraire nous devons faire bloc. S'il y a bien un sujet sur lequel nous devons nous souvenir de la notion d'union nationale, c'est bien celui-ci et c'est de la raison d'Etat qui doit primer sur tout le reste au sujet de cette négociation.

Si les personnes en charge des discussions doivent expliquer le modèle et le principe élargi aux professions règlementées, de la priorité nationale et constitutionnelle, nous avons à notre place, Gouvernement et Conseil National, un devoir d'explication et d'information à nos compatriotes. Pour éviter les amalgames et les raccourcis faciles d'une part, mais aussi pour qu'ils ne soient pas soumis à la rumeur ou à l'interprétation.

Je le dis ce soir, il faut que la ligne rouge soit évitée avec force. Ce dossier européen peut représenter une opportunité pour des pans entiers de notre économie mais il ne faut pas qu'il se transforme en boîte de Pandore. Si tel était le cas, alors je me réfère à l'intervention du Souverain le 9 juillet dernier qui indiquait qu'en l'absence d'un accord équilibré, alors il n'y aurait pas d'accord.

Tout est dit, me semble-t-il, et je veux rendre hommage à cette vision saine et claire, stricte et décidée.

Nous sommes tous ici aux côtés des professions réglementées, nous sommes tous ici conscients que la priorité nationale et parfois même le critère de la nationalité est le pilier de notre modèle. C'est notre identité même qui est en jeu.

Enfin, à travers la politique budgétaire, nous nous donnons les moyens de notre indépendance financière. Pour moi le lien est très direct avec ce que je viens d'énoncer au sujet de l'Europe. Notre indépendance financière est plus que jamais gage de notre avenir commun. C'est une force à nulle autre pareille au milieu de pays voisins surendettés. C'est aussi pour cela que j'attends de ces débats qu'ils m'éclairent sur la volonté du Gouvernement d'anticiper ou non certaines réformes qui se présenteront forcément à nous dans un futur très proche. Le caractère sain et excédentaire de nos finances publiques sera un atout, certes jalosé, pour être fort dans nos rapports aux réglementations et régulations des marchés qui nous entourent et dont Monaco aura besoin.

Je suis donc optimiste mais vigilante comme jamais, vous l'avez compris.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Docteur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Soucieux de vous proposer quelques instants de pause au cours de l'audition des 245 nuances du Budget Rectificatif 2016, je me permets de vous faire part des dernières tendances du « salon du prêt à voter ».

Ne pas oublier, par exemple d'apporter son nouveau Règlement intérieur avec soi intégré dans votre programme électoral à chaque nouvelle législature, voire à chaque changement de Président.

J'ai effectivement entendu très récemment des élus, exprimer leur souhait de remanier le Règlement intérieur du Conseil National, avant même que cet *opus collectivus* n'ait eu le temps de pousser son premier vagissement.

Ne souhaitant pas être taxé d'élus sans domicile fixe ou encore moins d'élus furtif, nous avons créé en stricte application du Règlement intérieur le groupe Horizon Monaco constitué de six élus. Nous estimons appartenir à la minorité du Conseil National dans l'attente d'une certitude qui ne pourra découler que de l'application par les autres élus, du principe déclaratif prévu à l'article 15 du même Règlement. Une fois surmontée une étrange phobie face à cette démarche.

Nous n'avons pas l'ambition de transformer le Conseil National en un laboratoire de recherche politique et le principe parfaitement classique de majorité d'idées qui se constitue naturellement autour de tel ou tel projet particulier ne saurait à nos yeux, remplacer la notion encore universelle de majorité et de minorité.

Minorité que l'on nomme communément opposition dans les nations dont le régime est de type parlementaire. Outre le fait qu'il s'agit là de l'expression respectueuse d'un devoir de clarté à l'égard de nos compatriotes, une délimitation lisible de la majorité et de la minorité est un indicateur indispensable du niveau de démocratie de notre Institution.



Souvenons-nous qu'en décembre 1998, une délégation du Conseil de l'Europe lors d'une visite préalable à l'admission de la candidature monégasque s'est en premier lieu inquiétée de l'absence de représentant de l'opposition au sein du Conseil National du moment.

Autre grande nouvelle du salon de prêt à voter, les partis, c'est fini ! Il est indiscutable que l'évolution de la politique consubstantielle à celle de la société a apporté des changements considérables au cours des dernières décades, les réseaux sociaux permettent à tout un chacun d'exprimer son opinion sans avoir à s'encarter dans un parti politique et l'utilisation extensive de toutes les ressources de la science de la communication arrive parfois à donner plus de poids au virtuel qu'au réel.

A mon sens la modification en 2002 de la loi électorale de 1968 n'a pas su anticiper cette profonde mutation. En effet, elle a continué à générer des majorités pléthoriques sans les forces de cohésion en rapport avec la structure de type vertical et quasi autoritaire qui existait antérieurement. De plus, elle a imposé le concept de liste d'accueil pour les candidats indépendants en raison du seuil incommensurable d'un minimum de 13 personnes regroupées en une liste pour avoir le droit de participer au scrutin.

En Europe, le recul des partis est en fait avéré et peut, entre autres, s'expliquer par la délocalisation de la décision du niveau national qu'un niveau européen. A Monaco, ce n'est guère qu'en période électorale que la population de nationaux se penche assez largement sur le débat politique. En milieu de législature, la proportion de Monégasques suivant avec assiduité l'activité politique intérieure est très faible et elle n'existe essentiellement que par les travaux des membres actifs des partis.

Il semble peut-être un peu hâtif de déclarer la disparition de ces derniers. Attendons l'ouverture de la prochaine campagne électorale avant d'en porter le deuil. Singulièrement, c'est un élu inscrit à aucun parti qui vous dit cela.

Le rôle du Conseil National a lui aussi évolué. Il est devenu malgré lui et sur la base d'une sorte de malentendu d'origine sémantique, la poutre faitière de notre orthodoxie face aux européens qui nous observent et un élément déterminant de la considération que l'Europe est susceptible d'accorder à la Principauté en matière de dialogue institutionnel. Cette notion trouve une application on ne peut plus actuelle dans les négociations que notre pays a engagées avec l'Union Européenne.

Au centre du débat, l'application de la notion de priorité nationale, entre autres, dans le domaine du travail et les légitimes et profondes préoccupations des représentants des professions réglementées. Il nous faut tout d'abord affirmer que, lorsqu'on conjugue priorité nationale avec exigüité territoriale extrême et position ultra-minoritaire des nationaux dans leur propre pays, cette expression perd toute connotation hideuse pour accéder au rang de notion existentielle et indissociable des intérêts supérieurs de la Principauté.

D'ailleurs, notez bien la phrase suivante à propos de Monaco, écrite par les représentants du Conseil de l'Europe, je cite : « *ce système de préférence nationale n'a rien de choquant en soi* ». Ainsi, je n'imagine pas une seconde que nos représentants gouvernementaux, à la table des négociations avec l'Union Européenne, puissent céder un pouce de terrain sur le thème de la priorité nationale, thème ici purement existentiel et en aucun cas doctrinal.

Une pédagogie tenace devrait avoir raison, en face de l'intransigeance d'éventuelles dogmatiques ou autres adeptes, du malentendu.

Enfin, en cas d'accord, sa ratification par un Conseil National responsable, ne laisse aucune place à un choix binaire. Cette ratification doit être votée car un vote contraire ne manquerait d'ouvrir une grave crise Institutionnelle dont, j'en suis sûr, nous rejetons tous ici l'hypothèse.

C'est pour cette raison que j'attends, dans le respect de l'article 14 de notre Constitution, que le Gouvernement Princier prenne lui-même l'initiative d'une Commission Plénière d'Etude avec le Conseil National juste avant la phase ultime, celle de la signature de ces accords.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, pour commencer, reprendre quelques propos de ma tribune libre des émissions parlementaires et me réjouir que, pour la première fois depuis 3 ans, nous abordons ce débat budgétaire dans une ambiance apaisée, du moins avec le Gouvernement parce que je crois qu'au niveau des élus, certains ont la rancune un peu tenace et la

mémoire un peu sélective. Si vous le permettez, je partagerai tout à l'heure avec vous quelques réponses à M. BARILARO et à ses fausses questions, pour les autres on attendra un peu.

Pas de psychodrame artificiel pendant l'été, donc pas de menace, pas de posture dans la presse, cela change... mais du travail, beaucoup, des échanges, beaucoup, entre élus et Gouvernement pour vraiment faire bouger les choses, c'était le sens profond de notre vote du 27 avril. Changer de méthode, travailler au lieu de parader, associer les élus au lieu de les exclure, avancer au lieu de bloquer.

Dans ce contexte, rappeler le travail déjà fait et celui qui est en cours est tout sauf anecdotique, non pour esquisser déjà une comparaison de bilan, mais pour souligner une méthode. Des textes fondamentaux ont été votés, d'autres tout aussi importants sont en chantier au niveau de commissions sur-actives, on en a fait l'inventaire tout à l'heure et sur plusieurs dossiers vitaux pour Monaco. Force est de constater que le binôme institutionnel, Ministre d'Etat, Président du Conseil National si j'ose le baptiser ainsi, fonctionne beaucoup mieux dans sa composition actuelle que dans la précédente.

Enfin, oui, enfin, il y a échanges, dialogues, recherche d'accord ! On a cité beaucoup d'exemples sur le dossier de l'usine d'incinération où trop d'élus avaient accepté passivement le message, c'est arbitré et les mensonges des consultants du Gouvernement nous avons enfin reçu une vraie étude qui permet d'ouvrir un vrai dialogue programmé la semaine prochaine.

Sur le dossier Ida/Plati on fait enfin l'étude d'urbanisme de tout le quartier, que la voix très peu soutenue de Jean-Michel CUCCHI réclamait depuis très longtemps.

Sur le parking des Spélugues, cette aberration économique, fonctionnelle, environnementale, qui démontre une fois de plus que les compromis entre des dirigeants peu courageux sont les pires qui soient, on se remet à réfléchir, c'est une très bonne chose et si une majorité d'élus souhaite aujourd'hui qu'une ancienne décision non encore activée soit remise en cause, parce que nous avons enfin les bonnes informations, je ne vois pas en quoi ce serait illégitime, cela me paraît être du simple bon sens.

Ce ne sont que des exemples, on ne se mettra pas d'accord sur tout et toujours mais lorsque vous prendrez vos décisions, Monsieur le Ministre, le Conseil National aura été consulté au préalable, dans des conditions normales, il aura donné son avis, on

aura recherché l'accord des volontés.

Je crois que c'est pour cela que j'ai été élu, j'aurai donc attendu 3 ans pour jouer enfin à peu près mon rôle... mieux vaut tard que jamais, mais je vous en remercie, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président et je vous en remercie, chers collègues qui ont porté le même choix que moi ce 27 avril.

Je ne saurais toutefois terminer cette intervention sans un bémol – ma réputation n'y résisterait pas – il sera donc pour vous, Monsieur le Ministre. Il concerne la réponse que vous nous avez adressée concernant la CSG / CRDS payée en France par des résidents à Monaco, qu'ils soient monégasques, français, européens ou autres, dès lors qu'ils ont quelques revenus locatifs sur des biens situés en France. Vous le savez, Monsieur le Ministre, la France a été condamnée à rembourser les résidents de tous les pays de l'Union Européenne car si payer un impôt est normal, payer une contribution sociale qui n'ouvre pas de droit, ne l'est pas. De fait, aujourd'hui, probablement pour des raisons budgétaires, la France fait de l'argutie juridique de bas niveau et de faible morale. Elle va se plier au jugement pour les résidents des pays de l'Union Européenne mais pas pour ceux des pays hors Union Européenne. Ça peut donner à penser, à M. NOUVION, que de temps en temps ça aurait du sens, pour quelques compatriotes, si on clarifiait avec l'Union Européenne. Alors, je suis déçu, Monsieur le Ministre, que lorsque des Monégasques s'adressent à nous sur ce sujet et que donc nous, nous nous adressons à vous, vous nous disiez simplement : « *c'est un problème français, je ne peux pas intervenir, il faut qu'ils agissent directement* » je résume, mais je crois sans caricaturer. Alors, je vous le redemande ici au début de cette Séance Publique, au nom d'environ 200 Monégasques, probablement d'un peu plus d'enfants du pays, aidez-les à trouver une bonne solution avec Bercy, je crois que cela honorerait tout le monde.

Ces 6 minutes passant bien vite, je reviendrai pour ma part tout à l'heure sur les discussions avec l'Union Européenne lorsqu'on abordera le chapitre du Département des Relations Extérieures.

Tout comme mon ami Bernard PASQUIER, je ne serai pas là lundi prochain pour la séance de vote de ce Budget Rectificatif 2016, puisqu'elle a été fixée par le Gouvernement et par l'ancien Président, pendant la session de l'A.P.C.E. à Strasbourg et en tant que Président de notre délégation, je serai à Strasbourg lundi prochain.

Pour ma part, je voudrais vous dire dès cette minute que si j'avais été là, j'aurais voté ce Budget Rectificatif 2016 parce qu'à mon sens il est bon, il est sans vice caché, contrairement à certains de ses prédécesseurs. Un partout donc pour le moment.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur BOERI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Le doyen a encore confondu l'explication de vote et le début alors je voudrais quand même dire, puisque je m'aperçois que j'ai 6 minutes, que je vais essayer de les utiliser.

Le budget est un grand budget que presque le monde entier nous envie et je crois que c'est dans ce cadre-là qu'il faut travailler. Ensuite, c'est vrai que s'agissant du rectificatif, j'ai préféré réfléchir au prochain Budget Primitif et aujourd'hui de parler juste d'une chose simplement : de l'attractivité.

L'attractivité, j'ai l'impression que souvent on la confond avec la notoriété. Au cours des débats je ferai la définition du dictionnaire mais je crois que globalement, nous devons nous préoccuper dans ce cadre où nous sommes, en positif, pour voir les fragilités que nous avons. Les fragilités, elles sont de deux ordres. Elles sont effectivement, le rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale l'a dit, la T.V.A. immobilière est bonne, l'immobilier est bon et en même temps cela nous conduit à imaginer un principe de précaution parce que partout dans le monde, de temps en temps, la crise immobilière existe. Donc, oui, tant mieux, profitons-en mais profitons-en aussi pour essayer de rajouter, non pas de soustraire, mais de rajouter. Donc je voudrais parler de l'attractivité et de la culture parce que la culture est une approche « soft » de l'attractivité, elle est plutôt douce on la voit disséminée, on ne la voit pas par des actions très fortes et, pourtant, elle est là et elle est forte pour nous et pour nous tous.

Il y a trois points que je voudrais aborder sur cet aspect. L'aspect formation pour le développement des hommes et des femmes qui travaillent dans l'Administration, le tourisme et la culture proprement dite. Sur ces trois points, je reviendrai au cours de ces séances.

Aujourd'hui, puisque je m'étais trompé dans les calculs la dernière fois, je voudrais dire que cela ne

change rien quant aux tendances. Nous avons, sinon une baisse, au moins une stagnation de l'ensemble des manifestations et je crois qu'il faut que l'on se préoccupe de pourquoi nous sommes en stagnation, bien sûr, comme je m'arrête à 2015 je n'ai pas les faits de Nice qui viendraient contrecarrer ou accélérer les choses. Je crois qu'il faut quand même qu'on se dise pourquoi il y a un certain nombre de propositions que nous faisons qui marchent et qui marchent dans un marché captif. Au niveau de la culture, nous faisons une séance, une représentation supplémentaire et nous avons plus de monde. Ce sont toujours les mêmes, la clientèle captive et donc ma préoccupation en parlant d'attractivité est de savoir comment pouvons-nous faire venir des gens nouveaux à nous. Vous avez, bien sûr, j'y reviendrai, parlé de la Nuit Blanche qui n'aura probablement pas lieu en 2017 pour des raisons que je raconterai plus tard dans le débat. Simplement pour dire qu'il faut profiter que nos comptes sont bons pour voir comment on peut faire venir à Monaco, avoir envie de venir à Monaco, avec tous les coins business évidemment mais aussi culturels de l'attractivité. Je reviendrai sur ce point plus tard.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, mes chers collègues,

Vous vous en doutez, je vais parler avant tout de logement, tout d'abord en faisant le constat affligeant de la dernière Commission d'attribution, environ 400 demandes légitimes pour une centaine d'appartements disponibles et que dire de la commission de l'année prochaine où nous aurons au mieux une petite centaine d'appartements de récupération à proposer. Cela signifie et il faut, hélas, le dire à nos compatriotes qu'en 2018 la livraison des 130 appartements de l'opération l'Engelin ne permettra pas d'endiguer la pénurie.

Nous n'en serions certainement pas là s'il n'avait fallu attendre l'observateur de Monaco du 7 avril 2016 pour que le Gouvernement reconnaisse enfin publiquement, je vous cite Monsieur le Ministre : « *Il faut créer 80 logements domaniaux par an* », vous

admettez donc que le compte n'y est pas, d'autant plus que sur les trois opérations dites intermédiaires auxquelles votre prédécesseur et donc le Gouvernement s'était engagé et qui avait conditionné mon vote positif pour le Budget Primitif, une seule opération, l'opération Villa del Sol est, si j'ose le dire, « sur les rails » et devrait être livrée fin 2018. Le permis de construire d'une deuxième opération Soleil du Midi, rue Plati a été déposé récemment mais n'a pas encore été présenté en commission, comme nous le faisons régulièrement avec le Gouvernement pour chaque opération domaniale depuis maintenant deux ans.

Qu'en est-il de la troisième opération ? Mystère ! J'attends donc de l'Exécutif qu'il respecte sa parole et nous apporte des réponses positives et concrètes lors de ces séances.

Toujours dans le domaine du logement, l'annonce fin juin de la validation du projet « Très grand Ida » consistant en une vaste restructuration du quartier de la Colle incluant les immeubles domaniaux des Cèdres et des Mèlèzes, est bien évidemment, une immense satisfaction d'autant que le Gouvernement m'a également rejoint sur la nécessité d'initier ce projet par une étude urbanistique, inclure l'optimisation des tréfonds. J'attends avec impatience les premiers résultats. Toutefois, je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi il a fallu batailler pendant trois ans pour arriver à vous convaincre de réaliser ce que le Conseiller pour les Finances et l'Economie définit lui-même aujourd'hui comme un projet pour Monaco.

J'ai trop souvent l'impression d'une certaine défiance *a priori* du Gouvernement envers ce qui vient de l'autre côté de l'avenue des Pins. D'un manque de transparence dans certains dossiers où l'Exécutif essaie de nous présenter les choses non pas telles qu'elles sont mais telles que l'on voudrait qu'elles soient. J'ai même le sentiment parfois qu'il serait de bon ton de refuser une demande justifiée et argumentée du Conseil National juste pour ne pas sembler nous donner l'habitude de dire oui.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré, dès votre prise de fonction, vouloir vis-à-vis du Conseil National ouvrir les portes et les fenêtres.

Je formule donc avec conviction le souhait qu'un courant d'air frais chasse rapidement ces mauvaises habitudes et que nous soyons considérés comme de vrais partenaires car tel est l'esprit de nos Institutions.

Outre le logement, d'autres dossiers me préoccupent, en tête desquels se place la S.B.M. de plus en plus empêtrée dans des problèmes économiques et sociaux, victime d'une succession

ininterrompue d'erreurs de stratégie et de fautes de management, sans que l'actionnaire majoritaire n'en tire les conséquences. Qu'attendez-vous donc pour prendre vos responsabilités avant qu'il ne soit trop tard ? Le sort de centaines de familles de Monégasques en dépend. J'y reviendrai lors de nos débats.

Le respect de la priorité nationale et la défense de notre modèle sociétal face à la volonté d'uniformisation européenne sont également des sujets qui retiennent toute mon attention et qui ne manqueront pas de nourrir nos échanges à venir.

Enfin je ne peux passer sous silence un domaine qui concerne tous les Monégasques et résidents et qui me paraît de plus en plus d'actualité, il s'agit de la qualité de vie, laquelle est compromise par la multitude de chantiers publics ou prévus au quatre coins de la Principauté, qui ne font en outre qu'aggraver les difficultés chroniques de circulation au point d'entraîner de véritables blocages dans la Principauté pour peu qu'ait lieu en même temps une manifestation d'envergure.

Loin de moi l'idée de remettre en question l'intérêt de ces opérations qui constituent pour la plupart des investissements structurants et positifs pour l'avenir. Mais avec les futurs projets d'envergure prévus comme Testimonio II, l'extension en mer et la restructuration du Larvotto à l'Est ou encore la fin des Délaiés S.N.C.F. et l'entrée de ville côté Jardin Exotique à l'Ouest, il me semble indispensable de mener une réflexion approfondie sur le phasage de ces travaux et votre réponse, Monsieur le Ministre, me satisfait dans ce sens car je souhaiterais, en effet, qu'une Commission Plénière d'Etude soit organisée afin que nous puissions aborder ce sujet ensemble.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat qui souhaite préciser certains points.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je serai très court, je vous remercie tous, il est 21 heures 15 et je crois que l'on a tous besoin d'une petite pause, pas seulement récréative.

Je voudrais préciser un point de méthode et un point de fond.

La méthode c'est celle que vous avez relevée, Monsieur ROBILLON, à propos d'une mise en cause



que j'aurais faite concernant le tunnel descendant, du travail du Conseil National. Alors, je suis absolument désolé si cela a été mal interprété et je vous présente les excuses du Gouvernement, il n'est pas question pour moi de contester – d'ailleurs je n'étais pas là en 2011 – le travail qui a été fait ni même les votes qui ont été exprimés. Je ne me rappelle pas avoir, à un moment ou à un autre, pu porter un jugement ou une appréciation sur ce qui s'est passé à cette occasion.

Ce que je veux vous dire et qui est très important pour moi, c'est que la méthode que nous avons commencé à mettre en place, c'est-à-dire que tous les points de vue sont recevables, que toutes les opinions peuvent s'exprimer, que chaque fois que le Gouvernement prendra une décision il essaiera de partager avec vous les raisons de cette décision, me paraît être la bonne approche. Je tiens à vous dire très solennellement le respect que je porte à votre Institution pas seulement constitutionnellement, mais à titre personnel et à titre de chef de Gouvernement. Donc si des propos ont été tenus sur des votes qui ont été exprimés en 2011 par le Gouvernement, je vous présente vraiment des excuses tout à fait plates et je tiens à dire comme l'a rappelé M. CUCCHI, que pour moi, au contraire, on essaiera de travailler dans la meilleure compréhension des positions possibles.

Plus important ou au moins tout aussi important, un point de fond sur l'Europe.

Je pense qu'il est absolument essentiel et vous l'avez dit à plusieurs reprises, de dissiper tout malentendu. Il n'est pas question pour le Gouvernement de sacrifier quoique ce soit du modèle monégasque. L'Europe et la négociation européenne est pour le Gouvernement et j'espère qu'on le partagera ensemble, un horizon indépassable de notre modernité et de notre avenir. Pourquoi il faut clarifier nos positions avec l'Europe ? Parce qu'un certain nombre de points nous permettront d'assurer la transformation du modèle économique et social dont nous parlons. Vous le savez, c'est un grand principe de l'adaptation des réalités au contexte, que tout doit changer pour que rien ne change, et l'Europe s'est une occasion extraordinaire pour que le modèle monégasque perdure.

Mais, évidemment, et je rassure tous les élus, je m'associe aux propos de Mme ROSSI et à d'autres, nous ne transigerons pas sur la préférence nationale, comment voulez-vous que l'on puisse transiger... pardon, il y a 9 047 Monégasques qui représentent 20 % de la population de Monaco, il n'est pas imaginable pour le Gouvernement de transiger sur la préférence nationale et je vous dis, là encore

tranquillement, pour couper court à toute rumeur et à toute interprétation abusive des négociations en cours.

Même chose, Madame ROSSI, je vous soutiens complètement et j'ai eu l'occasion de le dire, il n'y aura pas d'atteinte au principe des professions réglementées. Monaco ne peut pas se permettre de ne pas réglementer les professions des différentes activités économiques en Principauté. Donc, une chose doit être absolument claire sur les négociations avec l'Europe, c'est que le principe de cet accord ne doit pas prévaloir sur son contenu. Evidemment que c'est son contenu qui déterminera si oui ou non nous clarifions, et dans quel sens, nos relations avec l'Europe. Alors, bien évidemment et vous avez raison, cela suppose de l'information, cela suppose de la pédagogie. J'ai demandé à M. Gilles TONELLI, chaque fois qu'il revient de Bruxelles, de vous faire un compte rendu des négociations en cours, c'est parfois un peu ardu, c'est parfois un peu sec comme matière mais, c'est évidemment essentiel.

Voilà les deux points que je voulais préciser, beaucoup d'autres choses importantes ont été dites mais je crois que l'on aura l'occasion d'y revenir largement dans nos débats post-dinatoires.

Merci, beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Nous allons à présent suspendre la séance afin de nous restaurer. Nous reprendrons donc nos travaux à 22 heures 30.

Merci à tous et bon appétit !

—  
*(La séance est suspendue à 21 heures 15)*

—  
*(Reprise de la séance à 22 heures 30)*

—  
**M. le Président.-** La séance est reprise.

Avant de commencer l'étude, chapitre par chapitre, de ce projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2016, je vous rappelle, chers collègues, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées Corps Constitués.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'Etat.

**M. le Secrétaire Général.-****RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT****A. Domaine Immobilier**

011.100 - Domaine Immobilier .....	68.174.000
011.200 - Parkings Publics .....	34.071.300
011.400 - Produits de Cessions.....	<u>38.411.000</u>
	<u>140.656.300</u>

**B. Monopoles**

## 1) Monopoles exploités par l'Etat

021.100 - Régie des Tabacs .....	16.866.600
021.300 - Postes et Télégraphes .....	15.463.700
021.400 - O.E.T.P. ....	2.571.000
021.500 - Publications Officielles .....	1.320.000
021.900 - Eaux - Extension du Réseau .....	<u>2.750.000</u>
	<u>38.971.300</u>

## 2) Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.....	33.079.400
031.102 - Prêts sur Gage .....	145.000
031.103 - Concessions Radios.....	600.000
031.104 - MC Radio .....	122.000
031.105 - Télé Monte-Carlo.....	105.000
031.106 - Monaco Telecom .....	6.522.000
031.108 - SMEG.....	1.950.000
031.109 - Concession Fréquence Satellite .....	100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto .....	2.000.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie .....	90.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur.....	950.000
031.115 - SAM des Ports.....	13.049.800
031.116 - SMEG Energie Développement Durable .....	<u>1.600.000</u>
	<u>60.313.200</u>

**TOTAL MONOPOLES****99.284.500****C. Domaine financier**

041.100 - Produits du Domaine Financier.....	<u>32.994.500</u>
--	-------------------

**TOTAL CHAPITRE 1****272.935.300****M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voudrais intervenir sur les baux commerciaux, nous en avons parlé tout à l'heure au titre du Domaine Immobilier, et réitérer notre position de principe, effectivement, sur la grande réserve que nous avons sur un certain nombre d'idées qui font leur chemin dans le cadre de réunions avec le Gouvernement dont nous avons un représentant ici présent, M. Claude BOISSON, sur une possible désaffectation voulue et demandée par un certain nombre d'élus, notamment à propos du complexe du Centre Commercial de Fontvieille. Nous ne sommes pas favorables à cette désaffectation dans la mesure où nous considérons qu'il s'agit du domaine public, que même s'il y a un certain nombre d'ajustements à faire dans le domaine public concernant les baux commerciaux dépendants de l'Etat, il faut faire un cahier des charges strict. Il faut absolument remettre à niveau un certain nombre de conventions d'occupation, je crois d'ailleurs qu'il y a eu au mois de juillet dernier un certain nombre de nouvelles conventions d'occupation qui ont été envoyées aux locataires et aux différents commerçants. Nous ne sommes absolument pas partisans de cette possible désaffectation. Monsieur le Ministre, vous avez indiqué dans votre réponse que, de toutes les façons, le sujet ne serait pas à l'ordre du jour, qu'il était bien exclu d'avoir un projet de loi comme l'ont demandé d'ailleurs les gens qui n'appartiennent pas à l'opposition, dans le cadre de ce Budget Rectificatif et vous avez dit qu'étant donné que le projet sera assez complexe, il fera l'objet aussi de réflexions dans le cadre de la réorganisation complète du futur Centre Commercial de Fontvieille qui impliquera des travaux.

Je rappelle également la position de principe d'Horizon Monaco, depuis 2013, qui avait pris position très ferme, très précise, sur une non-désaffectation du domaine public concernant la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille.

Donc, je tenais à faire cette mise au point ce soir et je vous en remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur NOUVION.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

A propos de la désaffectation, ensuite je reviendrai sur le fond pour répondre à Monsieur NOUVION. J'ai

compris les arguments du Gouvernement, évidemment, on ne peut désaffecter que ce qui existe donc à partir du moment où les travaux ne sont pas encore commencés, loin de là, que le cahier des charges n'est pas fixé, une fois que les surfaces seront dégagées, à ce moment-là on pourra parler de désaffectation. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'ordre du jour, on ne peut pas désaffecter l'ensemble des boutiques du Centre Commercial, c'est-à-dire l'existant, et ensuite dans un an, deux ans ou trois ans dire qu'on désaffecte le reste. Cela n'est pas possible.

Pourquoi avons-nous pensé avec ce groupe à désaffecter l'ensemble du Centre Commercial ? Tout simplement parce que si d'aventure on pouvait dégager quelques milliers d'euros dans le futur Centre Commercial agrandi, on a pensé qu'il serait bon, à chaque fois qu'une nouvelle structure, une grosse enseigne commerciale s'installe dans le Centre Commercial, à l'instar de ce qui a été fait pour les locaux des Abeilles, que l'Etat puisse prendre à chaque fois un pas de porte sur l'enseigne commerciale qui s'installe. Mais pour cela il faudrait, évidemment, donner à l'enseigne la propriété commerciale, ce qui paraît tout à fait légitime.

En revanche, dès lors que l'Etat engrange des recettes à chaque fois qu'une nouvelle enseigne s'installe dans le Centre Commercial, nous, on demande une contrepartie pour le domaine public, pour les Monégasques. C'est-à-dire une baisse conséquente de loyer pour les commerces de rue qui sont essentiellement basés sur l'Allée et dans les Jardins d'Apolline, qui bien souvent ont du mal à boucler les fins de mois.

Voilà l'idée de ce projet. Je rappelle qu'une loi de désaffectation permet de passer du domaine public vers le domaine privé de l'Etat. Nous n'avons jamais pensé à brader le domaine de l'Etat, bien au contraire. Je crois que nous sommes tous d'accord pour que l'Etat reste maître dans le domaine du financement du futur Centre Commercial et en tout cas largement majoritaire. Si un jour une enseigne devait entrer en concurrence d'un petit pourcentage, pourquoi pas, on peut s'y intéresser, mais je crois que nous sommes vraiment d'accord pour que l'ensemble reste dans le giron de l'Etat.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CLERISSI.

Monsieur BURINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Juste pour dire que « dans le giron », l'Etat, que ce soit du domaine privé ou du

domaine public, reste propriétaire. C'était cela le problème en 2013 et même avant on nous avait présenté une foncière, etc... là nous ne sommes plus du tout dans la même logique. En fait ce sont des sociétés qui ont été mises en concurrence et qui seront chargées de voir comment on peut développer ce centre parce que je crois qu'il y a vraiment là un potentiel de T.V.A., sachant qu'il y a 55 000 personnes qui travaillent tous les jours à Monaco et qui ne dépendent pas leur salaire à Monaco.

Je citerai l'exemple d'un magasin bien connu, qui commence par un « Z » et qui finit par un « A », qui est à Monte-Carlo, et qui marche très bien. A la pause, entre midi et quatorze heures, il y a des travailleurs qui ne vont pas forcément dans les « bulles » de la S.B.M. mais plutôt se faire plaisir dans ce genre de magasin. Je crois que c'est ce type d'enseigne que l'on devrait pouvoir attirer à Monaco, où il y a beaucoup de main d'œuvre comme à Fontvieille. L'idée est justement de pouvoir désaffecter et vendre le pas de porte à l'instar de ce qui s'est fait aux Abeilles, pour lequel on a vendu le pas de porte à hauteur de 2 M€, ce qui n'est pas négligeable. Imaginons à combien on pourrait vendre le pas de porte pour des surfaces telles que celles de Fontvieille. Par la suite, en cas de revente du Fonds de commerce, l'Etat percevrait aussi 7,5 % donc on crée une assiette aussi en plus. Mais en tout état de cause c'est l'Etat qui doit rester propriétaire, pour moi, des locaux.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur ROBILLON, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je vais reprendre un peu les propos de M. BURINI. C'est une désaffectation au domaine privé de l'Etat mais avec une obligation pour l'Etat de rester propriétaire de cette propriété privée. Pour être clair, ce n'est pas du tout pour vendre et brader notre propriété, c'est un accord clair, net, pour que cela soit privé, qu'il y ait des baux en rapport avec cela et que l'Etat s'engage à rester propriétaire de l'ensemble du domaine.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Il y a quelque chose que je n'arrive pas très bien à comprendre sur les arguments

qui sont avancés, parce que vous voulez un financement public, mais vous voulez en quelque sorte privatiser le futur Centre Commercial de Fontvieille. Nous, nous ne souhaitons pas le privatiser nous souhaitons le conserver, effectivement, dans le domaine public. Vous voyez aujourd'hui que l'ensemble des commerçants dont vous avez la charge, entre autres de vos responsabilités, Monsieur CLERISSI, sont très contents de trouver en vous ou en votre équipe un certain nombre de défenseurs de leur commerce parce qu'ils sont dans le domaine public. Lorsqu'ils seront dans le domaine privé de l'Etat, la chose sera totalement différente. D'ailleurs, un certain nombre de commerçants ont pu en prendre connaissance dans les clauses qui leur ont été proposées dans le cadre de cette nouvelle convention d'occupation puisqu'on leur demande de renoncer, d'ores et déjà, à toute action contre l'Etat et de renoncer à la propriété commerciale et surtout à accepter qu'ils n'aient plus l'autorisation *in situ*. C'est dans les clauses qui leur ont été soumises, je pense que vous en avez eu connaissance, au mois de juillet dernier.

Donc, il n'y a aucune polémique sur le sujet, c'est une position politique, tout à fait honorable d'un côté comme de l'autre. Nous, nous souhaitons conserver le côté public dans ce Centre Commercial parce que le domaine public de l'Etat est inaliénable, il est imprescriptible et je crois que le Gouvernement qui est en charge, sur ce plan-là, a tous les outils légaux et réglementaires pour se faire respecter, lorsqu'il y a cession, notamment dans le domaine privé de l'Etat. Cela est un autre aspect qui ne concerne pas le Centre Commercial, je crois que le Centre Commercial fonctionne assez bien et qu'il est très protecteur pour nos nationaux, donc nous souhaitons rester dans cette structure. Lorsqu'on parle de l'attractivité de Monaco, la ville Etat Monaco est un pays très attractif pour toutes les grandes enseignes et de toutes les façons ils viendront – mais ce n'est pas une question de propriété commerciale – et la T.V.A., Monsieur BURINI, n'a strictement rien à voir avec la propriété commerciale et avec la cession sur un pas de porte. La T.V.A. c'est un élément récurrent, quotidien, dont nous souhaitons tous qu'elle ne fasse qu'augmenter y compris dans le futur Centre Commercial. Je pense que nous aurons sur le sujet des débats le jour où le Gouvernement nous présentera son projet.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur BURINI et ensuite Monsieur CLERISSI.



**M. Marc BURINI.-** Je crois qu'on confond tout là !

Ces enseignes qui voudraient s'installer à Monaco et la T.V.A. qui en résulterait, résulterait de ces installations. Aujourd'hui, de grandes enseignes à Monaco, je n'en ai pas vu beaucoup, notamment dans les locaux commerciaux de l'Etat. Le plus important c'est de garder la propriété foncière pour l'Etat et, effectivement, c'est pour cela qu'il y a des lois de désaffectation et qu'il y a du domaine privé, du domaine public, cela ne veut pas dire qu'à Fontvieille il n'y aura que du domaine privé puisqu'en bas, cela ne va pas changer, c'est évident.

Mais enfin, on attendra le projet de loi, pour l'instant on ne peut pas partir sur des hypothèses de principe.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je crois que là nous sommes en train de tout mélanger. Le domaine public c'est le domaine public, et il est hors de question de proposer sur le domaine public une loi 490 c'est-à-dire une propriété commerciale. Je comprends le souci de l'Etat, mais malgré tout, nous, ce que l'on cherche à faire aujourd'hui, c'est de protéger le domaine public en désaffectant une partie des locaux commerciaux domaniaux. En désaffectant cette partie, on obtient de la part de l'Etat une somme, je sais bien que l'on ne peut pas affecter des crédits mais à partir du moment où l'Etat s'enrichit grâce aux futures enseignes, on estime être en droit nous, Conseillers Nationaux, d'obtenir une redistribution de cette soulte pour l'ensemble des commerçants qui sont dans le domaine public. Voilà, c'est tout ce que nous disons. Nous n'avons pas imaginé d'autre moyen de le faire et là nous sommes à peu près d'accord avec l'Etat.

Je reviens sur les propos de Marc BURINI et de Jean-François ROBILLON, nous ne sommes absolument pas dans le cadre de ce qui avait été envisagé avant 2013. On nous avait alors proposé qu'un opérateur s'occupe de l'ensemble des travaux à réaliser sur le Centre Commercial, mais cela passait pas une loi de désaffectation. Autrement dit, on sortait l'ensemble du Centre Commercial du domaine public vers le domaine privé et on faisait un transfert de propriété de l'ensemble du Centre Commercial vers cet opérateur, ce qui lui permettait donc d'encaisser les loyers pour lui-même, de prendre une soulte, etc...

Nous aujourd'hui, c'est tout à fait le contraire que nous proposons. C'est une désaffectation mais au profit de l'Etat, cela doit rester du domaine de l'Etat. Aussi bien Jean-François ROBILLON que Marc BURINI viennent de le redire, on ne tient pas de double langage. Voilà, c'est tout ce que l'on a imaginé. On veut une redistribution pour l'ensemble des commerçants du secteur public. Vous avez raison de le préciser, le Centre Commercial fonctionne assez bien. Nous avons reçu l'ensemble des commerçants du domaine public et ils étaient tout à fait d'accord avec nous pour nous appuyer dans ce que l'on proposait, justement parce qu'on essayait d'obtenir une baisse des loyers de leurs locaux, parce qu'ils n'ont pas de propriété commerciale et qu'on voulait les installer dans un système pérenne en essayant de proposer, aussi, à la sortie la présentation d'un repreneur, ce que je crois, l'Etat aujourd'hui a accepté. On avance à petits pas mais on avance quand même et on espère qu'un jour ces commerçants qui sont dans le domaine public tireront eux aussi leur épingle du jeu, avec des loyers plus faibles sachant qu'ils sont assez mal placés contrairement au Centre Commercial. Voilà, ce que nous espérons, une harmonie entre les deux pour essayer de les protéger.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Rapidement, pour contrer l'assertion de M. NOUVION qui dit que le domaine public est beaucoup plus protecteur pour les Monégasques. Si tel était le cas la Darse Sud serait entièrement aux Monégasques et actuellement elle a échappé de fait à des commerçants monégasques. C'est bien pour souligner qu'il n'y a aucune protection du fait que ce soit un domaine public, donc on veut trouver une solution autre.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Je veux rebondir sur ce que vient de dire Jean-François ROBILLON. Oui, c'est vrai, Monsieur ROBILLON, vous avez raison, mais pour autant c'est inacceptable ce qui s'est passé. C'est inacceptable, je suis désolé de le dire mais le Gouvernement n'avait qu'à faire respecter les conventions précaires et révocables.

Quant au Black Legend, lorsque je vois qu'il y a une reprise à 3,2 M€, ils ont investi de l'argent, alors

s'ils avaient mis des poignées en or aujourd'hui ce serait peut-être 4 M€ ou 5 M€, peut-être un peu moins avec la vétusté. Moi j'estime, ils sont venus, ils avaient une convention précaire et révocable, ils n'avaient qu'à repartir « une main devant, une main derrière » et laisser cela au suivant. Cela concerne la Darse Sud....

*(Plusieurs personnes parlent ensemble, brouhaha).*

... je le dis au Gouvernement parce que c'est lui qui était responsable de faire appliquer les conventions d'occupation des sols.

Pour revenir sur un sujet qui est important, comme le disait M. NOUVION, les deux positions sont honorables, mais comme il a soulevé le problème et M. CLERISSI a bien répondu, je reviens sur une prise de position commune et il est très important que le Gouvernement nous entende. Je crois que cela est acquis et évident. J'espère que l'on n'y reviendra pas dessus.

En effet, vous nous avez présenté l'hypothèse, comme le disait M. CLERISSI, d'un opérateur qui investissait, on lui désaffectait le domaine privé à ce moment-là il avait la maîtrise totale de l'opération immobilière mais également de la gestion des commerces, etc... nous étions contre car cela nous échappait. Nous avons dû nous bagarrer un peu pour se faire entendre et aujourd'hui je crois que le Gouvernement – Monsieur CASTELLINI vous allez pouvoir nous préciser cela – a une position très claire. Il est bien clair maintenant que c'est l'Etat qui engagera les dépenses d'investissement pour que nous gardions la maîtrise.

Ensuite, l'Etat aura peut-être besoin d'une entreprise, d'une société spécialisée afin de pouvoir être plus à même, tout en restant dans le domaine public de l'Etat ou si vous soutenez le domaine privé, de pouvoir gérer la consultation, le choix des commerces, comme cela se fait par exemple au Métropole par le biais d'une entreprise qui est plus habilitée quelque fois pour trouver les bonnes enseignes, etc...

Donc, sur ce point, je tenais à le souligner, je crois pouvoir dire que les élus sont tous unanimes aujourd'hui pour souhaiter cette solution qui consiste à dire que l'Etat reste le maître de l'opération afin qu'ensuite il puisse la gérer. Je tenais à le préciser, lorsqu'il y a un point commun, au moins qu'on le défende ensemble.

**M. le Président.-** Madame LAVAGNA, je vous en prie.

**Mme Sophie LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur un point qui est très important. Lorsque l'on parle du domaine public ou du domaine privé, effectivement, cela donne deux situations juridiques très différentes et ce indépendamment de la convention qui a été signée. Pour avoir travaillé quelques années aux Domaines il m'est arrivé souvent que ce soient des conventions d'occupation précaire qui étaient signées et le commerçant qui était dans le domaine privé saisissait le tribunal et faisait requalifier en bail commercial. De fait, le commerçant devenait le plus gros propriétaire puisque – la propriété foncière, dans ce cas-là, n'a pas une grande valeur – il pouvait revendre sans que l'Etat n'ait aucun droit de regard. Alors il est vrai que les personnes qui occupent un commerce dans le domaine public sont très désavantagées par rapport aux autres qui occupent un commerce dans le domaine privé. C'est *de facto* une situation tout à fait différente. Comment y remédier ? Je vous avoue que je n'ai pas la solution, mais il est vrai que c'est un sujet de réflexion intéressant, mais à mon avis à regarder pas seulement du point de vue de la convention puisque si la convention est contraire à la loi, les tribunaux appliqueront la loi comme ils le font habituellement. Donc il faut que cela passe par une législation qui s'adapte à ces deux situations dans lesquelles il est, effectivement, injuste de placer deux personnes qui occupent le même emploi dans des situations objectivement différentes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, je vous en prie, ensuite Monsieur CASTELLINI ensuite nous arrêterons le débat.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

J'aimerais juste que Monsieur CLERISSI puisse préciser ses propos. Tout d'abord j'aimerais que vous me confirmiez que vous avez eu une réunion avec les commerçants dans le domaine public, parce que je n'étais pas au courant, donc cela est intéressant et deuxièmement, si j'ai bien compris votre raisonnement, vous donnez les mêmes arguments que moi en disant que le domaine public du Centre

Commercial, à l'heure actuelle, est très protecteur pour les commerçants dont vous vous occupez, notamment les nationaux, et vous prônez un découpage à la carte d'un futur Centre Commercial avec une partie désaffectée, une partie non désaffectée. Donc, je ne comprends pas très bien votre raisonnement, si vous pouvez nous l'expliquer.

Merci beaucoup. Pour nous, la position est claire, on ne désaffecte pas.

**M. le Président.-** Je pense, Monsieur CLERISSI, que nous allons laisser Monsieur CASTELLINI...

Allez-y Monsieur CLERISSI. Ensuite il y aura la réponse de Monsieur CASTELLINI et nous arrêterons le débat sur ce sujet.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je l'ai dit tout à l'heure à titre liminaire, aujourd'hui, la désaffectation n'est pas possible tout simplement parce qu'on ne sait pas combien de surfaces supplémentaires vont être créées dans le Centre Commercial, mais il est bien évident que si on désaffectait, on pourrait désaffecter l'ensemble, lot par lot. Jusque-là, il n'y a pas de souci.

En revanche, je vous dis que j'ai reçu les commerçants des Jardins d'Appoline et de l'Allée Lazare Sauvaigo, effectivement, puisque je suis chargé du commerce. Ils ont donc demandé un rendez-vous et je les ai reçus au Conseil National et c'est là qu'ils ont expliqué que les loyers qu'ils payaient, qui sont de l'ordre de 350 € le mètre carré dans ces locaux du domaine public des commerces de rue, ils trouvaient tous que les loyers étaient trop chers et qu'ils avaient du mal à assurer les fins de mois. Voilà, c'est tout ce qui a été dit.

**M. le Président.-** Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci.

Très brièvement, mais c'est simplement parce que comme les uns et les autres se sont exprimés, moi je souhaitais souligner et saluer la méthode parce que justement, Messieurs ROBILLON, CLERISSI, BOISSON et BURINI participant au groupe de travail sur la question des locaux commerciaux, et comme vient de le dire Mme LAVAGNA, nous nous sommes posés toutes ces questions sur les avantages et les inconvénients

respectifs des conventions d'occupation du domaine public par rapport à la propriété commerciale dans le cadre du domaine privé, afin d'essayer de donner davantage d'équité et de logique à toutes ces situations qui, jusqu'à présent, il faut bien le dire en manquaient souvent. Je pense que nous sommes arrivés à un certain nombre de constats, de propositions qui pourraient être mises en œuvre le moment venu avec, comme exemple concret, le Centre Commercial de Fontvieille. Là encore, la méthode va être la même, je tiendrai en interne la semaine prochaine, avec la Direction de l'Administration des Domaines, certains de mes collaborateurs au Département des Finances, une première réunion pour que nous listions tous les sujets qui mériteraient, bien évidemment, de figurer dans le cadre du cahier des charges. Ensuite, nous nous verrons pour évoquer ces différentes questions et voir si nous sommes en accord avant que l'appel à candidature de la phase 2 lui-même soit lancé.

Donc, oui nous avons pris un peu de temps, c'est aussi ce que je souhaitais dire ce soir, parce que la consultation pour la phase 1, qui aboutit à la sélection de trois groupes de très grande qualité, est achevée depuis maintenant 4 ou 5 mois. J'avais envisagé un lancement de la phase 2 à l'automne, si cela doit nous prendre 2 ou 3 mois de plus mais que l'on soit tous en phase sur les questions de domaine public/domaine privé, sur le rôle que pourra jouer justement le groupe qui *in fine* aura comme responsabilité la gestion du centre tout en, et je le confirme, faisant en sorte que le centre, au niveau du foncier, reste à l'Etat et que contrairement à ce qui avait pu être envisagé avant 2013, il n'y ait plus justement cette désaffectation qui aboutirait à une déperdition du foncier par l'Etat. Donc, nous avons encore quelques semaines ou quelques mois devant nous pour aboutir, je pense, à une définition du cahier des charges qui devrait être également la plus performante possible pour que les enseignes qui répondent et qui proposent un projet et puis que l'enseigne que nous choisirons *in fine*, soit à même de répondre aux attentes non seulement des commerçants mais également, notamment, de ces nombreux consommateurs que vous avez évoqués, qui travaillent à Monaco et qui ont tout intérêt, dans le futur, à venir faire leurs courses dans ce centre rénové.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CASTELLINI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

**M. Marc BURINI.-** Je voulais juste revenir sur la ligne 11.400 – Produits de cessions 38 411 000 € – dans laquelle il y a le rachat des ambassades par le Fonds de Réserve Constitutionnel, pour dire ma satisfaction à la fois sur la réponse du Ministre d'Etat, et parce que le budget va jouer son rôle. Même si le propriétaire est le Fonds de Réserve Constitutionnel, le Fonds de Réserve Constitutionnel a vocation à avoir des rendements importants, là je trouve qu'un rendement de 3 % c'est très bien, ça va dans le sens du Fonds de Réserve Constitutionnel et de l'autre côté on aura les frais de chancellerie qui seront reflétés au budget ainsi que tous les travaux afférents aux ambassades qui sont du ressort du locataire. C'est une orthodoxie qui me plaît.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être sur ce point et sans relancer le débat, je voulais quand même préciser, que dire que si nous n'avions pas eu ces 31 M€, nous aurions proposé un budget en déficit de 17 M€, n'est pas entièrement conforme à la réalité puisque, si nous n'avions pas eu ces produits, nous aurions sans doute proposé 31 M€ de rachat de moins des actifs détenus par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour le compte du budget qui vont donc basculer au budget. Nous aurions donc toujours proposé un Budget Rectificatif en excédent de 14 M€...

**M. Marc BURINI.-** ...Toute chose étant égale par ailleurs...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... Toute chose étant égale par ailleurs, je ne voulais pas donner l'impression à nos compatriotes, aux personnes qui nous écoutent, que sans cette inscription comptable nous aurions présenté un budget en déficit.

Pour ma part, premièrement je trouve très positive cette mesure qui résulte également des discussions que nous avons eues ensemble lors des séances privées et qui aboutissent à l'inscription d'un loyer payé par le Budget au Budget Primitif 2017, mais je ne peux m'empêcher de trouver relativement positif aussi le fait que certains actifs immobiliers non sis en Principauté de Monaco soient détenus par le Fonds de Réserve Constitutionnel parce que la part immobilière du Fonds de Réserve Constitutionnel

indépendamment du débat que l'on peut avoir sur rapport, pas de rapport, 3 % oui, c'est très bien, cela peut rapporter aussi de l'argent lorsqu'on vend, mais indépendamment de cette problématique, il est vrai que l'on parle plus souvent des valeurs mobilières qui sont sujettes aux fluctuations des marchés financiers, que de la part immobilière du Fonds. Il est vrai que cette part immobilière du Fonds elle est quand même essentiellement constituée d'actifs immobiliers basés en Principauté et donc le fait d'en avoir un certain nombre qui ne le sont pas, cela peut être une diversification intéressante.

Donc, je pense que nous sommes assez d'accord sur les débats concernant le rapport, le loyer, etc... j'essayais juste de remettre les choses dans une perspective plus globale.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ALLAVANA, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai une petite question sur Monaco Telecom.

**M. le Président.-** Non, non, sur le même sujet, je crois que c'est Monsieur PASQUIER qui souhaite intervenir. Excusez-moi, Monsieur ALLAVENA.

**M. Bernard PASQUIER.-** Je voulais simplement rebondir sur les propos de Monsieur le Conseiller en disant que l'on ne peut pas être en désaccord avec lui, il a parfaitement raison, si on n'avait pas reçu 31 M€ de recettes des ambassades, on n'aurait pas eu un déficit, bien sûr, parce qu'on aurait racheté beaucoup moins, 31 M€ d'immobilier au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Ce que je voulais quand même dire c'est que : de qui se moque-t-on ici, quand même... parce qu'en fait on fait ce qu'on veut ! Pourquoi on ne rachète pas 150 M€ et on vend encore des ambassades et ... comment voulez-vous que les Monégasques puissent comprendre quelque chose lorsque nous-même qui sommes là avons du mal à voir et je ne vous rajoute pas, encore, les histoires de subvention de l'hôpital et d'autres artifices comptables. Il est temps que l'on arrive à un budget qui reflète vraiment ce que ce pays dépense et l'économie de ce pays, c'est tout ce que je



veux dire. Techniquement, Monsieur CASTELLINI a raison, on fait ce que l'on veut en fait ! Si on veut montrer 17 M€, on montre 17 M€, si on veut montrer 100 M€, on montre 100 M€ et si on veut montrer un déficit, on montre un déficit, donc on montre ce que l'on veut !!! Donc qu'est-ce qu'on vote nous exactement ? Vous pouvez me le dire ? Merci.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Je dois dire et cela n'étonnera personne, je ne suis pas toujours d'accord avec Monsieur PASQUIER, mais je ne peux que partager son analyse, d'ailleurs nous avons eu la même analyse tout à l'heure dans le cadre de notre déclaration de politique générale. Soit on nettoie le bilan du Fonds de Réserve Constitutionnel et on ne laisse dans le Fonds de Réserve Constitutionnel que des biens de rapport et on va jusqu'au bout, c'est-à-dire que l'on met dans le budget de l'Etat les biens domaniaux où sont logés nos compatriotes, un certain nombre de biens qui sont – à l'époque un de vos prédécesseurs, Monsieur CASTELLINI, disait qu'ils devraient être mis dans le budget pour un euro symbolique – parce qu'on sait bien que l'on ne peut pas vendre les immeubles domaniaux dans lesquels logent nos compatriotes, soit on fait un vrai travail de nettoyage de bilan et on planifie sur trois ans avec l'aide de la Commission Supérieure des Comptes, mais aujourd'hui, pour la lisibilité du budget, c'est impossible.

Moi j'aimerais poser une question à Monsieur le Ministre. Vous qui avez été, Monsieur le Ministre, un Ambassadeur, quelle est la tradition en France, est-ce que les chancelleries paient un loyer à l'Etat français ? Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** La grande différence, Monsieur NOUVION et vous le savez, c'est que la France n'a pas de Fonds de Réserve Constitutionnel...

*(Brouhaha)*

**M. Laurent NOUVION.-** ... C'est juste une question de budget...

**M. le Ministre d'Etat.-** ...On ne va pas inscrire des ambassades sur un Fonds de Réserve Constitutionnel et par conséquent obtenir des ambassades une rémunération pour le loyer que ces bâtiments

pourraient représenter. La tradition voulait – cette période a disparu – que les occupants de ces ambassades payaient un loyer, mais je ne suis pas sûr que ce soit un modèle...

**M. Laurent NOUVION.-** Je vous pose la question pour notre gouverne personnelle.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne suis pas sûr que ce soit un modèle, mais la grande différence c'est qu'il n'y a pas de Fonds de Réserve Constitutionnel et que donc les Ambassades, comme le patrimoine immobilier de l'Etat, sont inscrites sur des Comptes Spéciaux du Trésor.

**M. Laurent NOUVION.-** Peut-être que c'est la solution aussi.

**M. le Président.-** Monsieur ALLAVENA, vous souhaitiez intervenir sur les Monopoles ?

Je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci.

Comme d'habitude sur ce chapitre-là, un point rapide sur Monaco Telecom. Pour reprendre la question que j'avais évoquée à peu près telle quelle en séance privée, je voudrais rappeler que les élus, à travers les membres de la Commission des Concessions, ont validé il y a quelques mois une nouvelle convention avec Monaco Telecom dont la lecture est assez favorable à l'actionnaire qui ouvrait un certain nombre de portes et qui supposait que l'on allait travailler dans des conditions de plus grande proximité, de plus d'échanges, qui libéraient un peu les contraintes et tout cela..

Donc, aujourd'hui, quelques mois après, est-on en mesure de faire justement un premier point sur cette qualité relationnelle améliorée qui devrait après – et je sais que THIERRY POYET veut intervenir aussi sur des questions un peu plus concrètes – déboucher sur un certain nombre de choses que les élus attendent en matière de qualité de services, en matière de nouvelles offres, en matière de développement ?

**M. le Président.-** Monsieur POYET, voulez-vous intervenir sur Monaco Telecom ?

**M. Thierry POYET.-** Oui Président, sur Monaco Telecom également, si vous me permettez je rajoute une petite partie.

Je voulais profiter de l'inscription rectifiée sur Monaco Telecom pour évoquer un sujet qui ne manquera pas d'être rappelé mais un peu plus tard dans la Section 7 mais aussi dans le Budget Primitif, je veux aborder, effectivement, la ville intelligente.

Vous le savez la notion de « Smart City » est inscrite au cahier des charges également de Monaco Telecom, on a eu l'occasion d'en discuter avec les dirigeants de cette société et nous pensons qu'il y a lieu de définir clairement les rôles, les missions, les responsabilités de tous les acteurs.

Lorsque les règles du jeu ne sont pas claires bien souvent tout le monde attend que l'autre fasse parce qu'on croyait que c'était à l'autre de faire... le problème est qu'il est justement important que cet anglicisme soit compris de tous. Je sais que M. CROVETTO a aussi une intervention à faire sur une partie complémentaire.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CROVETTO sur Monaco Telecom.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup d'espoirs avec l'arrivée de Xavier NIEL comme actionnaire majoritaire de Monaco Telecom, beaucoup d'attentes encore, des efforts ont été entrepris avec des actions déjà mises en place ou à venir, qui devraient bientôt être visibles par les usagers.

Par exemple sur la couverture du réseau, sur les offres mobiles (pour éviter d'inciter les Monégasques et les résidents à traverser la frontière pour prendre leur abonnement), sur l'offre Internet, sur la télévision avec une nouvelle box qui se fait attendre mais qui devrait bientôt arriver, et sur l'offre professionnels/TPE qui devrait arriver au printemps 2017... Patience donc !

Je voudrais revenir sur trois points qui regardent autant Monaco Telecom que le Gouvernement :

Pour son image, pour son attractivité et pour ne plus être en retard par rapport à de nombreux pays, Monaco doit se doter d'une couverture wifi sur l'ensemble du territoire avec un accès gratuit (qui pourra continuer d'être limité). De plus l'accès internet pour les abonnés de Monaco Telecom devra être facilité.

Deuxième point, l'accès au téléphone. Il ne faut pas oublier que c'est un service public, et lorsque nous avons un abonnement mobile nous devons pouvoir téléphoner à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. Et cela ne doit pas se faire en vendant un équipement supplémentaire comme c'est le cas aujourd'hui avec la « smart cell » que l'on peut vendre aux abonnés. Ce n'est pas normal – j'ai eu quelques remontées sur cela – que des professionnels doivent téléphoner sur le trottoir devant leur boutique ou sur leur balcon... Il faut avancer sur cette problématique, je ne sais pas à qui cela incombe mais c'est vraiment très important.

Le troisième sujet ne concerne pas directement Monaco Telecom, mais malgré tout l'opérateur est concerné par le sujet... Il s'agit de la pépinière d'entreprises qui est indispensable pour accompagner la mutation inévitable de l'économie monégasque. Monsieur le Ministre vous nous avez confirmé qu'elle serait prête d'ici la fin du premier semestre 2017. Pouvez-vous nous donner des détails concernant sa localisation, sa taille, les conditions d'accès pour les entreprises, les moyens qui seront affectés, ainsi que son mode de fonctionnement et les secteurs privilégiés ?

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur COLLE, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Merci.

Sur Monaco Telecom, je crois que Mme GRAMAGLIA et M. CASTELLINI pourront témoigner que les relations sont extrêmement fluides avec l'opérateur, que nous sommes dans des échanges permanents. Alors, il est vrai que nous sommes encore dans une période où nous attendons « des choses » comme l'a dit M. CROVETTO, certains considèrent qu'elles se font trop attendre, c'est vrai, mais d'un autre côté il faut qu'elles soient bien mises au point, notamment par rapport à la box. Les demandes qui ont été formulées par les administrateurs d'Etat, c'est : « surtout ne commercialisez que lorsque vous serez sûr que cela fonctionne véritablement ». Donc, la box arrive, je peux vous dire que les premières pré-commercialisations vont se faire dans le courant du mois d'octobre, dès la semaine prochaine, donc nous y sommes, j'ai pu la voir, j'ai vu les prototypes, c'est un outil d'une très grande qualité.

Nous avons aussi d'autres améliorations, le plan qualité mobile, il est vrai que la qualité mobile n'est pas ce qu'elle devrait être donc il y a un certain nombre de choses qui ont été identifiées, notamment certains tunnels, etc... donc il y a vraiment un effort supplémentaire qui va être fait là-dessus. Un forfait mobile « jeune » tout début 2017, il y a toute une déclinaison et vous verrez, je pense que dans le courant du premier semestre 2017, il y aura quelques avancées mais je crois qu'il est mieux que ce soit l'opérateur qui les développe.

Pour ce qui concerne le problème de certains immeubles, nous en avons parlé en séance privée, je crois que c'était vous Monsieur RIT, qui avez évoqué ces nouveaux immeubles de nouvelles générations H.Q.E. qui font qu'ils sont imperméables par endroit aux ondes. C'est dû à la qualité même de ces nouvelles constructions. Alors on demande qu'il y ait la possibilité d'avoir ces outils qui « développent » le réseau mais aujourd'hui ce n'est pas satisfaisant pour deux raisons. Il y a deux points. Pour l'avenir, la responsabilité de l'Etat, lequel désormais imposera dès l'origine de la construction des équipements spécifiques dans ces immeubles. Pour le présent, deuxième point, voir aussi, avec l'opérateur, dans ces immeubles domaniaux en particulier, comment arriver à régler le problème au prix d'investissements qui ne lui incombent pas forcément. Donc, il va y avoir certainement une discussion entre ce qui doit revenir au propriétaire, donc à l'Etat, mais aussi ce qui peut être pris en charge par l'opérateur parce qu'en améliorant son système il améliore aussi, peut-être, la satisfaction de sa clientèle et peut-être aura-t-il d'autres clients.

Donc, nous allons discuter et essayer de trouver une solution.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur COLLE.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision avant de passer la parole à Monsieur CASTELLINI pour la dernière question. M. COLLE parlait, effectivement, du plan de qualité mobile, je rappelle que nous avons vu cela en réunion des concessions, Monaco Telecom s'était engagée à améliorer la qualité mobile de 99 % en « out door » et

de 80 % « in door » d'ici la fin de l'année. Là-dessus, la Direction des communications électroniques qui est un service qui dépend de mon Département s'est engagée à faire tous les ans des campagnes de mesure et de vous rendre compte. Comme l'engagement est d'ici la fin de l'année, une campagne de mesure sera faite et on vous rendra compte des différents résultats de ces campagnes de mesure. Et, effectivement des réunions des concessions plus fréquentes, nous nous y sommes engagés, avec les représentants de Monaco Telecom, environ tous les 3 ou 4 mois, pour faire le point sur différentes avancées technologiques ou les différents projets que Monaco Telecom pourrait ou voudrait mettre en œuvre.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie.-* Merci.

Concernant plus précisément le projet de pépinières, là aussi nous y travaillons depuis un certain temps. J'ai une personne dédiée à ce projet au sein du Département des Finances et de l'Économie, je peux compter également sur l'appui d'un administrateur de Monaco Telecom en la personne d'André SAINT-MLEUX avec qui justement cette personne du Département a eu l'occasion de visiter un certain nombre de pépinières ou d'accélérateurs d'entreprises à la fois dans la région voisine mais aussi en région parisienne.

Pour répondre plus précisément à certaines de vos questions, on pense qu'on choisira Fontvieille pour implanter cette pépinière, avec des superficies qui devraient être de l'ordre de 500 m<sup>2</sup> à 1.000 m<sup>2</sup>. C'est un chiffre minimal pour qu'il y ait quand même une certaine diversification des entreprises concernées et que ce soit relativement significatif, mais pas trop grand peut-être pour commencer, non plus. L'idée est que l'Etat, là encore, comme il s'agira de locaux d'Etat, garde la main. Donc lorsqu'on évoque par exemple les conditions d'accès, lorsqu'on évoque un certain nombre de questions pratiques liées à l'installation ou au développement de ces entreprises, j'insiste sur le fait que l'Etat gardera la main, mais que Monaco Telecom mettra des ressources à disposition puisque là encore, la question est qu'il s'agit d'un vrai métier au sein de l'entreprise. Il y a des compétences réelles et qui méritent d'être valorisées ici, à Monaco, et puis bien évidemment également au niveau de

l'actionnaire majoritaire. Ce ne serait pas non plus raisonnable, je pense, que l'Etat embauche un ou plusieurs fonctionnaires à temps plein. Vous évoquiez tout à l'heure Monsieur FICINI, le coût pour les générations futures et, nous y sommes évidemment là aussi très sensibles, donc une bonne coopération entre nous avec, j'ai envie de dire, tout type de Start up et pas seulement dans le domaine des télécoms qui pourraient être considérées notamment aussi dans des domaines tels que fintech ou éventuellement le domaine médical. Ce sera l'intérêt de doter cette structure d'un comité scientifique, un comité de sélection, dans lequel on retrouvera, bien évidemment, des professionnels des Télécoms mais on peut aussi retrouver un ou une professionnelle d'un autre secteur implanté à Monaco, sans doute un établissement bancaire, l'un d'entre eux – ce n'est pas forcément celui-là qui serait sélectionné – qui sponsorise chaque année le concours de création d'entreprises de la Jeune Chambre Economique, dont on sait l'appétit que les banques peuvent avoir également pour ce genre d'initiative.

Voilà, l'idée est que là encore on retrouve une composition avec des personnes, un représentant du Département des Finances qui émane des services de l'Etat et puis également des personnes du privé et sans aucun doute, bien évidemment, un représentant de Monaco Telecom, de son actionnaire, si l'une ou l'autre des personnes que les Conseillers Nationaux ont eu l'occasion de rencontrer en Commission Plénière d'Etude, ce serait effectivement une très bonne chose parce que ce sont véritablement eux qui sont plus particulièrement en charge du développement de l'entreprise Monaco Telecom en Principauté, mais qui ont également au sein du groupe de Xavier NIEL une vision très large de toutes ces initiatives.

Je ne peux pas aujourd'hui vous donner de nom précis. L'objectif en revanche qu'a cité le Ministre d'Etat d'une « opérationnalité » – si ce mot a jamais existé – de la structure vers la fin du premier semestre de l'année prochaine est réel, véritablement c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur vous le savez, donc je vais au niveau de mon Département et en harmonie avec l'opérateur des Télécoms monégasques, essayer de tenir cet objectif.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci.

Depuis que l'on parle de cette question, Monsieur le Conseiller, j'avais dès l'an dernier applaudi à cette idée qui me semble nécessaire. Ce que vous venez de dire m'inquiète un tout petit peu parce que le modèle usine à gaz, j'espère que l'on ne va pas aller jusque-là. J'ai le souvenir, il y a un certain temps, de projets de même famille portés par la chambre des nouvelles technologies, sur laquelle on avait superposée la S.A.C.D.E. et d'autres structures mixtes, avaient abouti carrément à zéro projet financier parce qu'on rentrait dans un parcours du combattant énorme. Donc, la notion de pépinière, il ne s'agit pas d'accueillir et de faire n'importe quoi, bien évidemment, il faut qu'il y ait un pilotage et un contrôle, mais... « light » !

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'était bien le sens de mon intervention, je ne suis pas réputé, je pense, pour créer des usines à gaz, j'aime bien les choses qui fonctionnent ou qui fonctionnent plutôt bien. Donc dans ce domaine, là aussi, on va rechercher l'efficacité et un nombre d'intervenants relativement limité.

Vous avez évoqué, mais cela vaut la peine de le mentionner malgré tout, même si ce n'est pas une obligation, c'est encore une piste de réflexion, la S.A.C.D.E.. Elle peut vouloir investir ou pas dans certaines de ces entreprises, on peut vouloir rendre son investissement obligatoire ou pas, comme les anglo-saxons le disent « mettre votre argent où est votre bouche » donc être cohérent avec ses propres discours. Je ne suis pas convaincu que ce soit entièrement nécessaire ou indispensable. Si cela l'était, alors ce serait parce qu'il faudrait rechercher l'objectif qui est aujourd'hui encore affiché par cette société qui est d'être un actionnaire relativement bienveillant qui ne recherche pas le profit à tout prix ou à court terme mais qui pourrait avoir justement, en terme, là aussi de visibilité, comme avantage, que nous nous dotions d'un éventail de solutions d'entreprises dans lesquelles une structure d'Etat comme la S.A.C.D.E. pourrait vouloir investir. Parce que je l'ai déjà dit, au moins dans un premier temps ce ne sont pas ces structures-là qui vont être les plus génératrices d'impôts sur les sociétés ou de T.V.A. et ce n'est pas du tout ce que nous recherchons par cette initiative. Ce que nous recherchons, et vous le savez aussi bien que moi, c'est la diversification de l'économie, c'est de



préparer en terme d'emplois, en terme de visibilité et d'image le Monaco de demain. Et à partir de là on doit se dire que peut-être malgré tout s'il y a une ou plusieurs pépites qui émergent cela ne serait pas honteux, bien au contraire, qu'à travers une structure d'Etat, l'Etat actionnaire récupère une partie de ce qu'il a investi. En effet, une fois encore, le modèle que nous allons utiliser ici est un modèle qui n'est pas comparable, par exemple, à celui d'un centre d'affaires qui se rémunère essentiellement sur les services qu'il propose et sur les loyers qu'il prélève, c'est quelque chose à la fois plus ambitieux, une fois encore à l'échelle du pays, mais en même temps, au moins dans un premier temps, au niveau des recettes cela l'est peut-être un peu moins mais on ne doit pas entièrement exclure, une fois encore, le fait que si on identifie une ou deux perles made in Monaco, eh bien oui, l'Etat pourra en retirer un profit à moyen/long terme.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Je crois que ce que vous venez de compléter est extrêmement intéressant, c'est-à-dire que nous sommes en train de dessiner une offre complète avec les différentes briques, une pépinière indépendante a rarement fonctionné toute seule si elle n'a pas quelque part dans son voisinage des solutions de financement. Les Startups en question, c'est quelque chose que Monaco n'a jamais réussi, que ce soit des business angels, les petits fonds d'amorçage ou les premiers tours de table. Si on arrive à monter ces différents morceaux je crois que là, nous sommes sur un chemin gagnant.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Pour avoir assisté précédemment à des commissions des concessions entre le Conseil National et Monaco Telecom, je peux témoigner qu'il y a vraiment la volonté de la part de Monaco Telecom de faire évoluer les techniques, de répondre à l'attente et il y a les compétences. Néanmoins, on voit qu'il y a quelques limitations, quelques retards et c'est pour des raisons techniques. Comme le disait M. COLLE, il est vrai, en ce qui concerne l'e-Box, qu'il est préférable de mettre en service un outil qui fonctionne bien plutôt qu'on se retrouve comme c'est encore le cas en France – parce qu'il faut voir comment cela fonctionne à côté, certains sont obligés d'enlever le câble pour réinitialiser – donc autant que l'on puisse avoir un

matériel performant. Mais le problème est que les usagers ne prennent pas en compte toutes ces explications techniques, ils nous entendent parler du sujet depuis longtemps. Les usagers attendent une bonne couverture du mobile, ils attendent en effet d'avoir cette box, ils attendent d'avoir un abonnement préférentiel – nous en avons déjà parlé – généralisé où il y a à la fois un abonnement intéressant qui regroupe télévision, fixe, mobile et internet, c'est cela qu'ils attendent. Alors, lorsque les choses se passent bien lorsqu'il y a la 4G, qui est annoncée, finalement c'est acquis et les gens oublient car c'est un peu normal parce qu'on ne fait qu'avoir ce que les autres pays obtiennent et c'est ce qui est dans l'évolution des techniques. En revanche, ils retiennent ce qui ne fonctionne pas.

Tout cela pour vous dire que je comprends, je l'admets par contre, en ce qui concerne la box je suis un peu moins optimiste, je ne suis pas certain qu'on puisse l'avoir avant la fin de l'année. Mais si elle est proposée dans le premier semestre 2017, c'est une bonne chose. Encore une fois, il vaut mieux avoir du bon matériel dans six mois que d'avoir quelque chose qui pose des problèmes. On ne pourra pas revenir en arrière pour encore la changer. Je ne serai pas aussi tolérant si, fin 2017, on parle encore de tout cela, parce qu'alors là, ce ne sera pas à l'image des prétentions du Gouvernement, du Conseil National et de Monaco Telecom. Il faut que ces questions d'ici fin 2017 soient vraiment réglées.

Autant je peux comprendre d'autres démarches, par exemple, lorsque nous avons parlé avec Monaco Telecom de la wifi, il nous a été expliqué que la wifi généralisée n'est pas encore budgétée pour l'instant, c'est quelque chose qui viendra plus tard. Voilà, cela se comprend, cela se planifie. Ils se mettent d'accord en commission pour savoir à quel moment cela se passera et il y aura des objectifs. Lorsqu'en France, dans les communes limitrophes, on vous dit cela marchera bien avec la fibre optique en 2020, ils ne disent pas en 2017, 2018 et ensuite en 2019, ils disent en 2020. En attendant, il y a une mauvaise connexion, eh bien, c'est comme cela et ce n'est pas autrement.

Donc, nous il vaut mieux que l'on ait des échéances certaines et que l'on puisse avancer. Nous verrons plus tard pour la wifi. Pour les engagements qui sont pris, c'est le dernier essai, dernière mise à l'épreuve. 2017 il faut que tout ceci fonctionne.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, permettez-moi de vous faire remarquer que nous étions sur les pépinières...

Monsieur Thierry POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rebondir sur l'intervention de Monsieur CASTELLINI et je pense que ce que vous avez dit est important et c'est bien la difficulté que l'on avait aussi rencontrée en discutant avec les gens de Monaco Telecom. Monaco Telecom demain, dans le cadre de la pépinière, ce n'est pas une pépinière de Monaco Telecom, c'est une pépinière de la Principauté. Ils sont les gérants donc ils ont un « mandat » de l'Etat pour la faire fonctionner. Cela était aussi un des problèmes que nous avons rencontré et qu'eux-mêmes risquent de rencontrer en cherchant leur position justement et en s'interrogeant : est-ce que je pousse les services de télécommunication ou je pousse tous les services ? Vous avez clairement répondu, on pousse tous les services, c'est pour Monaco que nous le faisons et cela est important et il sera aussi important de trouver tous les acteurs dans la chaîne pour sortir le bon dossier parce que l'idée n'est pas de faire seulement des télécommunications, c'est faire aussi tout ce qui peut arriver par la suite. Cela est un premier point.

J'en profite puisque j'ai la parole.

Monsieur BOISSON, par rapport à votre déclaration j'ai quand même du mal. Vous commencez en disant que vous êtes très tolérant et ensuite vous dites que par contre 2017 hors de question...

**M. Claude BOISSON.-** ... Fin 2017 !

**M. Thierry POYET.-** ... Fin 2017, mais même début 2018 si cela vous fait plaisir... Est-ce que finalement le problème est la tolérance ou est-ce que ce n'est pas le respect de l'engagement qui a été donné ? Parce que pourquoi 2017 et pourquoi pas 2018, pourquoi pas 2015 ? Lorsqu'on annonce un délai on le tient ! A un moment donné que ce soit 2017 ou une autre date, ces délais, où je vous rejoins, ont été longtemps annoncés, mais longtemps pas tenus et c'est cela qui est gênant.

Pour finir, sur la proposition de M. CROVETTO concernant le wifi. Le wifi où on attend certainement de vous, Gouvernement, c'est de positionner le débat stratégique. Est-ce que la Principauté veut un réseau wifi en Principauté ? Parce que peut-être que Monaco Telecom va nous dire que ce n'est pas rentable, qu'il

ne peut pas investir dessus. La question n'est pas est-ce que Monaco Telecom veut le faire mais est-ce que l'Etat pense qu'il en faut un ? Ensuite on verra qui. Cela pourra être Monaco Telecom, cela pourra être un acteur tiers, il y a aussi des opérateurs mondiaux de wifi qui existent. Donc, avant tout, que voulons-nous faire ? Voulons-nous un réseau wifi ou pas en Principauté ? Si la réponse est oui, alors il faut trouver la solution. Mais il est vrai que si on commence à demander à Monaco Telecom – parce qu'on ne veut pas sortir d'argent – qu'il faut qu'il fasse un réseau wifi, mais comme ce n'est pas rentable je mettrai une borne tous les 500 mètres, bref cela ne marchera jamais, ce n'est peut-être pas la bonne idée...

Commençons déjà par la stratégie, ensuite on trouvera les solutions.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOERI et ensuite nous passons à la S.B.M..

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président, lorsque je ne me trompe pas de moment, il faut me donner la parole.

Donc, ici, deux qui sont complémentaires. D'un côté je crois qu'on a besoin de définir un SMIC technologique. Qu'est-ce qu'on doit nécessairement avoir besoin dans ce pays afin que les entreprises puissent fonctionner au XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est ce que j'appelle le SMIC technologique.

Ensuite, un deuxième aspect, on parle de pépinière, on parle de centre d'entreprises, tout cela est sans doute nécessaire mais quelle filière d'avenir veut-on ? Est-ce qu'on laisse au hasard une pépite sortir toute seule ou est-ce qu'effectivement nous allons chercher ce qui pourrait nous apporter un plus puisqu'on aura mis les moyens technologiques à disposition ? Je pense que cela est un double chemin que l'on doit faire si on veut regarder le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie, sur la S.B.M..

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire mon intervention habituelle sur la S.B.M., ce qu'il y a de bien c'est que pour la préparer j'ai pu faire un « copier/coller » des précédentes.

La S.B.M. est une société particulière, particulière parce que l'Etat en est l'actionnaire majoritaire et que donc le Gouvernement contrôle la majorité des voix au Conseil d'Administration, particulière parce qu'elle bénéficie d'un monopole sur les jeux et particulière parce qu'historiquement elle joue un rôle socio-économique important à Monaco et emploie, en particulier, un nombre de compatriotes important dans le secteur des jeux depuis plusieurs générations et particulière enfin parce qu'elle participe à l'image et à l'attractivité de notre pays.

Or, la situation de cette société, qui était jadis un des fleurons de la Principauté, est depuis plusieurs années préoccupante. Préoccupante dans le secteur des jeux, préoccupante dans le secteur hôtelier, préoccupante en ce qui concerne son rayonnement international et enfin, extrêmement préoccupante pour ce qui est du climat social comme le montre un taux d'absentéisme record de l'ordre de 15 % malgré l'adoption du statut unique qui, à en croire ses dirigeants, devait constituer un remède miracle.

Or, force est de constater que la thérapeutique a été inefficace malgré son coût exorbitant et mésestimée par les mêmes dirigeants. Vous conviendrez qu'une erreur d'une vingtaine de millions d'euros, ce n'est pas rien.

Pire, à en croire le personnel à l'encadrement des jeux ce nouveau statut se révèle mal conçu et à un certain point inapplicable. Encore un échec, un échec de plus après ceux du développement à l'international raté du plan des jeux qui n'a jamais vu le jour ou encore des attermolements de l'augmentation de capital.

Récemment le Président délégué de cette société se félicitait d'avoir pu rattraper le retard pris dans les travaux sur la zone de l'ancien Sporting du fait d'un terrassement plus aisé que prévu. Dois-je rappeler qu'il s'était opposé avec force à notre demande de réaliser deux étages supplémentaires dans le parking des Boulingrins sous prétexte qu'il n'était pas envisageable de perdre dans le démarrage de cette opération, les quelques mois nécessaires à la réalisation d'études complémentaires. Au final, les travaux qui auront malgré tout commencé en retard devraient finir dans les délais initialement prévus et nous, nous aurons définitivement perdu la possibilité d'accroître la capacité du parking des Boulingrins.

Une fois de plus, le Gouvernement, représentant

l'actionnaire majoritaire, a préféré écouter les dirigeants de la S.B.M. plutôt que la représentation nationale et rajouter un chantier à un chantier avec le projet de parking sous les Spélugues, malgré les graves désagréments induits qu'avec certains de mes collègues j'avais dénoncés lors du vote de la loi de désaffectation au mois d'octobre 2014, désagréments qui apparaissent aujourd'hui évident à tous.

Jusqu'à quand le Gouvernement continuera-t-il à soutenir cette spirale ?...

*(Sonnerie).*

... Je termine, Monsieur le Président.

Jusqu'à quand le Gouvernement continuera-t-il à cautionner les intérêts à court terme de la S.B.M. au détriment de ceux de l'Etat, des Monégasques et des résidents ? Quand allez-vous tirer le bilan de cette somme astronomique d'échecs et assumer votre responsabilité d'actionnaire majoritaire ? Pour ma part, je prendrai ma responsabilité d'élu et comme en 2014 et en 2015 je voterai symboliquement mais solennellement contre cette ligne de recettes.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres interventions sur la S.B.M. ?

Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur la S.B.M. je vais compléter les propos de mon collègue Jean-Michel CUCCHI.

Ce n'est vraiment plus possible... Quel gâchis ! Quelle perte de temps ! Que de mauvaises décisions de la part de la Direction, volontairement ou non, pour arriver semble-t-il à sacrifier l'activité jeux et développer l'activité immobilière.

Monsieur BIAMONTI n'a-t-il pas déclaré : « Sans l'immobilier la S.B.M. perdrait 45 M€... ». Nous ne voulons pas que la S.B.M. se transforme en foncière.

J'ai parlé dans ma déclaration de politique générale du Groupe Partouche, qui malgré une redevance nettement plus élevée sur l'activité jeux, conserve année après année un résultat d'exploitation positif (plus de 30 M€ lors du dernier exercice), et cela, sans pôle immobilier ! Alors, on nous dit que les jeux sont en crise, mais cela semble être surtout le cas à Monaco !

Nous sommes en outre préoccupés concernant l'application du statut unique et ses effets. Nous souhaiterions en savoir plus sur l'absentéisme au sein de la société et notamment dans l'activité jeux, qui semble inquiétante !

Pour résumer on peut dire que la S.B.M. a donc de mauvais résultats financiers, aucune stratégie efficace, une mauvaise gestion sociale et n'est pas irréprochable dans le domaine du respect de la priorité nationale !

Nous attendons un changement de stratégie, une vraie impulsion, un changement de gouvernance.

Récemment, alors que je m'exprimais sur le sujet de la S.B.M., on m'a demandé si ce n'était pas lassant de répéter budget après budget les mêmes choses...

Un peu, tout de même et je pense qu'il est plus que temps que l'actionnaire majoritaire, l'Etat, tire les conséquences de ces échecs répétés et change le pilote de l'avion avant qu'un crash n'intervienne...

Pour toutes ces raisons je voterai contre le chapitre qui comprend la ligne S.B.M..

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur FICINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais sortir un peu de la S.B.M. dans le sens de la finance, dans le sens également du parking pour revenir sur une chose qui pourrait d'ailleurs faire partie du chapitre des affaires culturelles. Je rappelle que lors du vote de la loi de désaffectation concernant le projet immobilier de la S.B.M. en lieu et place du Sporting d'Hiver, de nombreuses interventions ont eu lieu concernant la salle de cinéma de l'ancien Sporting.

Je rappelle que c'est une obligation culturelle de la S.B.M. laquelle est contenue dans son cahier des charges du 21 mars 2003, au chapitre 22.1.4, je l'ai retrouvé et voici ce qu'elle dit : « *La société a l'obligation d'apporter son concours aux dépenses notamment sous forme de subvention en espèces et/ou sous forme de mise à disposition de locaux, d'équipement et de personnel afin de contribuer à l'animation culturelle et sportive de la Principauté de Monaco.* ». Nombre d'élus dans cet hémicycle ont réclamé que cette salle soit intégrée dans le nouveau projet, malheureusement, la Direction de la S.B.M.

n'a pas voulu, comme pour le parking d'ailleurs, entendre leur demande, elle a réglé le problème par l'aménagement de deux salles dites du Ponant dans le théâtre Princesse Grace. Ce déplacement n'est pas sans conséquence sur sa fréquentation. Finances, personnels, programmations des films, tout est lié. De 700 places réparties en 3 salles nous sommes passés à 260 places pour 2 salles. Donc, moins de recettes, des distributeurs qui rechignent à donner des films en première exclusivité, un manque de billetterie en ligne. Résultat, un compte d'exploitation qui présente depuis 2014 un déficit inquiétant.

Avant, les cinéphiles venaient à Monaco pour voir des films en exclusivité, aujourd'hui c'est l'inverse qui se passe. Ce sont les résidents et les Monégasques qui partent soit à Nice soit à Menton. Alors, si on parle de reloger le cinéma dans l'extension du Centre Commercial de Fontvieille, mais là nous sommes en 2020 voire plus, y aura-t-il encore un cinéma en Principauté ? On peut se le demander. Si cela devait être le cas, au final, je suis désolé de le constater, la S.B.M. se sera déchargée d'une des clauses de son cahier des charges, ce qui est forcément regrettable.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur FICINI.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Je voulais simplement donner un chiffre à mes collègues. La contribution de la S.B.M. pour le compte de son monopole a augmenté de 7 % entre le résultat 2015 et le rectificatif 2016, je répète 7,1 %. L'ensemble des recettes de l'Etat a augmenté de 3,9 %, c'est tout ce que je voulais dire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur NOUVION, je crois que vous vouliez intervenir ?

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, merci.

Je voulais juste confirmer notre position sur le parking des Spélugues, nous en avons beaucoup parlé, c'est un sujet qui est à cheval sur nos engagements politiques, la position du Conseil National, la Société des Bains de Mer, bien entendu, son développement, les difficultés qu'elle traverse, le phasage des chantiers



et indirectement la circulation. Donc, sur le principe c'est très simple, nous avons voté cette désaffectation en octobre 2014 cela fait donc 2 ans, que seize dans cette enceinte des vingt-quatre élus ont voté cette désaffectation, il y a eu un certain nombre de contreparties, d'accord, de discussions et ce vote s'impose à tous. Il s'impose à tous, il s'impose au Gouvernement, il s'impose au Conseil National, il s'impose aussi à la S.B.M..

Lors d'une séance privée du début du mois de septembre sur une intervention de M. GRINDA et d'autres, la question s'est posée sur le report ou l'annulation de ce projet de parking qui nous a été présenté depuis plus de deux ans et demi, sur la technique de la taupe c'est-à-dire en creusant sous le tréfonds de la partie végétale devant le Buddha bar pour les compatriotes qui sont encore devant leur poste à 23 heures 35, je les salue également. Donc notre position est simple, nous ne sommes pas techniciens, nous ne sommes pas ingénieurs, nous n'avons pas les capacités techniques et l'excellence des compétences du Département de Mme GRAMAGLIA, nous nous sommes des élus, nous faisons de la politique. Nous avons procédé à un vote et nous nous en tenons au vote. Vous vous êtes engagés pour construire ce parking de 400 places, il y a 2 ans, vous vous étiez engagés pour le construire et commencer les travaux début 2017, nous vous demandons de respecter cet engagement.

Alors, peut-être qu'il y aura des études supplémentaires, peut-être que cela va prendre quelques mois parce qu'il va probablement falloir attendre le délai de déplacement des végétaux et on sait que l'on a une fenêtre de tir assez courte et cela s'impose à nous tous, très bien, mais après nous considérons que nous n'avons pas à rentrer dans le débat technique des déplacements des végétaux, de la technique qui sera engagée par l'opérateur en question, choisi par l'Etat. Nous il y a un principe, on voudrait qu'il soit respecté. Premièrement.

Deuxièmement, sur l'attaque en règle *ad nominem* d'un certain nombre de mes collègues sur la Société des Bains de Mer, je considère – et cela est tout à fait personnel – que des réformes de structures ont été engagées depuis maintenant 3 ans. Ces réformes de structures elles ont été engagées sur le plan social...

(Sonnerie).

... sur le plan financier, sur le plan opérationnel au sein de la Société des Bains de Mer et, effectivement, nous sommes dans une période compliquée – excusez-moi je dépasse un peu le temps – je considère que d'ici douze à quatorze mois nous verrons le bout du tunnel

et qu'à l'heure actuelle ce n'est pas le moment de taper sur, je dirais, un de nos compagnons de route qui est la Société des Bains de Mer, laquelle fait partie du succès de Monaco depuis toujours et je crois qu'il faut également faire confiance. Quant à la partie sociale, il y a eu une modification des conventions qui a été votée par nos compatriotes à près de 75 %. C'est comme cela !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur NOUVION.

MM. CLERISSI, CUCCHI, ELENA et BOISSON demandent la parole.

Je tiens à vous rappeler que l'heure passe, que nous avons encore 3 pages à faire sur les recettes, donc je vous demande d'être bref.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** C'est juste une question technique.

**M. le Président.-** Allez-y Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Sur le parking des Spélugues, on en parle à la bonne ligne, c'est-à-dire à la ligne 702.904 ou on en parle maintenant ?

**M. le Président.-** Compte tenu du fait que la ligne n'est pas rectifiée, vous pouvez en parler maintenant si vous le souhaitez.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Pour revenir au parking, c'est en effet la même question que je voulais poser. Avoir une position dogmatique sur le parking, pourquoi pas ! Moi j'ai voté à l'époque la ligne pour avoir le parking des Spélugues mais aujourd'hui, les choses sont différentes. On est en train d'engager des travaux sur la partie Est du Larvotto, la partie qui est adjacente au Grimaldi Forum, ce sont des travaux conséquents, des travaux qui n'ont rien à voir avec ce qui avait été envisagé au départ, ce que les commerçants avaient souhaité et que le Gouvernement avait essayé de mettre en place sous la forme d'un avant-projet. Aujourd'hui, nous sommes dans un projet beaucoup plus ambitieux et ce qu'il me semblait opportun de demander à ce moment-là c'est un moratoire. Pourquoi ? Pour analyser toutes les situations et savoir s'il n'y avait pas une possibilité de ne pas rajouter un nouveau chantier justement et de voir si avec l'ancien parking, le parking du Larvotto, on ne pouvait pas relier le parking du Grimaldi Forum

et faire à la place du parking des Spélugues un grand parking. Je sais que cela peut paraître compliqué et je sais aussi que peut-être quelque chose a été signée avec l'entrepreneur et qu'aujourd'hui les travaux du parking des Spélugues sont déjà engagés. Alors, il faudrait savoir ce que tout cela coûte à l'Etat et si cela vaut le coup de l'envisager ....

**M. le Président.-** ... Monsieur CLERISSI, si vous permettez, nous avons eu une Commission Plénière d'Etude suite à une correspondance du Gouvernement, et cela a été adopté par tout le monde, il a été décidé d'envoyer au Gouvernement une lettre demandant des études complémentaires. On ne va pas s'étendre pendant des heures sur le sujet alors que nous n'avons pas encore les réponses...

**M. Philippe CLERISSI.-** C'est ce que je voulais dire...

**M. le Président.-** ... Je vous rappelle que ce courrier tout simplement a été motivé par des éléments nouveaux dont le rapporteur a fait état dans son rapport. On ne va ni refaire le rapport ni refaire...

**M. Philippe CLERISSI.-** Ce que je voulais dire c'est que plutôt que d'avoir une position dogmatique il me paraissait plus intelligent d'attendre un peu et de voir ce que nous apportaient les réponses que nous avons demandées au Gouvernement.

**M. le Président.-** Je suis tout à fait d'accord, je n'aime pas les positions dogmatiques moi non plus.

Monsieur ELENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste rappeler que sur cette mandature, le seul parti qui s'est opposé officiellement à la destruction du Sporting d'Hiver c'est Renaissance, le seul parti qui s'est opposé au statut unique, c'est toujours Renaissance et Monsieur NOUVION, moi je pense plutôt que dans douze, quatorze mois lorsqu'on sera à quelques semaines des élections, il va falloir que vous expliquiez aux générations, qu'on a sacrifiées, sur la Place du Casino, pourquoi ils ne peuvent pas rentrer à la S.B.M..

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ELENA.

Je considère maintenant que l'Assemblée est suffisamment informée sur ce sujet et je vais mettre le chapitre...

**M. Laurent NOUVION.-** ... S'il vous plaît, s'il vous plaît, excusez-moi, Monsieur le Président, Monsieur ELENA vient de me mettre directement en cause et je vous demande donc de pouvoir répondre.

**M. le Président.-** Je ne pense pas qu'il vous ait mis en cause, il a dit que vous vous expliquerez ....

**M. Laurent NOUVION.-** Non, non, Monsieur ELENA vient de me mettre directement en cause...

**M. le Président.-** Alors répondez à Monsieur ELENA, Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Le sujet est très simple, Monsieur ELENA on ne va pas rentrer dans une polémique. Il y a eu un vote, ce n'est pas moi qui ai voté des modifications en matière de convention dans les jeux, ce sont nos compatriotes, ce sont des gens qui travaillent avec vous, il y a également un certain nombre d'enfants du pays qui ont voté à 75 %, que j'avais reçus auparavant, toutes catégories des jeux confondues, dont un certain nombre de représentants autour de vous et je leur ai dit – et c'est dans tous les procès-verbaux – que s'ils votaient cette convention telle qu'elle leur a été présentée, ils allaient hypothéquer la suite pour nos enfants. Je leur ai dit, c'est dans tous les procès-verbaux. Tous les gens qui sont venus à cette réunion ont votée à 75 %. Pourquoi voulez-vous qu'on s'y oppose ? C'est la démocratie interne à la Société des Bains de Mer.

**M. le Président.-** Monsieur ELENA vous allez refaire le débat ?

**M. Eric ELENA.-** On va refermer le débat.

Je trouve votre argument, Monsieur NOUVION un peu léger parce que chaque fois que le Gouvernement ne tient pas son rôle, de suite il est attaqué en soulignant que c'est l'actionnaire majoritaire et on se cache derrière cela.

Il y a deux ans, lorsque nous avons voté le statut unique, vous étiez Président du Conseil National donc vous étiez Président de tous les Monégasques et vous auriez dû les défendre. C'était là qu'il fallait intervenir auprès du Gouvernement pour dire, compte tenu qu'il

est actionnaire majoritaire, d'informer la Société des Bains de Mer que ce statut ne convient pas. On ne sacrifie pas des enfants sur la Place du Casino.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, mais je veux apporter mon avis sur le sujet du parking des Spélugues. Ce n'est pas parce qu'il y a un échange de courriers que l'on doit occulter ce qui s'est passé.

**M. le Président.-** Ce n'est pas qu'on occulte ce qui s'est passé, Monsieur BOISSON, c'est tout simplement que des informations complémentaires, suite à des indications qui ont été communiquées au Conseil National et à l'ensemble des Conseillers Nationaux, ont généré de notre part un courrier demandant des explications desdites études complémentaires. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune réponse. Je n'ai pas l'habitude de tirer des plans sur la comète, je vous demanderai également de faire de même.

**M. Claude BOISSON.-** Vous me demandez de me taire sur un sujet...

**M. le Président.-** ... je ne vous demande pas de vous taire...

**M. Claude BOISSON.-** ... alors si chaque fois que l'on envoie un courrier on ne peut plus parler du sujet.

**M. le Président.-** Vous voulez parler sur la base de quels arguments ? Vous avez des réponses ? Parce que moi je n'en ai pas.

**M. Claude BOISSON.-** Je veux évoquer ce sujet si vous permettez ?

**M. le Président.-** Evoquez le courrier.

**M. Claude BOISSON.-** Non, je n'évoque pas le courrier, j'évoque la situation.

La situation quelle est-elle ? Il y a seulement quelques semaines il n'y avait aucun problème avec le projet du parking des Spélugues et soudain des élus, à juste titre, ont soulevé le problème de l'exaspération de la population face aux problèmes des nuisances des

travaux. Je dis bien à juste titre. On ne peut pas, parce qu'on évoque ce problème tout à coup, remettre en question un certain nombre de projets. Cela fait depuis trois ans que nous nous sommes tous engagés sur des votes et des projets.

Je me mets à la place du Gouvernement qui est dans un processus avec des entreprises et qui est en train de prévoir quelque chose et soudain, on se rend compte qu'il y a des problèmes de nuisances dues aux travaux. On dit que l'on pourrait suspendre ou attendre ! Moi je dis simplement qu'il y a eu des engagements et que ces engagements il faut, aujourd'hui, les respecter. A partir de maintenant, comme vous l'avez tous dit et comme le Ministre s'est engagé, il va y avoir un phasage pour les prochains travaux mais il faudra aussi qu'on soit clair, qu'on ne soit pas toujours en contradiction, c'est-à-dire que lorsque cela nous arrange, demander les réalisations qui vont engendrer des travaux et ensuite les contester en disant que cela pose des problèmes...

**M. le Président.-** ... Monsieur BOISSON, il y a un élément que vous oubliez. C'est la contrepartie qui a été rajoutée récemment. Récemment, puisqu'il y a eu une Assemblée Générale de la S.B.M. sur l'équivalent de la somme de 20 M€ qui concerne 90 parkings plus quelques places de scooter sous la forme d'un bail emphytéotique. Ces 20 M€ n'ont jamais été évoqués lors du vote. Nous demandons des explications également sur ce sujet. Donc, s'il vous plaît...

**M. Claude BOISSON.-** ... Là je vous rejoins, nous attendons les réponses. Je suis d'accord avec vous, mais je précise quand même que je raisonne par rapport à ce que l'on nous a présenté et pas par rapport à ce que l'on va nous présenter parce que si chaque fois on remet tout en questions dès lors que les hypothèses du problème ne sont plus les mêmes, alors on ne calcule plus de la même façon, on remet tout en question. Je me demande à quoi je sers ici !

**M. le Président.-** On va arrêter le débat sur ce sujet.

Monsieur CUCCHI ? Une dernière intervention sur le parking et je mets le chapitre au vote.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'entends des interventions qui me font mourir de rire. Lorsque certaines personnes prennent des positions et des enraidissements de principe, j'aurais aimé qu'elles aient pris les mêmes quand soi-disant on

n'aurait jamais dû voter de loi de désaffectation si les travaux commençaient avant. Mais bon, visiblement il y a des géométries variables.

Pour revenir au parking des Spélugues, Monsieur le Président, moi je suis à l'aise pour en parler, je n'ai pas voté la désaffectation avec quelques collègues ici présents. Il est vrai que la majorité l'a votée, lorsqu'on vote, on pèse le pour et le contre. Certains ont trouvé qu'il n'y en avait pas assez, d'autres ont trouvé leur comptant. Quel était le comptant de l'époque ? Ce n'était pas le même qu'aujourd'hui parce qu'à l'époque, le tréfonds, on devait l'avoir pour un euro symbolique, les arbres devaient être sauvés. Je vous rappelle que j'étais un des rares, lorsqu'on a parlé de la taupe, à soulever le fait que les tréfonds n'allaient pas s'enlever par l'opération du Saint-Esprit, mais malheureusement, je n'ai pas été assez bon, je n'ai pas convaincu la majorité. Que se passe-t-il aujourd'hui ? On a appris il y a quelques temps – parce qu'il faut en informer les compatriotes aussi – que l'avenue des Spélugues va être mise en circulation alternée pendant quelques temps...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est faux, elle ne sera jamais mise en alternat.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Elle ne va pas être réduite ? La circulation sera respectée ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Très bien alors c'est une bonne nouvelle.

*(Mme GRAMAGLIA parle hors micro, inaudible).*

**M. le Président.-** Mais on n'attend pas le courrier d'explication sur le sujet ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Oui, on va attendre le courrier ! Et les 20 M€ aussi c'est faux alors ? Et les arbres aussi ?

Je ne sais pas, je vous questionne, si on peut résoudre le problème, vous n'aurez pas besoin d'envoyer le courrier. Tout est faux, on rentre à la maison.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, non nous n'avons pas donné de fausses informations puisque je vous avais dit qu'aucun arbre patrimonial ne sera abattu et c'est toujours le cas. Je vous rappelle qu'il existe un Code de l'arbre, il y a une différenciation entre des arbres dits patrimoniaux, il y en a notamment un à côté du projet du Sporting et tout le projet de One Monte Carlo s'articule autour de cet arbre patrimonial.

Il y aura, effectivement, des arbres qui seront appelés à disparaître, une dizaine d'arbres non patrimoniaux.

Je vous confirme la méthode de creusement en taupe qui devrait être retenue afin de préserver un maximum d'arbres.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Mais c'est très bien !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela concerne les arbres. Vous attendez également des études complémentaires que nous sommes en train de faire, puisque vous nous l'avez demandé, en ce qui concerne la circulation entre les parkings de centre-ville, et un schéma de circulation des bus. Nous sommes en train de travailler sur ces études et le Ministre a pris l'engagement de vous les donner mais il nous faut un certain délai pour réaliser ces études. Nous vous apporterons dès que possible ces différentes études.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Parfait. Comme quoi le débat a été constructif !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ensuite, les arguments relatifs aux 20 M€ ne dépendent pas de la compétence de mon Département.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** J'ai bien compris. Merci.

**M. le Président.-** Je considère maintenant que sur ce sujet l'Assemblée est suffisamment informée. Comme l'autorise le Règlement intérieur, je propose de passer au vote du chapitre.



**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur le Président, s'il vous plaît, sur le chapitre 1 concernant la SAM des Ports, j'aimerais poser une question sur la ligne 031.115.

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé, concernant l'acquisition du Port de Vintimille, cette opération au départ devait porter sur un investissement de près de 80 M€. 30 M€ seraient consacrés à cet investissement via le Fonds de Réserve Constitutionnel sur trois ans, à partir du moment où vous auriez signé bien entendu les accords avec je crois, le consortium en question qui est la région ou la ville de Vintimille, et vous avez également assorti votre réponse d'un élément supplémentaire en précisant que le reste de la somme qui devait être initialement investie ferait l'objet d'un pool bancaire dont le pilote serait la SEPM. La SEPM je le rappelle pour les collègues et pour les téléspectateurs qui nous suivent, c'est l'Etat Monégasque. Donc, s'il s'agit d'un pool bancaire et je voudrais savoir d'une part, quelle serait la responsabilité de l'Etat par rapport à ce pool bancaire et d'autre part, de qui et de quoi est constitué ce pool bancaire.

Je vous remercie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Aujourd'hui le pool bancaire n'est pas encore arrêté puisque la SEPM discute avec un certain nombre d'établissements. Certains sont intéressés par l'opération, d'autres ont proposé des conditions financières qu'elle ne serait pas en mesure d'accepter, et il est évident, si j'ose dire, que l'Etat, étant actionnaire 100 % de la SEPM, est garant des sommes qui seraient prêtées à la SEPM pour la réalisation de ce projet.

Ensuite, il y a effectivement la partie qui incomberait directement à travers le financement par le Fonds de Réserve Constitutionnel dont le montant a été évoqué, de l'ordre de 30 M€, cela peut être entre 20 M€ et 30 M€, mais une fois encore, aujourd'hui, rien n'est arrêté et comme l'a dit le Ministre d'Etat, ce qui est sans doute beaucoup plus important sur cette opération qui, sans rentrer dans les détails, est une bonne opération financière. Je reste convaincu que de par la durée de la concession, par rapport à l'intérêt que génère cette reprise potentielle par la SEPM du

Port de Vintimille, il s'agit d'une opération à privilégier. Toutefois, cela ne devra pas se faire au détriment de ce que le Ministre d'Etat a évoqué, à savoir les garanties qui devront nous être proposées par l'Etat italien et je dirais l'Etat au plus haut niveau compte tenu que vous avez évoqué la question de, effectivement, qui est signataire. Les premiers contacts ont été avec la région mais aujourd'hui nous avons avec le Ministre d'Etat des contacts au niveau national, à Rome, et c'est au niveau de ces Ministères qu'un certain nombre d'engagements devront nous être donnés sans quoi on pourrait envisager une autre suite à donner à cette opération.

Je terminerai là-dessus, peut-être que le Ministre d'Etat voudra compléter mes propos, mais la SEPM reste encore aujourd'hui dans l'attente d'un certain nombre d'éléments concernant notamment ce qu'elle serait amenée à reprendre – puisque vous savez comme moi que les travaux ont commencé mais ont été interrompus – sans obtenir d'informations suffisantes à une date butoir qui est fixée dans les prochaines semaines, elle pourrait également être amenée à revoir sa prise de participation dans ce projet.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci de votre réponse.

**M. le Président.-** Je vais donc mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Cinq avis contraires.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

Le chapitre premier est adopté.....

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI,*

*Christophe ROBINO,*

*votent contre ;*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Eric ELENA, Alain FICINI, Thierry POYET et*

*Pierre SVARA,*

*s'abstiennent ;*

*MM. Claude BOISSON, Marc BURINI,*

*Philippe CLERISSI,*

*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,*

*MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,*

*Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et*

*Christophe STEINER,*

*votent pour).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

**CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

012.101	- Force Publique : Prestations.....	600
012.102	- Sûreté Publique : Prestations.....	843.500
012.103	- Musée d'Anthropologie Préhistoire .....	35.000
012.104	- Commerce & Industrie - Brevets.....	2.625.500
012.105	- Domaines : Produits divers .....	300.000
012.106	- D.E.E.U. - Redevances .....	49.400
012.108	- Service Judiciaire - Droits Chancel. ....	17.000
012.110	- Autres Recettes .....	5.760.500
012.111	- Action Sanitaire & Sociale Prestations.....	160.000
012.112	- Education Nationale - Produits Divers.....	524.100
012.113	- Service de la Circulation .....	5.200.000
012.115	- Droits de Greffe.....	253.000
012.116	- Aviation civile - Hélicoptère Monaco .....	742.000
012.118	- Intervention Publique Trop Perçu sur Subventions .....	5.297.300
012.119	- Sûreté Publique - P.V. / Alarmes .....	1.218.000
012.120	- Activités des Détenus.....	100
012.123	- Remb. Par. Ets Privés et Divers.....	5.600.000
012.124	- Expositions & Foires .....	160.000
012.126	- Théâtre des Variétés .....	7.000
012.128	- Recettes Ressources Numériques .....	190.000
012.130	- Monte-Carlo Festival.....	140.000
012.132	- Assurances Foires Prospection .....	6.800
012.133	- Tourisme - Recettes Diverses.....	573.600
012.135	- Auditorium Rainier III.....	115.000
012.137	- Foyer de l'Enfance .....	52.500
012.138	- Hélicoptère - Carburant .....	1.336.000
012.139	- Refact. Contrôles Réseaux Radio .....	150.000
012.300	- Direction Informatique.....	161.000
012.450	- Musée du Timbre & des Monnaies .....	215.000
012.500	- Stade Louis II .....	5.890.600
012.602	- Droits Divers .....	500.000
012.606	- Garages à Bâteaux .....	175.000
		38.298.500

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais savoir où nous en étions s'agissant du serpent de mer des plaques personnalisées, Madame le Conseiller ? Pardon de vous poser cette question mais un certain nombre de nos compatriotes attendent la réponse. Monsieur le Ministre, c'est un sujet récurrent depuis deux ans et demi dans cette enceinte.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Je vous remercie de m'avoir posé cette question Monsieur NOUVION...

*(Rires et brouhaha).*

Vous savez que nous avons changé de Directeur du Service de la Circulation au début de l'année. Donc, désormais Mme MANFREDI gère ce service, et il lui a fallu un temps d'adaptation afin de se familiariser avec ce nouveau service. Je pense que l'on peut déjà noter une amélioration des procédures, du temps d'attente, beaucoup de choses ont déjà été mises en place et elle est en train de réfléchir à d'autres mesures afin d'essayer de satisfaire au mieux les administrés.

S'agissant des plaques personnalisées, beaucoup de solutions ont été étudiées, notamment celles existant dans les différents pays européens, aux Etats-Unis, au Canada, les systèmes étant assez diversifiés. Le problème est complexe. Je vous rappelle qu'en Principauté de Monaco nous avons actuellement des plaques à 4 caractères, sachant que nous pouvons très rapidement passer à des plaques à 5 caractères sans changer le format des plaques et c'est ce que nous allons faire.

Nous sommes en train d'étudier, parallèlement, une modification de la taille des plaques qui permettrait de conserver des caractères visibles par les différentes caméras de sécurité de la Principauté et qui pourrait permettre d'aller jusqu'à 7 ou 8 caractères comme les plaques européennes.

Donc tout cela pour vous dire que les mêmes plaques d'immatriculation avec 4 ou 5 caractères

devraient sortir très prochainement, sachant que nous avons déjà défini toute une série de règles de mise en vente de ces plaques, à savoir que les plaques avec 1, 2 ou 3 caractères seraient mises aux enchères. On ferait de véritables ventes aux enchères puisque ces plaques seront les plus demandées. Nous bloquons dès à présent les plaques avec les numéros dits « intéressants ». Nous allons appliquer des prix beaucoup plus élevés pour les plaques dites « intéressantes » mis à part les plaques avec 1, 2 ou 3 caractères qui seront en vente aux enchères.

Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait des questions que nous ne nous étions pas posées. Nous avons eu un premier échange rapide avec des représentants du Conseil National et nous espérons – pas d'ici les débats du mois de décembre mais début de l'année prochaine – que le système sera finalisé. J'avoue que cela a pris plus de temps que prévu. Je ne m'étais pas personnellement engagée à mettre en œuvre le système de ces plaques aussi rapidement, je crois que je m'étais même érigée en faux disant que cela allait prendre plus de temps que ce que le Ministre d'Etat avait prévu. Il était de bonne volonté mais je savais que cela était compliqué, parce que plus on se penche sur ce dossier et plus on s'aperçoit qu'il y a des multitudes de petites questions qui rendent le problème beaucoup plus complexe et donc j'espère que début 2017 nous arriverons à finaliser ce projet.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci de votre réponse précise, Madame le Conseiller.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, pardon, je suis désolé. Cela concerne le Stade Louis II, sur la ligne 012.500.

Concernant le Stade Louis II, nous voulons également préciser notre position puisqu'il y a un certain nombre d'informations qui ont transparu dans la presse et de déclarations des uns et des autres, dont certains ne sont pas des élus mais des responsables sportifs, déclarant que les infrastructures du Stade Louis II ne sont plus aux normes et que donc il faut entamer une réfection importante de cet équipement essentiel qui a été un équipement pilote dans les années 80, je crois qu'il a été inauguré en 1985. La question que nous souhaitons mettre ce soir dans le

débat, dans le cadre de la rénovation consiste à rappeler que là encore, le Stade Louis II fait partie du domaine public de l'Etat et que bien entendu il doit y avoir dans les différents projets, une réhabilitation, une rénovation complète et importante du Stade et notamment de l'enceinte administrative et des enceintes sportives. Et il n'est pas question pour nous qu'il y ait un partenariat public/privé et qu'il y ait des capitaux privés qui soient investis au Stade Louis II et que l'Etat en perde le contrôle.

Je crois que même si cela représente des sommes importantes puisqu'il y a des velléités à l'heure actuelle d'un certain nombre des personnes qui voudraient bien investir dans les infrastructures du Stade Louis II. Le Stade Louis II est un bien, je dirai, national, il appartient à toute la population, à Monaco et que si l'Etat doit investir dans le Stade c'est une des priorités, nous nous y sommes totalement favorables, cela se planifie. Pour autant, nous sommes effectivement très réservés sur des investissements privés comme j'ai pu l'entendre il y a un certain nombre de mois sur des projets assez pharaoniques, notamment sur l'esplanade extérieure et autres. Le Stade Louis II appartient à l'inconscient collectif monégasque et pour nous, s'il doit être rénové, il doit être rénové avec des capitaux d'Etat et des capitaux publics.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Vous voyez, Monsieur NOUVION, que l'on peut être d'accord ! Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que le Stade Louis II doit rester un établissement public qui doit être rénové. Par contre – et cela est essentiel – le projet doit être rapidement finalisé, planifié et commencé mais en tous les cas payé par les deniers publics exclusivement de manière à en garder le total contrôle.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

**M. le Président.-** Monsieur SVARA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Pierre SVARA.-** Je voulais vous dire que je partage tout à fait l'avis de M. NOUVION sur ce sujet, l'Etat doit rester 100 % maître de son stade à Monaco.

Merci.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur BURINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Depuis trois ans nous avons toujours été tous d'accord sur ce sujet.

**M. le Président.-** Je ne crois pas que cela a évolué mais bon.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

...

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Philippe CLERISSI,*

*Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI,*

*Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI, Eric ELENA,*

*Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,*

*Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION,*

*Bernard PASQUIER, Thierry POYET,*

*Jacques RIT, Christophe ROBINO,*

*Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*

*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour).*

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.



**M. le Secrétaire Général.-****CHAP. 3 - CONTRIBUTIONS****1) Droits de Douane**

013.101 - Droits de Douane..... 33.800.000

**2) Transactions Juridiques**

023.101 - Droits de Mutations ..... 116.000.000  
023.102 - Droits s/autres Actes Civ. Adm ..... 25.500.000  
023.103 - Droits s/autres Actes Civ. Judic. .... 50.000  
023.104 - Droits d'Hypothèques ..... 4.000.000  
023.105 - Droits de Timbres ..... 800.000  
023.106 - Taxes sur les Assurances..... 11.000.000  
023.107 - Pénalités..... 500.000  
023.108 - Amendes de Condamnations..... 200.000  
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements ..... 1.000  
023.110 - Fiscalité de l'Epargne ..... 5.000.000  
163.051.000

**3) Transactions Commerciales**

033.101 - Taxe sur la Valeur Ajoutée ..... 585.000.000  
033.106 - Pénalités..... 150.000  
585.150.000

**4) Bénéfices Commerciaux**

043.101 - Impôt sur les Bénéfices..... 125.000.000  
043.102 - Pénalités..... 50.000  
125.050.000

**5) Droits de Consommation**

053.102 - Droits sur Différents Alcools ..... 500.000  
053.103 - Droits sur les Métaux Précieux..... 260.000  
053.104 - Pénalités..... 1.000  
053.106 - Taxe s/Boissons alcooliques ..... 160.000  
921.000

**TOTAL CHAPITRE 3****907.972.000**

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ?

Monsieur FICINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Avant de vous faire part de mon intervention je voulais ici remercier Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie des informations qu'il a bien voulu nous communiquer lors des séances privées concernant notre célèbre Tour. Enfin aujourd'hui nous avons une vraie vision de l'état de commercialisation de cet ouvrage. 50 % de la partie privée a été vendue pour un chiffre d'affaires d'environ 500 M€, il reste donc l'autre moitié à vendre, plus le fameux penthouse dont les prix annoncés nous laissent tous ici assez perplexes, sachant qu'on parle de 400 M€, 450 M€. Qui sait et qui d'ailleurs peut mettre une telle somme pour ce produit, loin du Carré d'or, dans un quartier démuné de tout, avec un accès digne de la rue Plati ?

On peut donc estimer entre 850 M€ et 950 M€ le chiffre d'affaires restant à réaliser et donc à ce stade évaluer la T.V.A. immobilière, qui je le rappelle est de 20 %, déduction faite de la T.V.A. sur les travaux. Toutefois, il y a le problème de l'achèvement. Sachant que la T.V.A. immobilière est due dans la période de 4 années à compter de la date d'achèvement. Celle-ci ayant eu lieu en août 2015, si les biens restants venaient à ne pas trouver preneur d'ici 2019, c'est autant de T.V.A. immobilière que l'Etat perdrait.

Au vu de la commercialisation actuelle on peut se poser la question si tous les appartements restants seront vendus dans ce délai. Dans le cas contraire, les ventes basculeront dans le registre des droits d'enregistrement, soit 4,5 %. Je vous laisse imaginer la perte de recettes pour l'Etat.

Précision qui a également une grande importance, information que nous avons eue lors de ces séances privées, à savoir que l'Etat n'a aucune obligation de se rendre acquéreur de ces appartements non vendus et que le promoteur, malgré le souhait du Gouvernement que les locations soient de courte durée, est libre en fait de disposer du restant à sa guise. Le seul gain serait alors pour l'Etat la perception d'un droit au bail. Belle compensation.

Je crois qu'avec cette analyse on sait aujourd'hui que cette opération, hormis la livraison d'appartements pour nos nationaux, n'a pas été celle que l'on était en droit d'attendre et telle qu'on nous

l'avait vendue. La bonne opération, c'est en fait le promoteur qui l'a faite, avec la garantie d'achèvement de l'Etat, ce qui a été une première, et aussi une caution de 200 M€. On ne peut que souhaiter qu'une telle opération ne se renouvelle pas à l'avenir, si tant est que l'on apprend de ses erreurs.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une intervention sur la T.V.A..

La T.V.A., qui représente la moitié des recettes de l'Etat progresse légèrement, et c'est principalement celle qui provient du compte de partage qui est en hausse.

Il est plus que temps de diversifier notre économie et donc nos recettes en dehors de l'activité immobilière. Il faut attirer de nouvelles entreprises, leur donner envie de s'installer à Monaco et les inciter à rester. Ce sera donc l'un des objectifs de la pépinière, mais pour faire venir des entreprises innovantes à Monaco, il faudra qu'elles puissent trouver des bureaux, un cadre fiscal attractif et au moins autant que notre voisin français concernant par exemple le crédit impôt recherche.

Il faut également attirer des résidents fortunés et l'attrait fiscal ne suffit pas. La sécurité est très importante, mais d'une manière générale le cadre de vie est un point clé. Et en l'espèce, la circulation et les problèmes de stationnement ne sont pas des atouts pour Monaco.

J'espère également que nous pourrons voter rapidement la loi sur les *Multi Family Offices* qui pourront à la fois constituer une activité intéressante pour notre économie, mais également constituer un avantage pour la prise de résidence de familles fortunées à Monaco dans un contexte de transparence fiscale qui se généralise.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

...

*(Adopté ;  
M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Philippe CLERISSI,  
Thierry CROVETTO, Jean Michel CUCCHI,  
Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Eric ELENA,  
Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,  
Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je vais lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Rectificatif où nous commencerons par les Dépenses de Souveraineté et les Dépenses des Corps Constitués, ensuite la Section 7.

Je vous souhaite une bonne soirée et une courte nuit de repos.

Merci Monsieur le Ministre, merci Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres et les collaborateurs du Gouvernement.

La séance est levée.

—————  
**(La séance est levée à minuit 10)**  
—————



*imprimé sur papier PEFC*

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

